

DOSSIER DE DEMANDE

DE DEROGATION

« ESPECES

PROTEGEES »



Mise en sécurité de la RD13bis I et mise en place de dispositifs de protection contre les éboulements à Fellering (68)



CONTACTS

Réalisation

Mathieu THIEBAUT, chargé d'études Ecologue

Bureau d'études **ECOSCOP** 9 rue des Fabriques 68470 Fellering secretariat@ecoscop.com Tél. 03 89 55 64 00

www.ecoscop.com

Photographie de la page de garde : Pic noir ©G. Kuntzer

SOMMAIRE

1. PREAIV	ibule - Presentation de la demande	6
1.1. CON	TEXTE DE LA DEMANDE	6
1.2. RAPE	PEL DE LA REGLEMENTATION	6
1.3. ESPE	CES CONCERNEES PAR LA DEMANDE DE DEROGATION	6
	JLAIRES CERFA	
3. DEMAN	NDEUR, PRESENTATION DU PROJET ET JUSTIFICATION	16
3.1. IDEN	TITE DU DEMANDEUR	16
3.2. Pres	ENTATION DU PROJET	16
3.2.1.	Localisation du projet	16
3.2.2.	Description du projet	16
3.3. Just	IFICATION DU PROJET AU REGARD DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE D	ÞΕ
	VIRONNEMENT	
3.3.1.	Justification de l'intérêt public majeur du projet	17
3.3.2.	Justification de l'absence de solutions alternatives	19
3.4. PRES	ENTATION ET JUSTIFICATION DES ZONES D'ETUDE	21
4 DIAGN	OSTIC ECOLOGIQUE – ESPECES PROTEGEES INVENTORIEES	22
	ERIEL ET METHODES	
	Etude bibliographique	
	Inventaires floristiques	
	Inventaires faunistiques	
	Définition des enjeux	
	E ET HABITATS	
	Données bibliographiques	
	Résultats des inventaires	
	NE	
	Mammifères	
	Chiroptères (Frédéric FEVE)	
	Amphibiens	
	Reptiles	
	Oiseaux	
	Insectes Enjeux faune	
	•	
4.4. SYNT	THESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES RECENSES SUR L'AIRE D'ETUDE	59
5. EVALU	ATION DES IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES	60
5.1. GENI	ERALITES SUR LES HABITATS D'ESPECES IMPACTES	60
5.2. IMPA	NCTS SUR LA FAUNE PROTEGEE	60
5.2.1.	Avifaune	60
	Mammifères (dont chiroptères)	
	Amphibiens	
5.2.4.	Reptiles	66
5.3. DESC	CRIPTION DES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	67
	Conduite du chantier – Documents administratifs	
	Mesures d'évitement	

5.3.3.	Mesures de réduction	69
5.3.4.	Evaluation des impacts résiduels	72
5.4. SYN	THESE DES INCIDENCES SUR LES ESPECES PROTEGEES ET DEMANDE DE DEROGATION	74
5.4.1.	Détermination des espèces faisant l'objet de la demande de dérogation	74
5.4.2.	Présentation et état de conservation des espèces protégées patrimoniales	78
5.5. SYN	THESE DES IMPACTS, DES MESURES DE LA SEQUENCE ERC ET DES IMPACTS RESIDUELS	91
6. MESU	RES COMPENSATOIRES	92
6.1. DEF	INITION DU BESOIN COMPENSATOIRE	92
6.2. Pre	SENTATION DE LA METHODE ECO-MED	92
6.3. PRE	SENTATION DE L'UNITE ECOLOGIQUE CONCERNEE	94
6.4. CAL	CUL DES RATIOS POUR LES BOISEMENTS	94
6.5. DES	CRIPTION DES MESURES COMPENSATOIRES	95
	Compensation des fonctions écologiques des milieux boisés (C1.1a)	
	Mise en place de gîtes à chiroptères / nichoirs à oiseaux (C1.1b)	
	AN ENVIRONNEMENTAL	
	Définition des impacts résiduels après la mise en place des mesures de compensation	
	Avancement de la stratégie compensatoire	
	Conclusion	
	ALITES DES SUIVIS	
	VI DES HABITATS NATURELS	
7.2. Suiv	VI FLORISTIQUE	101
7.3. Suiv	/I DE LA FAUNE	101
7.4. Sui	VI DES GITES ARTIFICIELS A CHIROPTERES / NICHOIRS A OISEAUX	101
8. FSTIM	ATION FINANCIERE	102
	XES	
	NEXE 1: SIGNIFICATION DES STATUTS POUR CHAQUE GROUPE D'ESPECES	
3.1.1.		103
	Oiseaux	
	Mammifères (dont chiroptères)	
	Amphibiens	
	Reptiles	
	Insectes	
	NEXE 2 : DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	
	Flore patrimoniale et protégée	
9.2.2.	Résultat des inventaires de bryophytes et de lichens menés au sein de la Réserve Nature	
022	du Massif du Grand Ventron (source : R. Cézanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper, 20 Oiseaux	=
	Mammifères (hors chiroptères)	
	Chiroptères	
	Amphibiens	
	Reptiles	
	Insectes	
	NEXE 3: RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES	
	Oiseaux	
	Mammifères (hors chiroptères)	
٥.٥.٧.	manning co (noto din opter co)	

9.3.4. Amphiblens	9.3.3. Chiroptères	125
9.3.5. Reptiles	9.3.4. Amphibiens	126
9.3.6. Insectes IPA 127 9.5. LOCALISATION DES IPA 129 9.6. LOCALISATION DES IPA 129 9.6. LOCALISATION DES PIEGES PHOTOGRAPHIQUES 130 9.7. RESULTATS DES RELEVES FLORISTIQUES 131 **TABLEAUX, CARTES ET FIGURES** **Tableau 1 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation 7. Trableau 2 : Fourne (hars a siseaux) concernés par la demande de dérogation 7. Trableau 3 : Fourne (hars a siseaux) concernés par la demande de dérogation 7. Trableau 3 : Fournements de chute de blocs relevés dans le secteur du projet 1. 17 Trableau 4 : Avontages et inconvénients des différentes variantes étudiées 1. 17 Trableau 4 : Avontages et inconvénients des différentes variantes étudiées 1. 18 Trableau 5 : Avontages et loconvénients des différentes variantes étudiées 1. 18 Trableau 5 : Cartificient d'abondonce-dominance (Braun-Rilonquet et al. 1952) 18 Trableau 5 : Cartificient d'abondonce-dominance (Braun-Rilonquet et al. 1952) 18 Trableau 5 : Cartificient d'abondonce-dominance (Braun-Rilonquet et al. 1952) 18 Trableau 5 : Cartificient d'abondonce-dominance (Braun-Rilonquet et al. 1952) 18 Trableau 1 : Trableau 6 : Cartificient d'abondonce-dominance (Braun-Rilonquet et al. 1952) 18 Trableau 1 : Trab	9.3.5. Reptiles	126
9.4. RESULTATS DES IPA	·	
9.5. LOCALISATION DES PIEGES PHOTOGRAPHIQUES		
9.7. RESULTATS DES PIEGES PHOTOGRAPHIQUES. 131 TABLEAUX, CARTES ET FIGURES. 132 TABLEAUX, CARTES ET FIGURES. 134 Tableau 1: Oiseaux concernés par la demande de dérogation		
TABLEAUX, CARTES ET FIGURES Tobleau 1: Olseaux concernés par la demande de dérogation	9.5. LOCALISATION DES IPA	129
TABLEAUX, CARTES ET FIGURES Tobleau 1: Olseaux concernés par la demande de dérogation	9.6. LOCALISATION DES DIEGES PHOTOGRAPHIQUES	130
Tableau I : Oiseaux concernés par la demande de dérogation		
Tableau 1: Olseoux concernés par la demande de dérogation	9.7. RESULTATS DES RELEVES FLORISTIQUES	131
Tableau 1: Olseoux concernés par la demande de dérogation		
Tableau 1: Olseoux concernés par la demande de dérogation	TABLEAUX, CARTES ET FIGURES	
Tableau 2: Foune (hars oiseaux) concernés par la demande de déragation. 77. Tableau 3: Evanements de chuic de blacs relevés dans le secture du projet. 17. Tableau 4: Avantages et inconvénients des différentes variantes étudiées. 19. Tableau 4: Avantages et inconvénients des différentes variantes étudiées. 20. Tableau 5: Analyse multicritère des différentes variantes étudiées. 20. Tableau 6: Services indicatives de relevés par grands types de milieux. 21. Tableau 7: Surfaces indicatives de relevés par grands types de milieux. 22. Tableau 9: Espéces floristiques protégées et/ou patrimoniales relevées dans la bibliographie. 23. Tableau 9: Espéces floristiques protégées et/ou patrimoniales relevées dans la bibliographie. 23. Tableau 11: Flore protégée et/ou patrimoniale recensée. 23. Tableau 12: Mammifères (hors chiroptères) protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 23. Tableau 13: Mammifères patrimoniaux recensés (hors chiroptères). 23. Tableau 14: Surfaces des différents habitats fovorables aux mammifères (hors chiroptères). 23. Tableau 15: Liste des espèces rencontrées lors des inventaires au détecteur en 2020. 24. Tableau 16: Liste des espèces rencontrées lors des inventaires au détecteur en 2020. 25. Tableau 17: Albeitats d'âte se des inhoptères lors des inventaires au détecteur en 2020. 26. Tableau 18: Albeitats d'âte se des inhoptères lors des inventaires au détecteur en 2020. 27. Tableau 19: Surfaces des différents habitats fovorables aux chiroptères. 28. Tableau 19: Surfaces des différents habitats fovorables aux chiroptères. 29. Tableau 19: Surfaces des différents habitats fovorables aux chiroptères. 20. Albeiau 19: Surfaces des différents habitats fovorables aux chiroptères. 21. Tableau 20: Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux recensés los la bibliographie. 22. Surfaces des différents habitats fovorables aux chiroptères. 23. Tableau 24: Reptiles patrimoniaux recensés. 24. Tableau 24: Reptiles patrimoniaux recensés. 25. Tableau 25: Surfaces des différents habitats fovorables aux reptil	•	6
Tableau 3: Evénements de chute de blocs relevés dans le secteur du projet. 17 Tableau 5: Analyse multicritère des différentes variantes étudiées. 19 Tableau 5: Analyse multicritère des différentes variantes étudiées. 20 Tableau 6: Dates de prospection par groupe. 21 Tableau 7: Surfaces indicatives de relevés par grands types de milieux. 22 Tableau 8: Coefficient d'abondance-dominance (Broun-Blanquet et al., 1952). 23 Tableau 8: Coefficient d'abondance-dominance (Broun-Blanquet et al., 1952). 25 Tableau 8: Coefficient d'abondance-dominance (Broun-Blanquet et al., 1952). 26 Tableau 10: Synthèse des habitats identifiés au sein de la zone étudiée. 31 Tableau 11: Flore protégée et/ou patrimoniale recensée. 32 Tableau 11: Flore protégée et/ou patrimoniale recensée. 33 Tableau 13: Mammifères (bors chiroptères) protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 34 Tableau 14: Surfaces des différents habitats fouvrobles aux mammifères (hors chiroptères). 38 Tableau 15: Chiroptères relevés dans la bibliographie. 39 Tableau 15: Chiroptères relevés dans la bibliographie. 30 Tableau 16: Surfaces des différents habitats fouvrobles aux mammifères (hors chiroptères). 30 Tableau 16: Surfaces des différents habitats fores des inventaires au détecteur en 2020. 40 Tableau 17: Habitats/gites des chiroptères patrimoniaux identifiés dans la bibliographie et/ou relevés au cours des inventaires (source: GEPMA/DREAL Grand Est.). 43 Tableau 19: Surfaces des différents habitats fouvrobles aux chiroptères. 44 Tableau 21: Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 45 Tableau 22: Allea des des des des des des des des la fabiliographie. 46 Tableau 21: Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux recensés. 47 Tableau 23: Reptiles protégés et/ou patrimoniaux recensés. 48 Tableau 24: Reptiles protégés et/ou patrimoniaux recensés surfaces des différents habitats fouvrables aux chiroptères. 49 Tableau 24: Reptiles protégés et/ou patrimoniaux recensés surfaces des différents habitats fouvrables		
Tableau 5 : Analyse multicritère des différentes variantes étudiées. 20 Itableau 6 : Date de prospection par groupe. 21 Tableau 7 : Surfaces indicatives de relevés par grands types de milieux. 22 Tableau 7 : Surfaces indicatives de relevés par grands types de milieux. 23 Tableau 8 : Coefficient d'abondance-dominance (Broun-Blanquet et al., 1952). 25 Tableau 8 : Coefficient d'abondance-dominance (Broun-Blanquet et al., 1952). 26 Tableau 10 : Synthèse des habitats identifiés au sein de la zone étudiée. 27 Tableau 11 : Mammifères (hors chiroptères) protégés et/ou patrimoniaux relevés dans la bibliographie. 28 Tableau 12 : Mammifères (hors chiroptères) protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 39 Tableau 13 : Mammifères patrimoniaux recensés (hors chiroptères). 30 Tableau 14 : Surfaces des différents habitats favorables aux mammifères (hors chiroptères). 31 Tableau 15 : Chiroptères relevés dans la bibliographie. 32 Tableau 15 : Chiroptères relevés dans la bibliographie. 33 Tableau 17 : Habitats/gites des chiroptères patrimoniaux identifiés dans la bibliographie et/ou relevés au cours des inventaires su détecteur en 2020. 40 Tableau 19 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères. 41 Tableau 19 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères. 42 Tableau 19 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères. 43 Tableau 21 : Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux recensés dans la bibliographie. 44 Reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 45 Tableau 22 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 46 Tableau 23 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 47 Tableau 24 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 48 Tableau 25 : Surfaces des différents habitats favorables aux reptiles protégés. 49 Tableau 26 : Oiseaux patrimoniaux recensés coubse des différents habitats favorables aux neptiles protégés. 49 Tableau 27 : Deseaux patrim		
Tableau 7: Surfaces indicatives de relevés par grands types de milieux		
Tableau 8 : Coefficient d'abondance-dominance (Braun-Blanquet et al., 1952)		
Tableau 9 : Coefficient d'abondance-dominance (Braun-Blanquet et al., 1952). 125 Tableau 10 : Synthèse des habitats identifiés au sein de la zone étudiée		
Tableau 10 : Synthèse des habitats identifiés au sein de la zone étudiée		
Tableau 10 : Synthèse des habitats identifiés au sein de la zone étudiée		
Tableau 11 : Flore protégée et/ou patrimoniale recensée. 37 Tableau 12 : Mammifères (hors chiroptères) protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 37 Tableau 13 : Mammifères patrimoniaux recensés (hors chiroptères). 38 Tableau 14 : Surfaces des différents habitats favorables aux mammifères (hors chiroptères). 39 Tableau 15 : Chiroptères relevés dans la bibliographie. 39 Tableau 15 : Chiroptères relevés dans la bibliographie. 39 Tableau 15 : Liste des espèces rencontrées lors des inventaires au détecteur en 2020. 40 Tableau 17 : Habitats/gites des chiroptères patrimoniaux identifiés dans la bibliographie et/ou relevés au cours des inventaires (source : GEPMA/DREAL Grand Est). 30 Tableau 18 : Résultats des recherches d'arbres à cavités (janvier 2020). 41 Tableau 19 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères. 42 Tableau 19 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères. 43 Tableau 21 : Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux recensés. 44 Tableau 22 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères. 45 Tableau 22 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères. 47 Tableau 25 : Surfaces des différents habitats favorables aux reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 48 Tableau 25 : Surfaces des différents habitats favorables aux reptiles protégés. 49 Tableau 26 : Oiseaux patrimoniaux recensés. 49 Tableau 27 : Oiseaux patrimoniaux recensés. 50 Tableau 28 : Surfaces des différents habitats favorables aux oiseaux protégés. 50 Tableau 30 : Habitats d'espèces impactés (avifaune). 51 Tableau 30 : Habitats d'espèces impactés (avifaune). 52 Insectes protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie. 53 Tableau 31 : Habitats d'espèces impactés (reptiles). 54 Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (reptiles). 55 Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (mammifères, dont chiroptères). 56 Tableau 31 : Habitats d'espèces impactés (reptiles). 57 Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (reptiles). 58 Tableau 38 : Repti		
Tableau 12 : Marmiffères (hors chiroptères) protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Tableau 13 : Marmijêres patrimoniaux recensés (hors chiroptères)		
Tableau 14 : Surfaces des différents habitats favorables aux mammifères (hors chiroptères)		
Tableau 15 : Chiroptères relevés dans la bibliographie Tableau 16 : Liste des espèces rencontrées lors des inventaires au détecteur en 2020		
Tableau 16 : Liste des espèces rencontrées lors des inventaires au détecteur en 2020		
(source : GEPMA/DREAL Grand Est)		
Tableau 18 : Résultats des recherches d'arbres à cavités (janvier 2020)		
Tableau 19 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères		
Tableau 20 : Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie		
Tableau 21 : Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux recensés		
Tableau 22 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères		
Tableau 23 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie		
Tableau 24 : Reptiles patrimoniaux recensés		
Tableau 25 : Surfaces des différents habitats favorables aux reptiles protégés		
Tableau 26 : Oiseaux patrimoniaux, relevés dans la bibliographie50Tableau 27 : Oiseaux patrimoniaux recensés53Tableau 28 : Surfaces des différents habitats favorables aux oiseaux protégés54Tableau 29 : Insectes protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie56Tableau 30 : Habitats d'espèces impactés (avifaune)63Tableau 31 : Habitats d'espèces impactés (mammifères, dont chiroptères)64Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (mammifères, dont chiroptères)66Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)67Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)67Tableau 34 : Avantages et inconvénients des solutions étudiées68Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels72Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation75Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation76Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation76Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED92Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés99Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)17Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)18Carte 4 : Localisation précise de la zone d'étude21Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude22Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)33Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude34 <td></td> <td></td>		
Tableau 28 : Surfaces des différents habitats favorables aux oiseaux protégés54Tableau 29 : Insectes protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie56Tableau 30 : Habitats d'espèces impactés (avifaune)63Tableau 31 : Habitats d'espèces impactés (mammifères, dont chiroptères)64Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (mamhibiens)66Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)67Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)67Tableau 34 : Avantages et inconvénients des solutions étudiées68Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels72Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation75Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation76Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation76Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED92Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés99Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)17Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)18Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude21Carte 4 : Localisation précise de la zone d'étude21Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude22Carte 6 : Résultats sa inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)33Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude34		
Tableau 29 : Insectes protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie56Tableau 30 : Habitats d'espèces impactés (avifaune)63Tableau 31 : Habitats d'espèces impactés (mammifères, dont chiroptères)64Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (amphibiens)66Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)67Tableau 34 : Avantages et inconvénients des solutions étudiées68Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels72Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation75Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation76Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation76Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED92Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés99Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)17Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)18Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude21Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude22Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)33Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude34	Tableau 27 : Oiseaux patrimoniaux recensés	53
Tableau 30 : Habitats d'espèces impactés (avifaune)63Tableau 31 : Habitats d'espèces impactés (mammifères, dont chiroptères)64Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (amphibiens)66Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)67Tableau 34 : Avantages et inconvénients des solutions étudiées68Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels72Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation75Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation76Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation76Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED92Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés99Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)17Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)18Carte 3 : Aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)19Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude21Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude22Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)33Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude22		
Tableau 31 : Habitats d'espèces impactés (mammifères, dont chiroptères)64Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (amphibiens)66Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)67Tableau 34 : Avantages et inconvénients des solutions étudiées68Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels72Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation75Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation76Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation76Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED92Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés99Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)17Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)18Carte 3 : Aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)19Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude21Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude21Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)33Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude34		
Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (amphibiens)66Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)67Tableau 34 : Avantages et inconvénients des solutions étudiées68Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels72Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation75Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation76Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation76Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED92Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés99Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)17Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)18Carte 3 : Aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)19Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude21Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude21Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)33Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude34		
Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)		
Tableau 34 : Avantages et inconvénients des solutions étudiées68Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels72Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation75Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation76Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation76Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED92Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés99Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)17Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)18Carte 3 : Aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)19Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude21Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude22Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)33Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude34		
Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels		
Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation		
Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation76Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation76Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED92Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés99Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)17Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)18Carte 3 : Aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)19Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude21Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude22Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)33Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude34	·	
Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation		
Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED		
Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)	Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED	92
Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)	Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés	99
Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)	Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)	17
Carte 3 : Aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)		
Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude		
Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude		
Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)		
Carte 8 : Flore patrimoniale		
	Carte 8 : Flore patrimoniale	35

Carte 9 : Enjeux flore et habitats	36
Carte 9 : Enjeux flore et habitats Carte 10 : Résultats des inventaires faunistiques	38
Carte 11 : Inventaires chiroptères printanier	41
Carte 12 : Inventaires chiroptères estivaux (14 juillet 2020)	41
Carte 13 : Inventaires chiroptères estivaux (28 juillet 2020)	42
Carte 14 : Inventaire chiroptères automnaux	42
Carte 15 : Recherche des gîtes des Chiroptères	
Carte 16 : Résultats des inventaires faunistiques	47
Carte 17 : Résultats des inventaires faunistiques	49
Carte 18 : Résultats des inventaires faunistiques	
Carte 19 : Enjeux faunistiques	58
Carte 20 : Zones de compensation des fonctions écologiques des milieux boisés	97
Figure 1 : Calendrier des abattages d'arbres en considération des chiroptères et de l'avifaune nicheuse (source : A. Hector,	
Eurométropole de Strasbourg)	70
Figure 2 : Principe des cycles forestiers dont cycle intégral (en vert)	

1. PREAMBULE - PRESENTATION DE LA DEMANDE

1.1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) porte, dans le cadre de la sécurisation de la route départementale RD13bis I face au risque d'éboulement, un projet de mise en sécurité de cette dernière, sur une distance d'environ 900 m entre les PR 4,900 et 5,800, sur le ban communal d'Oderen.

La zone d'étude, d'une surface d'environ 21 ha, correspond à un secteur de pente principalement constitué d'éboulis et de falaises de faible hauteur, recouvert par endroits de végétation forestière. L'une des particularités de ce site réside dans sa sensibilité écologique, puisqu'il est à la fois intégré à 2 périmètres Natura 2000 (Zone Spéciale de Conservation « Vosges du Sud » et Zone de Protection Spéciale « Hautes-Vosges, Haut-Rhin »), à la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Ventron et à la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I « Eboulis et Hêtraie-sapinière du Frauenfelsen au col d'Oderen ». Les enjeux de cette zone sont surtout liés à la mosaïque d'habitats naturels forestiers et rupestres qui la compose et aux espèces remarquables inféodées à ces milieux.

1.2. RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Considérant les impacts du projet de parc d'activités sur les individus et/ou les habitats de 31 espèces protégées (23 espèces d'oiseaux, 6 de mammifères, 1 d'amphibiens et 1 de reptiles), le projet est soumis à demande de dérogation, conformément aux articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'Environnement, en application de :

- L'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- L'arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- L'arrêté ministériel du 23 avril 2007, ainsi que son arrêté modificatif du 15 septembre 2012 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

1.3. ESPÈCES CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION

La présente demande de dérogation porte sur les interdictions suivantes pour les espèces listées ci-après :

- La destruction d'individus ;
- La destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos ;
- La perturbation intentionnelle d'individus.

Tableau 1 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation

		Statut					
				Liste Rouge France			Liste
Nom commun	Nom scientifique Législation Française		Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Rouge Alsace
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU
Buse variable	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NAc	LC
Chouette hulotte	Strix aluco (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	-	LC
Faucon pèlerin	Falco peregrinus (Tunstall, 1771)	Art.3	I	LC	NA ^d	NAd	VU
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NAc	LC
Grand Corbeau	Corvus corax (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla (C. L. Brehm, 1820)	Art.3		LC	-	-	LC
Mésange à longue	Acaithalas caudatus (Linnaous, 1759)	Art 2		LC	_	NAb	LC
queue	Aegitinaios caudatas (Liiniaeas, 1738)	egithalos caudatus (Linnaeus, 1758) Art.3		LC		IVA	LC
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAb	LC

				Statu	:		
				Liste Rouge France			1:-4-
Nom commun Nom scientifique		Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Rouge Alsace
Mésange charbonnière	Parus major (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^b	NA ^d	LC
Mésange noire	Parus ater (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA^d	NA ^d	LC
Mésange nonnette	Parus palustris (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	1	-	LC
Pic épeiche	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC
Pic noir	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	-	LC
Pinson des arbres	Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Art.3		NT	-	NA ^d	NT
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	NAd	NAc	LC
Roitelet à triple- bandeau Regulus ignicapillus (Temminck, 1820)		Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC
Roitelet huppé	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NAd	LC
Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC
Rougequeue noir Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)		Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC
Sittelle torchepot	Sitta europaea (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC

Tableau 2 : Faune (hors oiseaux) concernés par la demande de dérogation

				Statut		
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine
	Amphibiens					
Crapaud commun ou épineux	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	LC
	Chiroptères					
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC	
Murin de Natterer	Murin de Natterer Myotis nattereri (Kuhl, 1817)		IV	LC	NT	
Noctule de Leisler	ıle de Leisler Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)		IV	NT	NT	
Oreillard roux	illard roux Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)		IV	LC	LC	
Sérotine bicolore Vespertilio murinus (Linnaeus, 1758)		Art.2	IV	DD	DD	
	Mammifères					
Chat forestier	Felis silvestris (Schreber, 1775)	Art.2	IV	LC	LC	
Reptiles						
Lézard des murailles Podarcis muralis (Laurenti, 1768)		Art.2	IV	LC	-	

2. FORMULAIRES CERFA

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ				
Nom et Prénom : Collectivité européenne d'Alsace				
ou Dénomination (pour les personnes morales) :				
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :				
Adresse: 100 avenue d'Alsace				
Commune : Colmar				
Code postal : 68006 Cedex				
Nature des activités : Administration publique				
Qualification : Subdivision administrative				

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS					
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom commun Nom scientifique	Description (1)				
REPTILES	1 espèce(s) (voir chapitre 5.2.4 du dossier joint)				
Lézard des murailles Podarcis muralis	Environ 3,1 ha de milieux forestiers impactés de manière temporaire et permanente lors des travaux (détail des surfaces impactées dans le chapitre 5.2)				
MAMMIFERES	6 espèce(s) (voir chapitre 5.2.2 du dossier joint)				
Chat forestier Felis silvestris Murin de Daubenton Myotis daubentonii Murin de Natterer Myotis nattereri Noctule de Leisler Nyctalus leisleri Oreillard roux Plecotus auritus Sérotine bicolore Vespertilio murinus	Environ 3,1 ha de milieux forestiers impactés de manière temporaire et permanente lors des travaux (détail des surfaces impactées dans le chapitre 5.2)				
OISEAUX	23 espèce(s) (voir chapitre 5.2.1 du dossier joint)				
CORTEGE D'OISEAUX DES MILIEUX FO	CORTEGE D'OISEAUX DES MILIEUX FORESTIERS				
Bec-croisé des sapins Loxia curvirostra Chouette hulotte Strix aluco	Environ 3,1 ha de milieux forestiers impactés de manière temporaire et permanente lors des travaux (détail des surfaces impactées dans le chapitre 5.2)				

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS				
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE				
Nom commun	Description ⁽¹⁾			
Nom scientifique	·			
Mésange noire				
Parus ater				
Pic noir				
Dryocopus martius				
Pouillot siffleur				
Phylloscopus sibilatrix				
Roitelet à triple-bandeau				
Regulus ignicapillus				
Roitelet huppé				
Regulus regulus				
Sittelle torchepot				
Sitta europaea				
Troglodyte mignon				
Troglodytes troglodytes				
CORTEGE D'OISEAUX DES MILIEUX SE	MI-OUVERTS			
Buse variable				
Buteo buteo				
Fauvette à tête noire				
Sylvia atricapilla				
Grimpereau des jardins				
Certhia brachydactyla				
Mésange à longue queue				
Aegithalos caudatus				
Mésange bleue				
Cyanistes caeruleus	Environ 3,1 ha de milieux forestiers impactés de manière			
Mésange charbonnière Parus major	temporaire et permanente lors des travaux (détail des surfaces			
Mésange nonnette	impactées dans le chapitre 5.2)			
Parus palustris				
Pic épeiche				
Dendrocopos major				
Pinson des arbres				
Fringilla coelebs				
Pouillot véloce				
Phylloscopus collybita				
Rougegorge familier				
Erithacus rubecula				
CORTEGE D'OISEAUX DES MILIEUX RI	JPESTRES			
Faucon pèlerin				
Falco peregrinus				
Grand Corbeau	Dérangements temperaires en place abanties et avaleitaties			
Corvus corax	Dérangements temporaires en phase chantier et exploitation			
Rougequeue noir				
Phoenicurus ochruros				

⁽¹⁾ préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore Prévention de dommages aux forêts
Sauvetage de spécimens Prévention de dommages aux eaux
Conservation des habitats Prévention de dommages à la propriété

Etude écologique Protection de la santé publique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Motif d'intérêt public majeur Prévention de dommages aux pêcheries Détention en petites quantités

Prévention de dommages aux cultures Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un projet de sécurisation routière. Le projet est décrit dans le dossier joint (chapitre 3).

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Autre formation : Compte tenu de la période de démarrage du chantier, le(s) prestataire(s) (bureau d'étude spécialisé en environnement et écologie) ne sont pas encore connus......

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est...

Départements : Haut-Rhin (68)...

Cantons : Cernay...

Communes : Oderen...

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures

Préciser:

Voir chapitres 5 et 6 du dossier joint

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir chapitre 5 et 6 du dossier.

X

 \mathbf{X}

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION				
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Néant				
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivis de mesures d'insertion à l'autorité administrative compétente pendant l'intégralité de la période de suivi (voir chapitre 7)				
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à COLMAR Le Votre signature			

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR

A. VOTRE IDENTITÉ

Strix aluco

☐ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT

☑ LA DESTRUCTION

☑ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom et Prénom : Collectivité européenne d'Alsace.....

	ou Dénomination (pour les personnes morales) : Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse : 100 avenue d'Alsace Commune : Colmar Code postal : 68006 Cedex Nature des activités : Administration publique Qualification : Subdivision administrative			
ļ	B. QUELS SONT LES SPÉCIME	ENS CONCERNES	PAR L'OPÉRATION	
	Nom commun Nom scientifique	Quantité	Description ⁽²⁾	
l	AMPHIBIENS	1 espèce(s) (voi	r chapitre 5.2.3 du dossier joint)	
	Crapaud commun ou épineux <i>Bufo bufo</i>	5-10	Destruction éventuelle d'individus en phase chantier	
l	REPTILES	1 espèce(s) (voi	r chapitre 5.2.4 du dossier joint)	
	Lézard des murailles Podarcis muralis	5-10	Destruction éventuelle d'individus en phase chantier	
	MAMMIFERES	6 espèce(s) (voi	r chapitre 5.2.2 du dossier joint)	
	Chat forestier Felis silvestris	1-5		
	Murin de Daubenton Myotis daubentonii	5-10		
	Murin de Natterer Myotis nattereri	1-5	Destruction éventuelle et dérangement d'individus en	
	Noctule de Leisler Nyctalus leisleri	1-5	phase chantier	
	Oreillard roux Plecotus auritus	1-5		
	Sérotine bicolore Vespertilio murinus	5-10		
	OISEAUX 23 espèce(s) (voir chapitre 5.2.1 du dossier joint)			
CORTEGE D'OISEAUX DES MILIEUX FORESTIERS				
	Bec-croisé des sapins Loxia curvirostra	1-5 couples	Destruction éventuelle et dérangement d'individus en	
	Chouette hulotte	1-5 couples phase chantier		

B. QUELS SONT LES SPÉCIME	ENS CONCERNES	PAR L'OPÉRATION		
Nom commun Nom scientifique	Quantité	Description ⁽²⁾		
Mésange noire Parus ater	1-5 couples			
Pic noir Dryocopus martius	1-5 couples			
Pouillot siffleur Phylloscopus sibilatrix	1-5 couples			
Roitelet à triple-bandeau Regulus ignicapillus	1-5 couples			
Roitelet huppé Regulus regulus	1-5 couples			
Sittelle torchepot Sitta europaea	1-5 couples			
Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes	1-5 couples			
CORTEGE D'OISEAUX DES SE	MI-OUVERTS			
Buse variable Buteo buteo	1-5 couples			
Fauvette à tête noire Sylvia atricapilla	1-5 couples			
Grimpereau des jardins Certhia brachydactyla	1-5 couples			
Mésange à longue queue Aegithalos caudatus	1-5 couples			
Mésange bleue Cyanistes caeruleus	1-5 couples			
Mésange charbonnière Parus major	1-5 couples	Destruction éventuelle et dérangement d'individus en phase chantier		
Mésange nonnette Parus palustris	1-5 couples			
Pic épeiche Dendrocopos major	1-5 couples			
Pinson des arbres Fringilla coelebs	1-5 couples			
Pouillot véloce Phylloscopus collybita	1-5 couples			
Rougegorge familier Erithacus rubecula	1-5 couples			
CORTEGE D'OISEAUX DES MILIEUX RUPESTRES				
Faucon pèlerin Falco peregrinus	1-5 couples			
Grand Corbeau Corvus corax	1-5 couples	Destruction éventuelle et dérangement d'individus en phase chantier		
Rougequeue noir Phoenicurus ochruros	1-5 couples			

⁽²⁾ nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION,	DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *
Protection de la faune ou de la flore	Prévention de dommages aux forêts
Sauvetage de spécimens	Prévention de dommages aux eaux

Conservation des habitats	Prévention de dommages à la propriété	
Etude écologique	Protection de la santé publique	
Etude scientifique autre	Protection de la sécurité publique	X
Prévention de dommages à l'élevage	Motif d'intérêt public majeur	X
Prévention de dommages aux pêcheries	Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux cultures	Autres	

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un projet de sécurisation routière. Le projet est décrit dans le dossier joint (chapitre 3).

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TEC (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de		ON *
D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *	<u> </u>	
Capture définitive Préciser la destination	des animaux capturés :	
·	•	avec relâcher différé
S'il y a lieu, préciser les conditions de conserva	ation des animaux avant	le relâcher :
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les cond	itions de relâcher :	
Capture manuelle Capture	re au filet	
Capture avec épuisette Pièges	Préciser :	
Autres moyens de capture	Préciser :	
Utilisation de sources lumineuses	Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores Précis	er :	
Modalités de marquage des animaux (descript	tion et justification) :	
Suite sur papier libre		
D2. DESTRUCTION *		
Destruction des nids Préciser : de	estruction de nids d'ois	eaux des milieux semi-ouverts et
forestiers		
Destruction des œufs Préciser : de forestiers		seaux des milieux semi-ouverts et
	maux prédateurs	···· Préciser :
	ges létaux	Préciser :
•	ture et euthanasie	Préciser :
·	nes de chasse	Préciser :
Traces mayens ac acstraction and actions		
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE	*	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	Préciser :	
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :		
Utilisation de sources lumineuses Préciser :		
Utilisation d'émissions sonores Préciser : en phase travaux et en phase exploitation		
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :		
Utilisation d'armes de tir		
Utilisation d'autres moyens de perturbation ir	ntentionnelle Précise	er : Voir chapitre 5 du dossier
ioint		

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES EN	CADRANT LES OPÉRATIONS *		
Formation initiale en biologie animale			
Formation continue en biologie animale			
Autre formation : Compte tenu de la période de dén			
d'étude spécialisé en environnement et écologie) ne so	nt pas encore connus		
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION	ON, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION		
Préciser la période :			
ou la date :			
C. OUTLE CONTLICTUAL DE DESTRUCTION D'ALTÉRA	ATION OU DE DÉCRADATION		
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRA			
Régions administratives : Grand Est			
Départements : Haut-Rhin (68)			
Communes : Oderen			
Communes : Oderen			
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'	ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES		
SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L			
CONSERVATION FAVORABLE *			
Reconstitution de sites de reproduction et aires	s de repos		
Mesures de protection réglementaires	·		
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	$oldsymbol{ol{ol}}}}}}}}}$		
Renforcement des populations de l'espèce			
Autres mesures	X		
<u>Préciser</u> :			
Voir chapitres 5 et 6 du dossier joint			
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de pla	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
défavorable sur la population de l'espèce concernée : V	oir chapitre 5 et 6 du dossier.		
I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OP	ÉRATION		
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Néant			
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : \$	Suivis de mesures d'insertion à l'autorité		
administrative compétente pendant l'intégralité de la			
The state of the s	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à	Fait à COLMAR		
l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique Le			
aux données nominatives portées dans ce formulaire. Votre signature			
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour			
ces données auprès des services préfectoraux.			

3. DEMANDEUR, PRESENTATION DU PROJET ET JUSTIFICATION

3.1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

La présente demande est formulée par :

Collectivité européenne d'Alsace

100 avenue d'Alsace

BP 20351

68006 Colmar Cedex

Personne en charge de l'opération :

Steve Ehrhart, Chef de Projets

3.2. PRÉSENTATION DU PROJET

3.2.1. Localisation du projet

Le projet est localisé sur le ban communal de Fellering, dans le département du Haut-Rhin, plus précisément sur le versant nord du col d'Oderen, aux abords de la RD13 bis I, du PR 4+900 au PR 5+800.

3.2.2. Description du projet

Le projet consiste en la mise en place de dispositifs de sécurisation aux abords de la RD13 bis I. La solution retenue, parmi les 4 envisagées initialement, prévoit l'installation d'écrans pare-blocs métalliques. Au total, 12 écrans seront installés. Ils seront positionnés dans les zones préférentielles de passages des blocs.

Par ailleurs, 3 blocs de masse trop importante pour les écrans ou pouvant présenter un danger pour le chantier seront stabilisés par des dispositifs de confortement actif (boulons ou filet de câbles).

Enfin, une levée de matériaux de 15 m de long et 50 cm de hauteur sera réalisée au niveau de l'aire de parking afin d'empêcher l'accès des véhicules à la zone d'aléa moyen.



Carte 1 : Localisation des dispositifs de sécurisation (source : ARIAS Montagne, 2021)

3.3. JUSTIFICATION DU PROJET AU REGARD DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les éléments présentés ci-après sont tirés des documents suivants :

- « Rapport de projet Col d'Oderen RD13 bis I Mise en sécurité de la route vis-à-vis du risque d'éboulements rocheux ». ARIAS Montagne (novembre 2021) ;
- « Etude de solutions alternatives Col d'Oderen RD13 bis I Mise en sécurité de la route vis-à-vis du risque d'éboulements rocheux ». ARIAS Montagne (avril 2022).

3.3.1. Justification de l'intérêt public majeur du projet

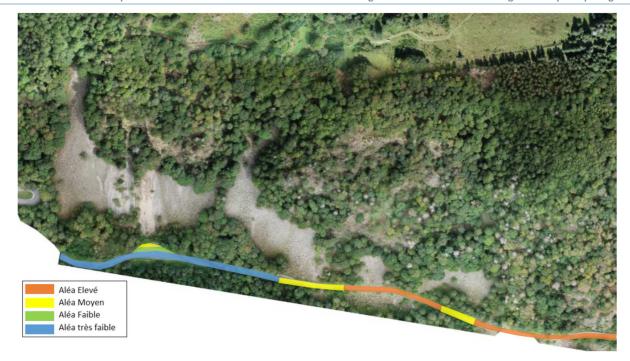
3.3.1.1. Contexte de l'opération

Le versant situé au nord de la RD 13 bis I comporte plusieurs parois rocheuses et éboulis actifs. Des chutes de blocs se produisent régulièrement, dont certaines peuvent atteindre la route départementale, constituant ainsi un danger pour les usagers (voitures et vélos principalement). Entre 1984 et 2009, une vingtaine d'événements d'ampleur variable ont été répertoriés sur la route départementale. Toutefois, la localisation de ces évènements n'étant pas précisée, il n'est pas possible de savoir lesquels sont survenus dans le secteur du projet. Depuis 2009, 8 événements ont été répertoriés, cette fois-ci précisément sur le tronçon considéré dans le cadre du projet.

Tableau 3 : Evénements de chute de blocs relevés dans le secteur du projet

Date	Description
19/01/2009	10 tonnes de matériaux sur la route avec des blocs de plus d'une tonne
16/07/2012	11 blocs entre 300 et + de 500 kg
14/07/2014	Chute de roches
15/01/2016	Bloc entre 200 et 300 kg sur la route

Date	Description
14/03/2016	Bloc entre 300 et 500 kg en accotement
18/11/2016	Environ 20 blocs sur la route entre 300 et + de 500 kg
06/05/2021	Rochers tombés sur la route, percuté par une voiture
07/06/2021	Chutes de pierres sur la chaussée



Carte 2 : Carte de synthèse de l'aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)

Le bureau d'étude ARIAS Montagne a établi une synthèse de l'aléa de chute de blocs sur le versant située en amont de la route. Il en ressort un aléa globalement élevé de rupture des blocs et masses rocheuses. En termes de propagation, le secteur ouest est le moins exposé (aléa très peu probable), excepté le parking en zone d'aléa moyen. La première moitié de la zone centrale est située en aléa moyen, puis la quasi-totalité du reste de la zone d'étude est en zone d'aléa de propagation probable. La carte ci-dessous présente l'aléa résultant, issu du croisement de l'aléa de rupture et de l'aléa de propagation.

3.3.1.2. Objectifs du projet

La caractéristique principale du projet est la mise en place de 12 écrans pare-bloc au niveau des trajectoires préférentielles de chutes de blocs. L'objectif de ce dispositif est d'intercepter et retenir les matériaux qui se détachent des parois pour éviter qu'ils n'atteignent la chaussée.

D'autre part, 3 blocs rocheux seront stabilisés, ceux-ci étant de taille trop importante pour être maîtrisés par les écrans pare-bloc, et une levée de terre sera réalisée au niveau du parking pour empêcher l'accès des véhicules à la zone exposée à un aléa moyen. La carte ci-dessous présente l'aléa résultant au niveau de la route après mise en place de l'ensemble des dispositifs.



Carte 3 : Aléa résultant sur la route (source : ARIAS Montagne, 2021)

3.3.2. Justification de l'absence de solutions alternatives

4 solutions d'aménagements ont été étudiées au stade d'avant-projet :

- La galerie pare-blocs en béton armé;
- Le merlon d'interception (barrière GBA);
- Les travaux de confortement en paroi ;
- Les écrans pare-blocs.

Tableau 4 : Avantages et inconvénients des différentes variantes étudiées

Solution	Avantages	Inconvénients	Estimation du coût
Galerie pare-blocs	 Protection passive efficace Durabilité du dispositif Maintenance limitée 	 Fort impact paysager Coût très important Durée de chantier très importante avec fermeture de la route durant au moins 5 ans Nécessité de réaliser des écrans de protection préalables 	≈ 30 millions €
Barrière GBA	 Rapidité de mise en œuvre Durabilité du dispositif Intégration paysagère correcte 	 Largeur de chaussée réduite Niveau de protection très mauvais, ouvrage sous-dimensionné Réceptacle très réduit voir absent à l'amont de l'ouvrage Nécessité de refaire l'ouvrage après chaque impact 	80 000 € HT
Parades actives	 Pas d'ouvrages dans le versant Coûts modérés Impact paysager faible 	 Impact très fort sur la biodiversité durant le chantier Ouvrages à surveiller Ouvrages à compléter avec les années si découverte de nouvelles instabilités Aléa résultant sur la chaussée suite aux travaux qualifié de Moyen, mais pouvant vite évoluer défavorablement Ne traite pas les pierres et petits blocs 	600 000 € HT
Ecrans pare-blocs	 Protection passive efficace Suivi facile des ouvrages Coûts modérés Adapté au site 	 Durée de vie des ouvrages limitée Impact paysager modéré Maintenance régulière 	800 000 € HT

La galerie pare-blocs consiste à couvrir par un ouvrage en béton l'intégralité de la chaussée sur un tronçon de 450 m. Il s'agit d'un ouvrage très efficace en termes de protection mais occasionnant un coût important, impliquant un chantier de longue durée et ayant un fort impact paysager.

Le merlon d'interception serait implanté en amont de la route dans le but de stopper les blocs avant leur arrivée sur la chaussée. Le contexte topographique et le manque de place associé ne permettent pas la construction d'un mur classique de plusieurs mètres de haut. Une alternative par la mise en place d'une GBA béton de 90 cm de haut et 450 m de long a été étudiée. Ce type d'ouvrage ne permet pas de diminuer de façon significative l'aléa au niveau de la route. De plus, il réduit la largeur de la chaussée et doit être réparé après chaque impact. Cette solution n'est donc pas pertinente puisqu'elle ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés en matière de sécurisation.

La mise en place de parades actives viserait à conforter individuellement chaque bloc ayant été répertorié avec un aléa de rupture élevé ou moyen. Compte-tenu du nombre important de blocs à traiter (estimé à plus d'une centaine, mais mise à jour nécessaire), du fait qu'une partie passera inaperçue en raison de la végétation, et que certains blocs seront amenés à s'individualiser par l'effet de la météo, cette solution permettrait au mieux d'atteindre un aléa résultant sur la route de niveau moyen. De plus, elle n'apporte aucune maitrise sur les chutes de pierres de plus petits volumes et sur les blocs dont l'aléa actuellement faible pourrait évoluer dans le futur. Cela impliquerait la réalisation d'un nouveau chantier dans une quinzaine d'années. De plus, le chantier est susceptible d'être très impactant sur les chiroptères, puisque l'intervention toucherait directement les blocs rocheux, lesquels peuvent comporter des interstices potentiellement occupés par les chauves-souris.

La dernière solution consiste en l'installation de 12 lignes d'écrans pare-blocs au niveau des zones préférentielles de passage des blocs. Ce dispositif permet une bonne réduction de l'aléa qui atteint un niveau faible à très faible selon les secteurs. Les impacts sur le paysage, la faune et la flore pourront être minimisés en conservant un maximum d'arbres autour des ouvrages. La durée du chantier n'excéderait pas 6 mois et la route ne serait fermée qu'en journée. La principale contrainte de ce type d'ouvrage est qu'un suivi et une maintenance régulière des dispositifs est nécessaire.

Le tableau ci-dessous synthétise les caractéristiques de chaque solution étudiée.

Tableau 5 : Analyse multicritère des différentes variantes étudiées

	Galerie pare-blocs	Galerie pare-blocs Barrière GBA		Ecrans pare-blocs	
Aléa résultant sur la route suite aux travaux	Très faible	Elevé	Moyen	Faible	
Problématique visée	Tous types de chutes de pierres et de blocs	Uniquement les pierres ou petits blocs partant du pied de versant	Blocs, mais ne traite pas des pierres	Tous types de chutes de pierres et de blocs	
Durée de chantier	Plusieurs années, aux alentours de 5	Quelques jours	Environ 6 mois mais étalés sur plusieurs années	De 4 à 6 mois	
Impact sur la circulation	Fermeture totale de la circulation, pas de réouverture soirs et week-ends	Fermeture de la circulation la journée, réouverture le soir	Chantier sous route ouverte	Chantier sous route fermée avec réouverture soirs et week-ends	
Estimatif financier	Environ 30 millions d'euros	80 000 € HT	600 000 € HT	800 000 € HT	
Impact paysager	Très fort	Faible	Très faible	Moyen	
Impact environnemental du chantier	Très fort	Faible	Très fort	Moyen à Faible	
Impact environnemental à long terme	Moyen	Faible	Moyen, car le chantier devra être reconduit lorsque de nouveau blocs se présenteront	Faible	
Durée de vie des ouvrages	100 ans	100 ans	75 ans	50 ans	

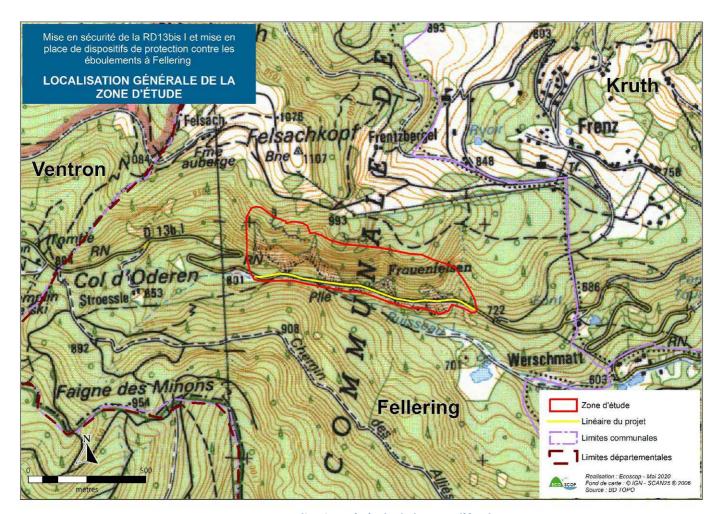
	Galerie pare-blocs	Barrière GBA	Parades actives	Ecrans pare-blocs
Entretien	Faible	Fort, l'ouvrage sera à refaire après chaque impact	Les ouvrages devront être surveillés et complétés, si l'on veut garder un aléa résultant moyen sur la route.	Les ouvrages devront être surveillés et la maintenance régulière

Il ressort de l'analyse de ces 4 solutions que celle des écrans pare-bloc est la plus pertinente. La mise en place de barrière GBA ou le confortement en paroi ne permettent pas d'atteindre un niveau de sécurisation satisfaisant, tandis que la réalisation d'une galerie pare-blocs en béton serait très couteuse, longue à mettre en place et très impactante sur le paysage et le milieu naturel.

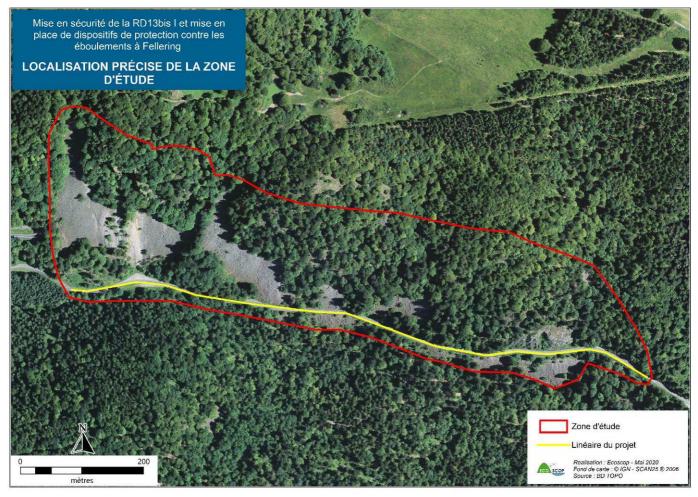
3.4. Présentation et justification des zones d'étude

2 zones d'étude ont été prises en compte pour l'étude du volet « milieux naturels » :

- Zone d'étude rapprochée : zone d'étude présentée sur la Carte 4 et la Carte 5 ci-après ;
- Zone d'étude étendue : zone tampon de 50 à 200 m autour de la zone d'étude rapprochée. Les études faunistiques de groupes mobiles (oiseaux et mammifères par exemple) ont pris en compte ce périmètre. En fonction des enjeux, la distance tampon a pu être réduite ou étendue.



Carte 4 : Localisation générale de la zone d'étude



Carte 5 : Localisation précise de la zone d'étude

4. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE – ESPECES PROTEGEES INVENTORIEES

4.1. MATERIEL ET METHODES

Les personnes ayant travaillé sur les investigations de terrain ainsi qu'à la rédaction de la présente étude sont nommées ci-après :

- Mathieu THIEBAUT (Ecoscop chargé d'études): responsable d'étude et inventaires de la faune;
- Sébastien COMPERE (Ecoscop assistant d'études) : inventaires de la flore ;
- Céline LOTT (Ecoscop assistante chargée d'études) : inventaires de la flore ;
- Lionel SPETZ (Ecoscop chargé d'études) : inventaire des amphibiens, des mammifères et relecture du dossier ;
- Frédéric FEVE (Silva Environnement naturaliste indépendante) : analyse des données et expertise chiroptères.

Les campagnes de prospection ont été effectuées de janvier à septembre 2020. Les dates d'inventaires sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Les prospections dédiées à la faune ont été effectuées avec des conditions météorologiques favorables. En effet, la température, le vent et la pluie sont des facteurs susceptibles d'influencer l'activité de certains groupes, en particulier les oiseaux, les chiroptères, les reptiles et les insectes.

Date de passage	Flore/habitat	Avifaune	Chiroptères	Reptiles	Amphibiens	Entomofaune	Mammifères
21/01/2020			x				
13/03/2020		х			x		х
18/03/2020		х			x		х
01/04/2020	х						
08/04/2020		х		х			х
05/05/2020					х		х
21/05/2020			х				
28/05/2020		х		х		х	х
03/06/2020	х						
14/07/2020			х				
28/07/2020			х				
29/07/2020	х						
08/08/2020				х		х	х
13/09/2020			х				
08/10/2020							х

Tableau 6 : Dates de prospection par groupe

4.1.1. Etude bibliographique

♦ FLORE

Les données bibliographiques concernant la flore des communes alsaciennes sont issues de l'Atlas de la flore d'Alsace, mis en ligne par la Société Botanique d'Alsace, qui comprend à la fois les données de membres de la Société et des données compilées issues de publications (articles, herbiers, flore, rapports...). Il intègre également des données d'archives de la Société d'Etude de la Flore d'Alsace et de l'Herbier de l'Université de Strasbourg. Pour les communes

vosgiennes, les données de l'atlas botanique de Lorraine, fournie par le Pôle Lorrain du futur Conservatoire Botanique National du Nord-Est, ont été utilisées. Les données disponibles sur le site de l'INPN ont également été consultées.

Les données provenant d'anciennes études et des observations menées sur le territoire de la Réserve Nationale du Massif du Grand Ventron ont également été exploitées. Elles ont été menées dans le cadre de l'approfondissement des connaissances naturalistes de la réserve ou dans le cadre du projet de sécurisation de la RD13bis I (ONF, 2011), à la demande du Parc naturel Régional des Ballons des Vosges. Ces études concernent notamment l'inventaire des bryophytes et des lichens (R. Cézanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper, 2013).

♦ FAUNE

Afin d'être le plus exhaustif possible et d'être le plus à même de préciser et de justifier les enjeux vis-à-vis du projet, une recherche de données bibliographiques a été organisée dans un premier temps, et ce pour l'ensemble des groupes étudiés. Les données naturalistes communales disponibles ont été récoltées (Odonat, INPN...) et/ou proviennent des listes d'espèces des périmètres d'inventaires (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Il parait important de préciser que ces données ne sont pas exhaustives et sont corrélées à la pression d'observation; plus celleci augmente et plus le nombre d'observations naturalistes croît. Les données pour les communes de Bussang, Fellering, Kruth, Oderen et Ventron ont été consultées.

Les données provenant d'anciennes études et des observations menées sur le territoire de la Réserve Nationale du Massif du Grand Ventron ont également été exploitées. Elles ont été menées dans le cadre de l'approfondissement des connaissances naturalistes de la réserve ou dans le cadre du projet de sécurisation de la RD13bis I (ONF, 2011), à la demande du Parc naturel Régional des Ballons des Vosges. Ces études concernent notamment l'inventaire des chiroptères de la réserve (Silva Environnement, 2018).

Les données issues de la bibliographie ont permis de faciliter l'approche de terrain, de hiérarchiser les enjeux et de les affiner pour la zone d'étude. A noter que seules les données dont la date d'observation est ultérieure à 2000 ont été prises en compte. En effet, les données plus anciennes ne sont pas représentatives puisque la répartition des espèces est susceptible d'avoir évolué durant ces dernières années, voire même que ces espèces aient tout simplement disparu d'Alsace, de Lorraine ou de France. Il est nécessaire de préciser qu'aucune des données bibliographiques n'est localisée avec précision.

Les prospections de terrain ont débuté après avoir tenu compte des connaissances naturalistes existantes, étape essentielle permettant de placer l'accent sur les zones susceptibles d'être l'habitat d'espèces protégées et/ou patrimoniales.

Après l'étape de recherche de données bibliographiques brutes à l'échelle communale, une liste générale de toutes les espèces a été mise en forme. A partir de cette liste, les espèces présentant un statut de protection et/ou de patrimonialité particulier ont été distinguées (inscription aux annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », inscription aux listes rouges nationales ou régionales des espèces menacées) des autres. Les potentialités de présence de chaque espèce dans la zone d'étude ont ensuite été estimées, tout en respectant l'écologie des espèces (types de milieux naturels fréquentés, utilité des habitats, caractéristiques du mode de reproduction...).

Les inventaires ont été réalisés selon les méthodologies d'inventaires explicitées dans les chapitres suivant. A noter que seules les espèces patrimoniales sont présentées dans les tableaux du présent document pour les groupes faunistiques, afin d'en faire ressortir les principaux enjeux. Les listes exhaustives d'espèces inventoriées, comprenant les espèces non patrimoniales et non protégées sont quant à elles présentées en annexes, avec leur statut détaillé.

4.1.2. Inventaires floristiques

♦ RELEVÉS PHYTOSOCIOLOGIQUES

Les relevés phytosociologiques ont été réalisés avec une grande rigueur, selon la méthode phytosociologique sigmatiste (Braun-Blanquet *et al.*, 1952) dont les éléments principaux sont repris ci-dessous.

Chaque relevé a été effectué au sein d'un habitat homogène, c'est-à-dire au sein d'un individu d'association, en excluant formellement les zones de transition entre deux groupements.

La surface du relevé est fonction du type d'habitat à échantillonner et correspond à la surface pour laquelle on estime que l'individu d'association est suffisamment exprimé, et comporte par conséquent les espèces nécessaires à sa

détermination. Le tableau ci-dessous reprend les surfaces indicatives de relevés pour les principaux grands types de milieux (CBN de Brest, 2015).

Tableau 7 : Surfaces indicatives de relevés par grands types de milieux

Milieu	Surface du relevé
Pelouse	1 à 10 m²
Bas-marais / Tourbière	5 à 20 m²
Prairie	16 à 50 m²
Mégaphorbiaie	16 à 50 m²
Roselière / Cariçaie	30 à 50 m² (d'avantage occasionnellement)
Ourlet	10 à 20 m²
Lande	50 à 200 m²
Fourré	50 à 200 m²
Forêt	300 à 800 m²

Les espèces identifiées dans le relevé sont alors listées et un coefficient d'abondance-dominance (Braun-Blanquet *et al.*, 1952) est attribué à chacune d'elles, pour chacune des différentes strates.

Tableau 8 : Coefficient d'abondance-dominance (Braun-Blanquet et al., 1952)

Coefficient d'abondance- dominance	Condition
5	Recouvrement > à 75 %
4	50 % < R < 75 %
3	25 % < R < 50 %
2	5 % < R < 25 % ou très nombreux individus et R < 5 %
1	1 % < R < 5 % ou plante abondante et R < 1 %
+	Plante peu abondance et R < 1 %
r	Plante rare (quelques pieds)
i	Un seul individu

Les relevés ont été localisés précisément au GPS et l'ensemble des informations nécessaires ont été indiquées sur le terrain, à savoir les données générales (nom de l'auteur, numéro du relevé, date...), les facteurs topographiques (site, commune, lieu-dit, altitude, exposition, pente...), les facteurs édaphiques (pourcentage de sol nu), les facteurs biologiques (aspect physionomique de la végétation, typicité floristique, atteinte, état de conservation, groupements en contact, évolution, influence animale, gestion humaine, sylvofaciès...).

Au total, 4 relevés phytosociologiques ont été réalisés en juin 2020. La localisation des relevés et leur description est disponible sur les cartes et tableaux présentés en annexes.

♦ ANALYSE PHYTOSOCIOLOGIQUE

L'ensemble des relevés et des listes d'espèces ont été analysés par comparaison bibliographiques avec des référentiels existants. On peut notamment citer le « Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté » (Ferrez & al. 2011) ou encore le « Synopsis commenté des groupements végétaux de Bourgogne et de Champagne-Ardenne » (Royer & al. 2005).

En ce qui concerne la nomenclature utilisée pour les syntaxons, elle se rapporte dans la mesure du possible au « Prodrome des végétations de France » (Bardat & al. 2004) et à ses différentes déclinaisons par classe. Le « Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté » (Ferrez & al. 2011), un guide phytosociologique de référence dans l'est de la France, a également été utilisé ainsi que la récente étude des milieux ouverts du massif vosgien (« Référentiel phytosociologique des milieux ouverts du Massif vosgien » (Ferrez & al. 2016)).

Les Cahiers d'Habitats Natura 2000 (Bensettiti F. & al. 2005), la nomenclature CORINE Biotope (Bissardon M. & Guibal L. 1997) ainsi que la nomenclature EUNIS (Louvel J. & al. 2013) ont été consulté afin d'associer à chaque type d'habitat son code correspondant pour chacun de ces référentiels.

CARTOGRAPHIES D'HABITATS NATURELS ET RECHERCHES D'ESPÈCES PATRIMONIALES

L'échelle de cartographie utilisée pour la cartographie de terrain a été le 1:2 000, afin de caractériser au mieux l'ensemble des habitats du site, et leur imbrication (juxtaposition d'habitats humides et prairiaux) par exemple. Dans le cas d'une mosaïque, les habitats imbriqués ont été cartographiés comme tel (ex : Prairie humide x Cariçaie).

La cartographie a été faite sur la base des photographies aériennes les plus récentes en notre possession, à savoir l'orthophotoplan IGN de 2018.

♦ FLORE PATRIMONIALE ET INVASIVE

Les végétaux remarquables du point de vue patrimonial ont été notés et localisés au GPS. En préalable aux prospections de terrain, nous avons étudiés les listes d'espèces patrimoniales et/ou protégées afin d'optimiser les recherches au sein des différents types d'habitats. Les recherches sur le terrain se sont déroulées le 1^{er} avril, le 3 juin et le 29 juillet 2020.

Les espèces ont été dénombrées ou quantifiées, selon les tailles de population. Nous avons également recensé les espèces exotiques envahissantes. Si des espèces protégées, ou considérées comme sensibles, sont observées une cartographie et une description de ces espèces est réalisée.

4.1.3. Inventaires faunistiques

Les inventaires ont été réalisés par application des méthodologies explicitées dans les chapitres suivants. Les prospections sont ciblées vers la recherche d'espèces patrimoniales. Ces données sont complétées par les données bibliographiques disponibles sur le secteur.

♦ LES MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

Les recherches ont d'une part visé l'ensemble des mammifères sauvages potentiellement présents dans le secteur étudié. Les relevés ont été menés via les observations directes d'individus et par repérage d'indices (coulées, reliefs de repas, empreintes, fèces, terriers, etc.). Ces observations ont été réalisées lors de chacune des sorties dédiées aux autres groupes faunistiques.

Suite à l'observation d'indices de présence potentielle de Lynx, il a été décidé, en accord avec les autorités compétentes, de poser des pièges photographiques au sein de la réserve naturelle. 3 pièges ont été posés entre le 17 mai 2020 et le 25 juillet 2020, puis un seul piège a été laissé sur place entre le 25 juillet et le 8 octobre 2020.

LES CHIROPTÈRES (FRÉDÉRIC FEVE)

• Méthodologie employée pour l'étude acoustique

2 prospections ont été effectuées de nuit (soirées) grâce à des transects au détecteur d'ultrasons en intersaisons (printemps/automne) et deux autres ont été réalisées en période de mise bas et d'élevage des jeunes (été). L'équipement utilisé pour l'identification des espèces comporte un détecteur d'ultrasons Pettersson D1000X (utilisé en modes hétérodyne et expansion de temps) et le logiciel BatSound pour l'identification des enregistrements. Les clés de détermination utilisées sont les dernières clés de Michel Barataud. Les transects et les contacts ont été localisés au GPS (GARMIN 64X).

2 soirées d'inventaires au détecteur d'ultrasons ont été effectuées en intersaisons (l'une le 21 mai et l'autre le 13 septembre 2020) et 2 autres soirées (14 et 28 juillet 2020) ont été réalisées en été (mise bas, élevage des jeunes).

• Evaluation des potentialités en gites

Les arbres à cavités ont été recherchés dans le périmètre sauf dans les endroits dangereux où il est impossible d'accéder (chutes de pierres sous les falaises). Ceux comportant des cavités pouvant être utilisées par les chauves-souris (fissures, trous de pics, carries, écorces décollées...) ont été marqués à la peinture blanche et localisés par GPS. Cette recherche a été effectuée le 21 janvier 2020 par beau temps (soleil, vent faible, absence de neige, T = -2° C à 11h).

Les falaises ont été examinées aux jumelles car il est impossible d'accéder trop près en raison des chutes de pierres et des risques d'éboulement. Le but a été de voir si elles comportent ou non des fissures favorables.

En complément, 2 séances d'observations crépusculaires ont été réalisées, en préambule aux inventaires au détecteur d'ultrasons, en période de reproduction (été), à proximité des principales falaises, ceci dans le but de voir sortir d'éventuels occupants.

♦ LES AMPHIBIENS

Les prospections ont été organisées sous la forme de 2 sorties crépusculaires et nocturnes le 13 (ciel dégagé, températures moyennes) et le 18 mars (ciel dégagé, températures moyennes) et une sortie diurne a été menée le 5 mai 2020 (beau temps, températures moyennes), avec réalisation d'inventaires des milieux aquatiques favorables et précision des axes de migration. La zone d'étude étant dépourvue de zones humides, ce sont les habitats aquatiques les plus proches qui ont été prospectés.

L'identification des espèces d'amphibiens a été réalisée lors de soirées humides et douces, par observation directe (adultes et larves, grâce à l'utilisation de lampes torche), par le comptage des pontes et par les chants (écoutes nocturnes). La capture d'individus pour identification a été limitée (capture de tritons ou de larves/têtards à l'épuisette notamment).

♦ LES REPTILES

Aucun protocole particulier d'étude des reptiles n'a été mis en place. Ainsi, ce sont les prospections dédiées aux autres groupes qui ont permis de noter les diverses observations de reptiles. Au vu du nombre de sorties de terrain prévues pour l'étude des divers groupes faunistiques et floristiques (à savoir environ 6 jours de terrain au total), l'inventaire par observations ponctuelles est considéré comme suffisant, permettant d'offrir une bonne représentativité à la fois des espèces présentes, de l'importance de leurs populations et une bonne connaissance des zones étudiées en termes d'enjeux.

La recherche des reptiles, groupe d'espèces nécessitant de réchauffer leur température corporelle en s'exposant au soleil, a été favorisée par les jours de beau temps choisis pour les inventaires

♦ LES OISEAUX

L'étude de l'avifaune a consisté en l'inventaire des oiseaux nicheurs du site d'étude. Les prospections qui ont été menées se basent en grande partie sur la connaissance des chants et sur des observations directes aux jumelles. Après analyse bibliographique et évaluation de la qualité du milieu pour ce groupe d'espèces (zones éventuelles de reproduction ou de chasse, axes de déplacements, *etc.*), des inventaires ont été réalisés selon les potentialités qu'offrent le secteur pour l'avifaune.

Le protocole des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) a été appliqué afin de relever les espèces d'oiseaux diurnes nicheuses. Il consiste à démontrer statistiquement les effectifs des populations et ainsi à définir l'importance de chaque peuplement d'espèce. Le nombre d'IPA a été choisi dans le but de prendre en compte les différents types de milieux de la zone d'étude (au minimum un IPA par type d'habitat/de structure) et leur qualité. Etant donné le faible nombre d'habitats différents, leur homogénéité et la « faible » surface de la zone d'étude, 2 points IPA ont été réalisés.

Les IPA ont été menés au cours de 2 sessions de terrain durant l'année 2020 :

- Le premier passage a eu lieu au mois d'avril afin de relever les nicheurs précoces, à savoir le 8 avril 2020 par beau temps et peu de vent ;
- Le second passage a été effectué le 28 mai 2020, dans le but de recenser les nicheurs tardifs, par beau temps et peu de vent.

Les inventaires se sont déroulés durant les 3 premières heures après le lever du soleil, lorsque l'activité des oiseaux est à son paroxysme. Afin d'obtenir une bonne représentativité de l'avifaune présente, les conditions météorologiques lors des prospections de terrain ont été favorables.

Les points IPA effectués au cours des sessions de terrain spécifiques ont été complétés par des observations ponctuelles relevées lors de la réalisation des inventaires dédiés aux autres groupes.

2 sessions d'inventaires des rapaces nocturnes ont également été effectuée, durant la période d'activité vocale des petites chouettes de montagne, à savoir les 13 et 18 mars 2020 par ciel dégagé et vent faible. Le protocole a consisté à réaliser des écoutes nocturnes depuis une position fixe pendant une durée de 15 minutes, en utilisant également la technique de la repasse des chants de Chouette de Tengmalm et de la Chevêchette d'Europe. La repasse des chants de ces 2 espèces a été utilisée durant les 10 dernières minutes de chaque point d'écoute, sous la forme du passage du chant d'une espèce pendant 30 secondes, suivi de 30 secondes d'écoutes.

♦ LES INSECTES (RHOPALOCÈRES, ODONATES ET COLEOPTERES XYLOPHAGES)

Rhopalocères

Les rhopalocères (papillons de jour) ont fait l'objet de relevés quasi exhaustifs au sein de la zone d'étude. Les relevés ont été effectués par capture au filet : les espèces ont été déterminées à l'aide de clés et d'une loupe à main, puis relâchées dans leur milieu naturel.

Afin de respecter les périodes de vol des espèces à enjeux, les inventaires ont été effectués en dates du 28 mai et du 8 août 2020.

L'ensemble des inventaires des rhopalocères s'est déroulé lors de journées ensoleillées, avec un vent faible, avec pour objectif d'obtenir les résultats les plus exhaustifs possibles.

Odonates

Pour l'étude des espèces d'odonates, le protocole est identique à celui mis en place pour les papillons. La zone d'étude étant dépourvue de zones humides stagnantes ou courante, ce sont surtout les habitats de maturation qui ont été prospectés (lisières forestières)

♦ EVALUATION DES SITES ET DES ESPÈCES

Différentes grilles sont utilisées pour évaluer l'intérêt des habitats, de la faune et de la flore :

- Les annexes liées à la protection des habitats ou des espèces des Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992 et Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 dans l'Union Européenne ;
- Les listes d'espèces protégées à l'échelle nationale et régionale ;
- Les listes rouges d'espèces menacées en France et en Alsace.

4.1.4. Définition des enjeux

Le secteur d'étude présente un intérêt en termes d'habitats naturels, de biodiversité faunistique et floristique et de fonctionnement écologique. L'intérêt écologique est logiquement dépendant des caractéristiques physiques (occupation du sol, présence ou non d'éléments naturels, milieux thermophiles...), qui déterminent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les enjeux concernant la biodiversité et les milieux naturels ont été déterminés d'après la méthodologie explicitée ci-après, sur la base des résultats d'inventaires de terrain et de la connaissance bibliographique.

Ainsi, les enjeux liés aux milieux naturels sur la zone d'étude se basent sur des principes généraux (notamment : habitats d'espèces de différents niveaux de sensibilité), mais ils peuvent être réévalués « à dire d'expert » en fonction de caractéristiques locales et/ou de leur intérêt en termes de fonctionnement écologique d'espèces remarquables. Plus précisément, ils sont définis tels que :

- Les **enjeux très faibles** se rapportent aux milieux peu favorables pour la biodiversité, à savoir les abords de la route. Ce type de milieu, exposé aux nuisances de la route, ne présente que très peu d'intérêt en termes d'habitats pour la faune et la flore.
- Les **enjeux faibles** sont surtout localisés dans les zones qui ont une composition floristique banale ou qui ne permettent généralement pas l'expression d'une biodiversité riche et variée. Ce sont des habitats d'espèces communes, non protégées.
- Les **enjeux moyens** ont été attribués aux habitats présentant un intérêt en termes de potentialité d'accueil pour certains groupes d'espèces (espèces classées VU ou NT dans les listes rouges) et jouant un rôle dans le fonctionnement écologique (réservoir de biodiversité).
- Les **enjeux forts** ont été définis pour les milieux naturels correspondant à des habitats d'intérêt prioritaire ou favorables à des espèces patrimoniales fortement sensibles (espèces classées EN ou CR dans les listes rouges). Il peut également s'agir de milieux qui ne sont pas directement des habitats d'espèces sensibles mais qui remplissent un rôle important en termes de fonctionnement écologique pour ces espèces.

Pour rappel, la zone d'étude est située en Réserve Forestière Intégrale, et les habitats qui la compose sont d'une très forte naturalité et en libre évolution. De plus, les enjeux de la réserve sont liés à la dynamique de versant, qui est actuellement fonctionnelle.

4.2. FLORE ET HABITATS

4.2.1. Données bibliographiques

♦ GÉNÉRALITÉS

La liste d'espèces concernant les communes de Bussang, Fellering, Kruth, Oderen et Ventron ont été compilées dans le Tableau 9. Parmi les espèces connues dans la bibliographie, plusieurs d'entre elles possèdent un statut de protection/patrimonialité particulier :

- 9 sont protégées à l'échelle nationale, 17 à l'échelle de l'Alsace et 21 en Lorraine (dont 4 à une échelle départementale uniquement) ;
- 73 sont inscrites sur les listes rouges nationales ou régionale des espèces menacées ;
- 1 seule est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats ».

Les espèces peuvent être classées en fonction du type de milieux dans lequel elles se développent. On peut alors estimer celles qui sont le plus susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude. Ainsi, il y a très peu de chances d'observer des espèces de pelouses comme par exemple le Trèfle strié (*Trifolium striatum*) ou la Pensée jaune (*Viola lutea*), et encore moins des espèces de marais et tourbières (*Drosera rotundifolia, Menyanthes trifoliata, Scheuzeria palustris...*), puisque les milieux favorables à ces espèces sont absents de la zone d'étude.

A l'inverse, certaines espèces pourraient être présentes dans la zone d'étude au regard de leur écologie et des habitats présents dans la zone d'étude. On peut distinguer les espèces potentiellement présentes en 2 groupes :

- Celles dont les habitats correspondent a priori à ceux de la zone d'étude (éboulis, rochers, sous-bois, forêts):
 Allium victorialis, Amelanchier ovalis, Anthericum liliago, Athyrium distentifolium, Campanula latifolia, Libonatis pyrenaica, Muscari botryoides, Picea abies, Polystichum braunii, Polystichum lonchinis, Ribes petraeum, Sedum annuum, Sedum dasyphyllum, Veronica frucicans;
- Celles dont les habitats de la zone d'étude, bien que se rapprochant des habitats de ces espèces, ne présentent pas les conditions optimales (espèces de rochers calcicoles, de milieux pierreux ou boisés humides, en situation froide ou ombragée): Aconitum napellus, Actaea spicata, Asplenium viride, Carduus defloratus, Circaea alpina, Cynoglossum germanicum, Dryopteris remota, Gagea lutea, Hieracium humile, Huperzia selago, Leucojum vernum, Rosa pendulina, Saxifraga paniculata, Viola tricolor subsp. saxatilis.

Les données d'inventaires des bryophytes et lichens réalisés dans la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron par la Parc naturel Régional des Ballons des Vosges recensent un total de 104 espèces dans les éboulis situés sous le Col d'Oderen. Aucune de ces espèces n'est protégée ou classée en liste rouge. La liste complète des espèces est disponible en annexes 9.2.2.

Tableau 9 : Espèces floristiques protégées et/ou patrimoniales relevées dans la bibliographie

		Statut					Potentialités
Nom scientifique	Nom commun	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	de présence au sein du site
Aconitum napellus L., 1753	Aconit napel				NT		Nulle
Actaea spicata L., 1753	Actée en épi				NT		Nulle
Alchemilla hoppeana (Rchb.) Dalla Torre, 1882	Alchémille de Hoppe	Α		NT	EN		Nulle
Allium victorialis L., 1753	Ail victoriale				NT	CR	Moyenne
Alopecurus aequalis Sobol., 1799	Vulpin roux				NT		Nulle
Amelanchier ovalis Medicus	Amélanchier	L				EN	Moyenne
Andromeda polifolia L., 1753	Andromède	N1			EN	NT	Nulle
Anemone alpina L., 1753	Anémone des Alpes					EN	Nulle
Anemone narcissiflora L., 1753	Anémone à fleurs de narcisse	A/L			CR		Nulle
Antennaria dioica (L.) Gaertn., 1791	Patte de chat			NT	NT	EN	Nulle
Anthericum liliago L., 1753	Phalangère à fleurs de lys					VU	Très faible
Arnica montana L., 1753	Arnica des montagnes		V		LC	NT	Nulle
Asplenium viride Huds., 1762	Doradille verte	L			NT	VU	Nulle

		Statut					Potentialités	
Nom scientifique	Nom commun	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	de présence au sein du site	
Athyrium distentifolium Tausch ex Opiz, 1820	Athyrium alpestre	L			NT	VU	Nulle	
Barbarea intermedia Boreau, 1840	Barbarée intermédiaire				VU		Faible	
Botrychium Iunaria (L.) Sw., 1802	Botryche lunaire	A/L			NT	VU	Nulle	
Botrychium matricariifolium	Botrychium à feuilles de			VU	CD	EN	Nulle	
(A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch, 1846	Matricaire	N1		VU	CR	EN	Nulle	
Campanula latifolia L., 1753	Campanule à larges feuilles	A/L			VU	CR	Faible	
Carduus defloratus L., 1759	Chardon à pédoncules nus				VU		Très faible	
Carex limosa L., 1753	Laîche des tourbières	N1			VU	NT	Nulle	
Carex pauciflora Lightf., 1777	Laîche pauciflore	_			VU	NT	Nulle	
Carex pulicaris L., 1753	Laîche puce, Carex pucier	L			VU	EN	Nulle	
Circaea alpina L., 1753	Circée des Alpes	57			NT	VU	Nulle	
Corrigiola littoralis L., 1753 Crocus vernus (L.) Hill subsp.	Corrigiole des rivages				EN		Très faible	
albiflorus (Kit.) Aschers. et Graebner		A					Nulle	
Cynoglossum germanicum Jacq., 1767	Cynoglosse d'Allemagne	L					Moyenne	
Dactylorhiza traunsteineri (Saut.) Soó, 1962	Orchis de Traunsteiner	A/L		NT	DD	EN	Nulle	
Dianthus deltoides L., 1753	Oeillet couché				EN	NT	Nulle	
Drosera rotundifolia L., 1753	Rossolis à feuilles rondes	N2			NT		Nulle	
Dryopteris remota (A.Braun ex Döll) Druce, 1908	Fougère à pennes espacées	A/L			LC		Nulle	
Empetrum nigrum L., 1753	Camarine noire	L			VU	VU	Nulle	
Eriophorum latifolium Hoppe, 1800	Linaigrette à feuilles larges	L			VU	VU	Nulle	
Eriophorum vaginatum L., 1753	Linaigrette vaginée	A/57			VU		Nulle	
Euphrasia picta Wimm., 1857	Euphraise tachée				VU		Nulle	
Gagea lutea (L.) Ker Gawl., 1809	Gagée jaune	N1			NT	NT	Très faible	
Gentianella campestris (L.) Börner, 1912	Gentianelle des champs				VU		Nulle	
Hieracium humile Jacq., 1777	Épervière peu élevée	Α			EN		Moyenne	
Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	Lycopode sélagine	A/L			LC		Nulle	
Hydrocotyle vulgaris L., 1753	Écuelle d'eau,				VU		Nulle	
Jasione laevis Lam., 1779	Jasione pérenne				VU	EN	Nulle	
Juncus filiformis L., 1753	Jonc filiforme				VU		Nulle	
Leucojum vernum L., 1753	Nivéole de printemps	L					Faible	
Libanotis pyrenaica (L.) O.Schwarz, 1949	Libanotis				NT		Moyenne	
Lycopodium alpinum L., 1753	Lycopode des Alpes	N1			VU	VU	Nulle	
Menyanthes trifoliata L., 1753	Trèfle d'eau,	55			NT		Nulle	
Minuartia rubra (Scop.) McNeill, 1963	Alsine rouge				EN		Nulle	
Muscari botryoides (L.) Mill., 1768	Muscari botryoïde				NT	VU	Nulle	
Noccaea caerulescens (J.Presl & C.Presl) F.K.Mey., 1973	Tabouret des Alpes				NT		Nulle	
Ophioglossum vulgatum L., 1753	Ophioglosse répandu	A/L	II		VU		Nulle	
Oreoselinum nigrum Delarbre, 1800	Persil des montagnes				NT	NT	Nulle	
Parnassia palustris L., 1753	Parnassie des marais	A/54,55, 57			NT		Nulle	
Pedicularis sylvatica L., 1753	Pédiculaire des forêts				VU	NT	Nulle	
Picea abies (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun					NT	Très faible	
Pinguicula vulgaris L., 1753	Grassette commune	Α			VU	VU	Nulle	
Polemonium caeruleum L., 1753	Valériane grecque	N2			VU		Nulle	

		Statut					Potentialités
Nom scientifique	Nom commun	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	de présence au sein du site
Polystichum braunii (Spenn.) Fée, 1852	Polystic de Braun	N1		NT	CR	EN	Nulle
Polystichum lonchitis (L.) Roth, 1799	Polystic lonchyte				CR	CR	Nulle
Potentilla inclinata Vill., 1788	Potentille grisâtre				VU		Nulle
Prunella laciniata (L.) L., 1763	Brunelle laciniée				VU		Nulle
Pseudorchis albida (L.) Á.Löve & D.Löve, 1969	Pseudorchis blanc				LC	NT	Nulle
Pulsatilla alpina (L.) Delarbre, 1800	Anémone blanche				VU		Nulle
Ribes petraeum Wulfen, 1781	Groseiller des rochers				NT	NT	Nulle
Rosa pendulina L., 1753	Rosier des Alpes					NT	Nulle
Saxifraga paniculata Mill., 1768	Saxifrage aizoon	L			EN	CR	Faible
Scheuchzeria palustris L., 1753	Scheuchzérie des tourbières	N1		NT	EN	NT	Nulle
Scleranthus perennis L., 1753	Scléranthe vivace				LC	NT	Nulle
Sedum annuum L., 1753	Orpin annuel				VU	NT	Moyenne
Sedum dasyphyllum L., 1753	Orpin à feuilles serrées	Α			EN	VU	Moyenne
Sparganium natans L., 1754	Rubanier nain	Α		NT	CR		Nulle
Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812	Téesdalie à tige nue					NT	Nulle
Thesium alpinum L., 1753	Théson des Alpes					NT	Nulle
Traunsteinera globosa (L.) Rchb., 1842	Orchis globuleux	А			EN		Nulle
Trifolium striatum L., 1753	Trèfle strié				NT	NT	Nulle
Vaccinium oxycoccos L., 1753	Canneberge				NT		Nulle
Veratrum album L., 1753	Vérâtre blanc	A/L			EN		Nulle
Veronica fruticans Jacq., 1762	Véronique buissonnante				EN		Faible
Viola lutea Huds., 1762	Pensée jaune				LC	NT	Nulle
Viola saxatilis F.W.Schmidt, 1794	Pensée des rochers				NT	NT	Faible

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

♦ LES BRYOPHYTES

En l'état actuel des connaissances, 197 espèces de bryophytes (mousses et hépatiques) sont répertoriées dans la RNN. La plus grande diversité d'espèces s'observe dans les milieux rupestres et sur le bois vivant (Hêtre en tête). La diversité est plus faible sur le bois mort et au sol. Après analyse de la liste des espèces de la réserve, 9 d'entre elles sont citées sur la commune de Fellering, dont plusieurs espèces de Sphaignes. Les Sphaignes sont des mousses inféodées aux tourbières, milieux absents de la zone d'étude.

2 espèces peuvent potentiellement être présentes dans les boisements de la zone d'étude : *Polytrichum formosum* qui occupe les forêts acidiphiles de types Hêtraie et Hêtraie-Sapinière, et *Leucodon sciuroides*, espèce hémi-héliophile pour laquelle l'exposition du site est plutôt favorable et qui colonise le bois vivant, parfois les rochers. Aucune de ces espèces ne figure en annexe V ou en liste rouge.

Par ailleurs 18 espèces, dont la localisation n'est pas précisée, sont soit inscrites en annexe V de la Directive Habitats, soit dans la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de Lorraine. La plupart se développent en milieux humides (tourbière, bords de ruisseaux, suintements...), conditions absentes au sein de la zone d'étude (mais présentes en contrebas de la route où s'écoule un ruisseau).

Au regard de l'écologie des espèces connues, et en tenant compte des habitats de la zone d'étude, les espèces suivantes pourraient potentiellement coloniser le périmètre d'étude : *Leucobryum glaucum* (annexe V de la Directive Habitats), *Dicranum fuscescens* (NT en Alsace, VU en Lorraine), *Ulota hutchinsiae* (EN en Lorraine), *Pseudoleskea incurvata* (CR en Lorraine). Les 2 premières poussent essentiellement sur le bois ou le sol et les 2 dernières colonisent les roches granitiques.

♦ LES LICHENS

En 2018, 236 espèces de lichens étaient connues au sein de la RNN. Plusieurs de ces espèces sont classées menacées ou proches de l'extinction dans la liste rouge allemande (en France, aucune liste rouge n'a pour le moment été établie pour les lichens ; en Alsace, la liste rouge des champignons intègre des lichens).

Seule une espèce présente dans la réserve figure dans la liste rouge alsacienne des champignons menacés : il s'agit de *Multiclavula mucida*, classée « quasi menacée ». Ce lichen se développe sur le bois mort en décomposition, dans une atmosphère et sur substrat humide. L'exposition sud de la zone d'étude n'est pas propice à de telles conditions.

Par ailleurs, une espèce figure en annexe V de la Directive Habitats: *Cladonia rangiferina*. Il s'agit d'une espèce à répartition boréale, plus particulièrement dans les forêts de pins. A nos latitudes, on l'observe dans les zones de montagne où elle colonise le sol des forêts de conifères, de préférence sur sol sablonneux. Les habitats de la zone d'étude ne correspondent pas à son optimum écologique mais sa présence ne peut être totalement écartée en raison de la surface boisements de résineux au sein de la zone.

Par ailleurs, une espèce d'intérêt a été relevée dans la zone d'étude par l'ONF en 2011) : *Lobaria pulmonaria*. Ce lichen colonise les troncs d'arbres vivants, principalement des Hêtres et des Erables. Sensible à la pollution, sa présence est synonyme d'une bonne qualité de l'air.

4.2.2. Résultats des inventaires

4.2.2.1. Habitats naturels

Au total, 7 habitats ont été notés, dont 4 ont été attribués à un syntaxon (y compris les mosaïques d'habitats). Parmi ces 7 habitats, 4 d'entre eux se regroupent en 3 types d'habitats d'intérêt communautaires de la Directive « Habitats-Faune-Flore », également appelée Directive « Habitats ».

La zone d'étude est majoritairement colonisée par des habitats forestiers d'éboulis. Les habitats identifiés peuvent globalement se répartir en 4 catégories :

- Les habitats boisés (environ 14,83 ha);
- Les milieux de transition (environ 0,33 ha);
- Les milieux rupestres (environ 5,42 ha);
- Les habitats artificialisés (environ 0,77 ha).

Le Tableau 10 ci-après reprend l'ensemble des habitats identifiés au sein de la zone d'étude ainsi que leurs superficies. La cartographie d'habitats est présentée sur la Carte 6 p. 33**Erreur! Signet non défini.**.

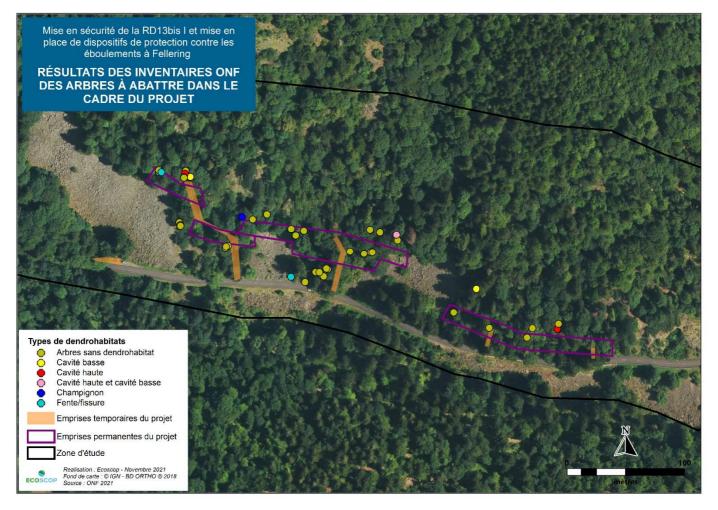
Code Natura Habitat Syntaxon **Surface** Enjeu CORINE 2000 Milieux boisés Hêtraie-sapinière neutrophile Mercurialo perennis - Abietum albae 44.133 9130 10,87 ha Fort (Querco petrae - Tilietum platyphylli) 41.45 9180 3,96 ha Erablaie de pente **Fort** Milieux de transition Fourré à Noisetier et Genêt à 31.841 x 0,25 ha (Cytisetea scopario-striati) Faible balais 31.8C Ourlet nitrophile Aegopodion podagrariae 37.72 (6430)0.08 ha **Faible** Milieux rupestres Falaises 62.21 8220 0,47 ha Moyen **Eboulis** 61.114 8110-5 4,95 ha Moven Habitats artificialisés Route 0,77 ha Nul

Tableau 10 : Synthèse des habitats identifiés au sein de la zone étudiée

4.2.2.2. Expertise « Arbres » (source : ONF, 2021)

Une expertise des arbres a été effectuée par l'ONF, dans le cadre d'un projet de sécurisation de la RD13 bis I, connexe à celui du présent dossier, consistant en la coupe des arbres dans les 40 m bordant la route. Elle décrit les caractéristiques des arbres (état sanitaire, cavités), les caractéristiques par rapport au projet (présence de l'arbre au

sein des emprises ou à proximité directe) et les difficultés d'abattages potentielles. Cet inventaire, présenté en annexes, liste 45 arbres situés au sein des emprises du projet.

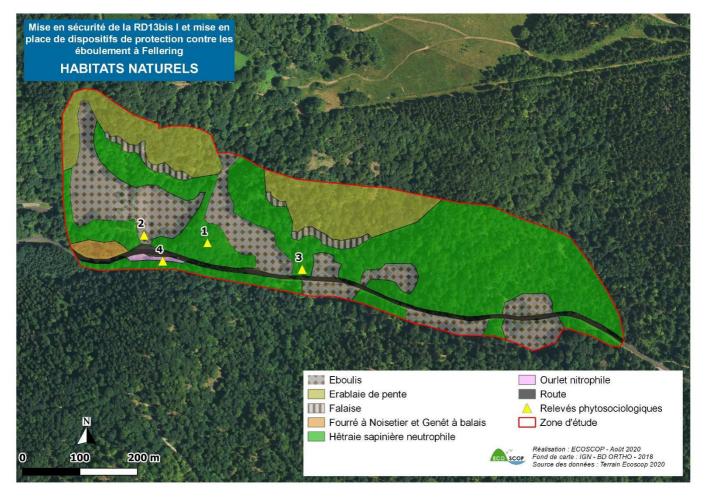


Carte 6 : Résultats des inventaires des arbres à abattre (source : ONF, 2021)

41 des arbres intégrés aux emprises du projet sont vivants. Les autres sont dépérissants, infestés par le Scolyte, ou morts, ce qui renforce les enjeux de conservation sur site. A noter que les arbres dépérissants ou morts participent activement à l'équilibre forestier et sont favorables à plusieurs groupes d'espèces (champignons lignicoles, coléoptères saproxyliques, chiroptères et bryophytes corticoles). Les arbres recensés sont des Erables sycomore (15), des Sapins (10), des Frênes (4), des Trembles (4), des Hêtres (3), des Ormes (3), des Alisiers blancs (3), des Bouleaux (2) et 1 Epicéa, dont les diamètres à 130 cm sont compris entre 20 et 90 cm (15 arbres dont le diamètre est compris entre 50 et 90 cm et 26 dont le diamètre est compris entre 20 et 50 cm).

Parmi les 45 arbres recensés au sein des zones d'écrans, 8 présentent des dendro-microhabitats de divers types, plus ou moins favorables à la faune (insectes, avifaune et chiroptères) :

- Cavités basses (3 arbres) ou hautes (3 arbres);
- Fentes/fissures (2 arbres);
- Champignon (1 arbre).



Carte 7 : Habitats naturels de la zone d'étude

4.2.2.3. Flore protégée et/ou patrimoniale

♦ FLORE PATRIMONIALE

Sur les 49 espèces relevées au cours des inventaires, une seule espèce protégée a été identifiée au cours des sorties de terrain : le Cynoglosse d'Allemagne (*Cynoglossum germanicum*), espèce protégée en Lorraine et signalée sur la commune de Fellering dans la bibliographie.

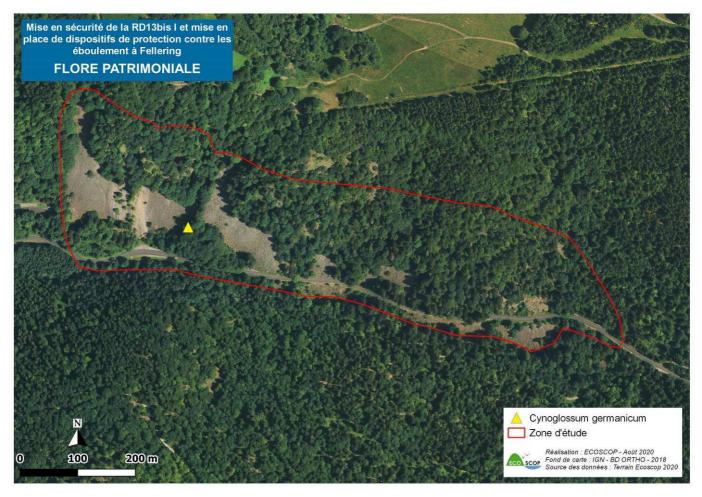
Tableau 11 : Flore protégée et/ou patrimoniale recensée

		Statut						
Nom commun	Nom scientifique	Législation Directive Lis		Liste Rouge Liste Rouge		Liste Rouge		
		Française	Habitats	France	Alsace	Lorraine		
Cynoglosse d'Allemagne	Cynoglossum germanicum Jacq., 1767	L	-	-	-	-		

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexe

♦ FLORE INVASIVE

Aucune espèce invasive n'a été relevée au sein de la zone d'étude. Le site est donc sensible vis-à-vis d'une potentielle colonisation en cas de dégradation.



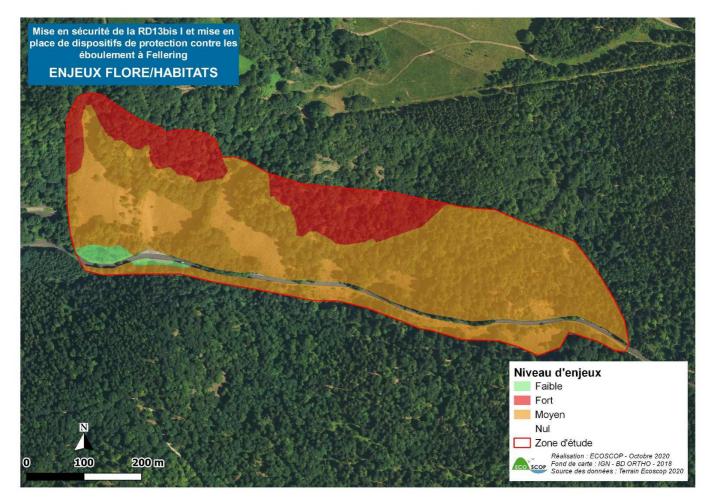
Carte 8 : Flore patrimoniale

4.2.2.4. Enjeux flore et habitats

Après analyse des résultats des inventaires floristiques et des habitats naturels, il en ressort 4 niveaux d'enjeux différents dans l'ensemble de la zone étudiée, dont la répartition est présentée sur la Carte 9 :

- Enjeux nuls à très faibles : la route et ses abords immédiats ;
- Enjeux faibles : les ourlets nitrophiles et fourrés, hébergeant une flore commune et assez peu diversifiée ;
- Enjeux moyens : les falaises et éboulis de pente (flore originale) ;
- **Enjeux forts :** l'Erablaie de pente, habitat d'intérêt communautaire prioritaire et Hêtraie-Sapinière (bonne naturalité et état de conservation satisfaisant).

Ces niveaux d'enjeux, évalués à l'échelle de la zone d'étude, associent l'enjeu lié à chaque type d'habitat et l'enjeu lié à la patrimonialité des espèces qui s'y développent. A l'exception du Cynoglosse d'Allemagne, la flore observée au sein de la zone d'étude est commune et ne présente aucun caractère patrimonial particulier.



Carte 9: Enjeux flore et habitats

Les enjeux inhérents aux milieux naturels sont variables selon le type de milieu considéré. Globalement, les enjeux sont moyens pour la Hêtraie-sapinière neutrophile, habitat fréquent du massif vosgien et dont le cortège floristique est classique, bien que le Cynoglosse d'Allemagne y soit observé. Les enjeux sont considérés comme forts pour l'Erablaie de pente, habitat prioritaire de la Directive « Habitats » bien que sont recouvrement au sein de la zone d'étude soit plus limité.

Les milieux rupestres, soumis à un important ensoleillement, abritent une végétation banale et peu diversifiée. Néanmoins, il s'agit d'habitat originaux, généralement de faible étendue, qui offrent des potentialités d'accueil intéressantes pour une flore spécialisée. En considérant la flore observée mais en tenant compte des potentialités, les enjeux sont évalués à moyens.

Les enjeux pour les habitats de transition (fourré à Noisetier et Genêt à balais, ourlet nitrophile) sont considérés comme faibles. Les cortèges sont relativement banaux et peu d'espèces y sont identifiées. Les abords directs de la RD13bis I présentent quant à eux un niveau d'enjeux très faible.

Les enjeux sont évalués comme faibles pour le groupe des mousses. Les données disponibles à l'échelle de la RNN du Grand Ventron font état de la présence de plusieurs espèces de mousses patrimoniales, principalement menacées en Lorraine, mais aucune espèce à enjeu n'a été identifiée dans le secteur du projet.

Les enjeux sont faibles vis-à-vis des lichens. Les habitats concernés par le projet n'étant pas favorables aux espèces à enjeux connues dans le périmètre de la RNN du Grand Ventron.

4.3. FAUNE

4.3.1. Mammifères

4.3.1.1. Données bibliographiques

♦ GÉNÉRALITÉS

Les données récoltées ont mis en évidence la présence de 21 espèces sur les territoires communaux de la zone d'étude. On distingue plusieurs catégories d'espèces inféodées à des types de milieux naturels différents, dont les biotopes sont essentiellement :

- Le milieu forestier, pour le Chat sauvage, l'Ecureuil roux, le Lynx boréal et le Loup gris;
- Les milieux semi-ouverts, pour le Hérisson d'Europe (lisière, haies, friches arbustives) et le Putois d'Europe (à proximité de zones humides et cours d'eau);
- Le milieu ouvert pour le Lièvre d'Europe ;
- Le milieu aquatique pour le Castor d'Eurasie.

♦ DESCRIPTION DES STATUTS

Sur les 21 espèces recensées, 8 sont considérées comme patrimoniales (cf. Tableau 12 ci-après) :

- 3 espèces figurent à l'annexe II et 4 à l'annexe IV de la Directive « Habitats »,
- 6 espèces sont protégées au niveau national,
- 5 espèces sont inscrites à la liste rouge nationale et/ou d'Alsace des espèces menacées.

Tableau 12 : Mammifères (hors chiroptères) protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

	Nom scientifique		S	tatut			Potentialités
Nom commun		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	de présence au sein de la zone
Castor d'Eurasie	Castor fiber (Linnaeus, 1758)	Art.2	II, IV	LC	VU	3	Nulle
Chat forestier Felis silvestris (Schreber, 1775)		Art.2	IV	LC	LC	2	Forte
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC		Forte
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC		Faible
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus (Pallas, 1778)	Ch		LC	NT		Nulle
Loup gris Canis lupus (Linnaeus, 1758)		Art.2	II, IV, ∨	VU	EN		Moyenne
Lynx boréal Lynx lynx (Linnaeus, 1758)		Art.2	II, IV, ∨	EN	CR	2	Moyenne
Putois d'Europe	Mustela putorius (Linnaeus, 1758)	Ch	V	NT	NT		Nulle

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

ANALYSE DES POTENTIALITÉS DE PRÉSENCE ET ENJEUX

Parmi les espèces patrimoniales connues dans la bibliographie, deux espèces présentent des potentialités de présence fortes au sein de la zone d'étude (Chat forestier), qui réunit les habitats favorables à ces espèces. A noter que la zone d'étude intègre les habitats forestiers favorables au Loup et au Lynx, espèces très rares sur l'ensemble du Massif vosgien, ce qui réduit les probabilités de présence au sein de cette dernière, notamment en termes de site de reproduction.

La bibliographie relate la connaissance de 8 espèces présentant un statut particulier, dont 4 sont potentiellement présentes au sein de la zone d'étude. Les enjeux sont considérés comme faibles à moyens pour l'Ecureuil roux et le Chat forestier et comme forts pour le Loup gris et le Lynx boréal (espèces de forte patrimonialité, rares en Alsace), et comme nulles pour les autres espèces de mammifères.

4.3.1.2. Résultats des inventaires

8 espèces de mammifères ont été relevées au sein de la zone du projet. Il s'agit surtout d'espèces non protégées/patrimoniales communes et bien répandues à l'échelle régionale et nationale (Blaireau européen, Cerf, Chamois, Martre, Renard et Sanglier).

Deux d'entre elles présentent un statut de patrimonialité fort : le Chat forestier et une espèce non déterminée (Lynx boréal potentiellement). En effet, des fèces de félidé ont été relevées en limite nord de la zone d'étude. Celles-ci pourraient être attribuées au Lynx boréal ou au Chat forestier, les crottes de ces 2 espèces ne pouvant être distinguées d'après leur taille. Et bien que la présence de poils de micromammifères et de restes de petits os dans les fèces orientent vers le Chat forestier, il serait nécessaire de mener une analyse génétique pour déterminer leur origine avec certitude. Dans le cadre de l'étude, nous considérons que l'une et l'autre de ces espèces fréquentent la zone d'étude.

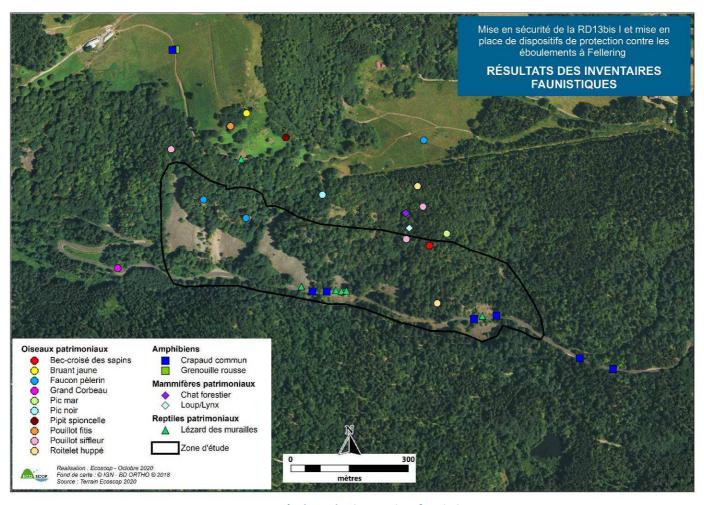
Sur les 8 espèces recensées, 2 sont considérées comme patrimoniales (cf. Tableau 13 ci-après) :

- 2 espèces sont protégées au niveau national;
- Le Lynx est inscrit à l'annexe II de la Directive habitats ;
- Le Lynx est inscrit aux listes rouges nationale et régionale des espèces menacées.

Statut Liste Liste Nom commun Nom scientifique Législation Directive Rouge Rouge Française **Habitats France** Alsace Chat forestier Felis silvestris (Schreber, 1775) Art.2 ΙV LC LC Lynx boréal Lynx lynx (Linnaeus, 1758) Art.2 II, IV, V **EN** CR

Tableau 13 : Mammifères patrimoniaux recensés (hors chiroptères)

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes



Carte 10 : Résultats des inventaires faunistiques

4.3.1.3. Enjeux

En tenant compte du fait que le site d'étude accueille des individus de Lynx boréal de passage et le Chat forestier, on peut considérer que les enjeux sont forts pour ces espèces. Le reste des espèces relevées au cours de l'étude sont communes et ne présente aucun statut de protection/patrimonialité, impliquant que les enjeux les concernant sont faibles.

En synthèse, les enjeux concernent principalement une seule espèce protégée (Chat forestier), dont les habitats de reproduction au sein de la zone d'étude représentent 3,1 ha de boisements. Le détail de ces surfaces, en considérant uniquement l'emprise du projet, est présenté dans le Tableau 14.

Tableau 14: Surfaces des différents habitats favorables aux mammifères (hors chiroptères)

Type de milieu naturel	Superficie brute impactée (ha)
Boisements	3,1
Total	3,1

4.3.2. Chiroptères (Frédéric FEVE)

4.3.2.1. Données bibliographiques

♦ GÉNÉRALITÉS

Les données bibliographiques permettent de recenser 16 espèces sur les communes environnantes et au sein de la Réserve du Massif du Grand Ventron. Les espèces connues sont inféodées à des habitats préférentiels différents en conditions de reproduction, d'hibernation et de chasse. Les habitats préférentiels de chacune des phases de vie de l'espèce sont décrits dans le Tableau 17. La majeure partie de ces espèces montrent des tendances forestières ou anthropophiles.

♦ DESCRIPTION DES STATUTS

Tous les chiroptères sont protégés et patrimoniaux en France. Parmi les espèces de la bibliographie, », 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » et toutes figurent à l'annexe IV de cette même directive. Elles sont également toutes menacées dans l'ancienne région Lorraine et presque toutes en Alsace. Ces statuts de menace impliquent une forte sensibilité.

Tableau 15 : Chiroptères relevés dans la bibliographie

			S	tatut			Potentialités
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	de présence au sein de la zone
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Art.2	II, IV	LC	VU	3	Forte
Grand Murin	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Art.2	II, IV	LC	NT	3	Forte
Murin à moustaches	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC	3	Moyenne
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Art.2	II, IV	LC	VU	3	Moyenne
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Art.2	II, IV	NT	NT	3	Forte
Murin de Brandt	Myotis brandtii (Eversmann, 1845)	Art.2	IV	LC	DD	3	Forte
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Art.2 Art.2	IV	LC	LC	3	Forte
Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)		IV	LC	NT	3	Forte
Noctule commune	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Art.2	IV	VU	NT	3	Forte
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	NT	3	Forte
Oreillard gris	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)	Art.2	IV	LC	LC	3	Faible
Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	LC	LC	3	Forte
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	LC	3	Forte
Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817) / Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Art.2	IV	LC/NT	LC	3	Moyenne
Sérotine commune	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	VU	3	Moyenne

	Nom scientifique		Potentialités				
Nom commun		-0	Directive	Liste	Liste	Liste	de présence
Nom commun			Habitats	Rouge	Rouge	Rouge	au sein de la
		Française	парнась	France	Alsace	Lorraine	zone
Sérotine de Nilsson	Eptesicus nilssonii (Keyserling & Blasius, 1839)	Art.2	IV	DD	VU	3	Moyenne

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

♦ ANALYSE DES POTENTIALITÉS DE PRÉSENCE ET ENJEUX

En considérant que la zone d'étude est surtout couverte par des milieux forestiers et rupestres, ce sont surtout les espèces pouvant gîter dans les cavités d'arbres et les espèces chassant en contexte forestier qui seront les plus à même d'être rencontrées au sein de la zone d'étude. Les potentialités de présence sont donc fortes pour les espèces typiquement forestières (Barbastelle, Murin de Bechstein...) et les espèces chassant au sein des massifs (Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Pipistrelle commune...).

Les espèces patrimoniales issues de la bibliographie sont plus ou moins communes et bien réparties en Alsace/Lorraine. Les potentialités de présence des espèces pouvant gîter dans des arbres à cavités et/ou chassant dans les massifs forestiers sont moyennes à fortes, suivant l'abondance des effectifs de chaque espèce. Les potentialités de présence d'espèces comme l'Oreillard gris, la Sérotine commune et la Sérotine de Nilsson sont faibles puisque ces espèces sont préférentiellement des espèces anthropophiles ou moins enclines à chasser en lisière de boisement. Au final, les enjeux a priori sont considérés comme forts pour les espèces de ce groupe.

4.3.2.2. Résultats des inventaires

♦ RÉSULTATS DES INVENTAIRES AU DÉTECTEUR À ULTRASONS

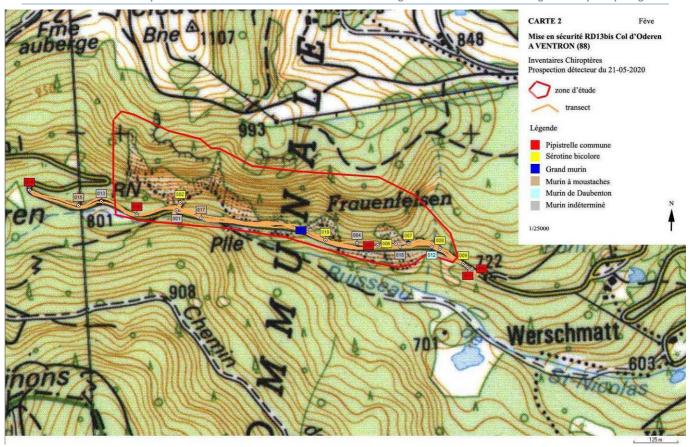
Les 2 soirées d'inventaires ont permis de dénombrer 53 contacts avec des chiroptères en chasse ou en déplacement, portant sur 8 espèces différentes.

Tableau 16 : Liste des espèces rencontrées lors des inventaires au détecteur en 2020

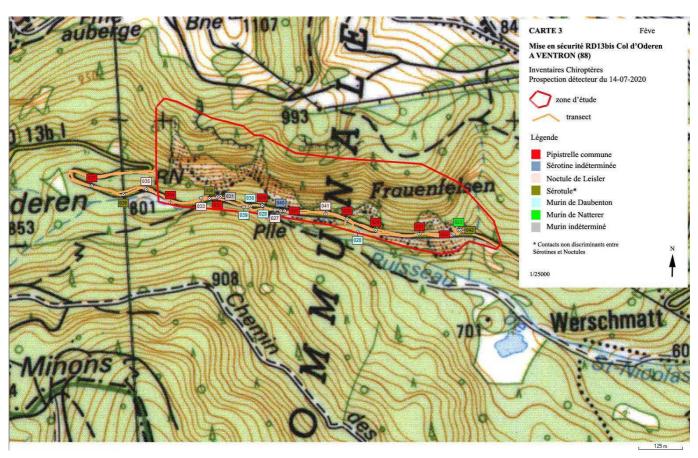
			Statut		
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Grand Murin	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Art.2	II, IV	LC	NT
Murin à moustaches	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Art.2	II, IV	LC	VU
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC
Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	NT
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	NT
Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	LC	LC
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	LC
Sérotine bicolore	Vespertilio murinus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	DD	DD
Sérotine commune	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	VU

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

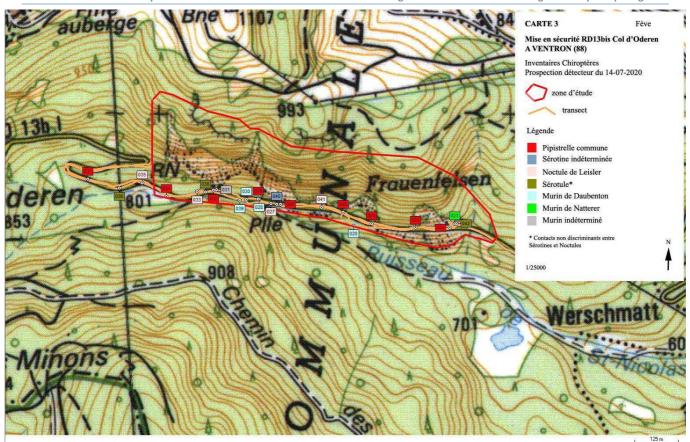
La Pipistrelle commune, le Murin de Daubenton et la Sérotine bicolore sont les espèces les plus représentées. La Pipistrelle commune est notamment présente sur l'ensemble des points d'écoute, en chasse le long de la lisière forestière. On remarque également la présence plus ponctuelles des autres espèces (faible nombre de contacts au niveau des points d'écoute).



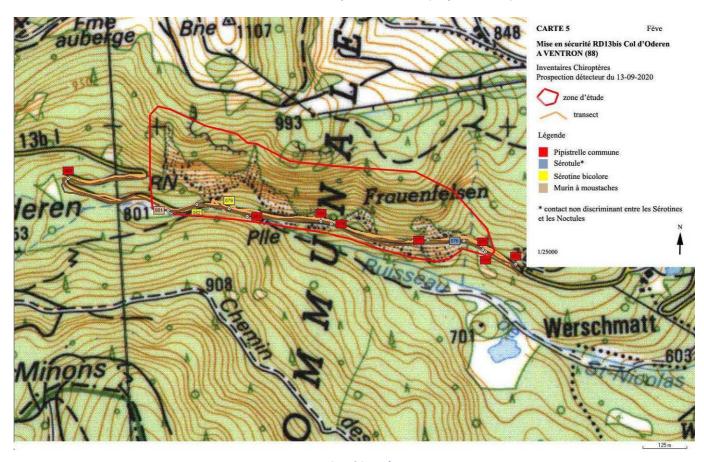
Carte 11 : Inventaires chiroptères printanier



Carte 12 : Inventaires chiroptères estivaux (14 juillet 2020)



Carte 13 : Inventaires chiroptères estivaux (28 juillet 2020)



Carte 14 : Inventaire chiroptères automnaux

Tableau 17 : Habitats/gîtes des chiroptères patrimoniaux identifiés dans la bibliographie et/ou relevés au cours des inventaires (source : GEPMA/DREAL Grand Est)

		Barbastelle d' Europe	Grand Murin	Murin à moustaches	Murin à oreilles échancrées	Murin de Bechstein	Murin de Brandt	Murin de Daubenton	Murin de Natterer	Noctule commune	Noctule de Leisler	Oreillard gris	Oreillard roux	Pipistrelle commune	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrelle de Nathusius	Sérotine bicolore	Sérotine commune	Sérotine de Nilsson
	Greniers, combles de bâtiments		•	•	•		0	0	0		0	•	0	•	0		0	•	0
Reproduction	Ponts (fissures, disjointements)							•	0										
Reproduction	Autres gîtes anthropiques	0		0	0		•		0	0	0		0	•	•	0	•	•	•
	Arbres	•				•	•	•	•	•	•		•			•			
Hibernation/	Gîtes souterrains	•	•	•	•	0	0	•	•	?		•	•	0	•	0	•	0	•
Transit	Constructions (ponts, châteaux)					0	0	0			•			0	?	•		•	
	Gîtes arboricoles	0				0	0	?	?	•	•		0			0	0	0	
	Prairies		•	•					•	•	•	0		0		0		•	0
	Massif forestier de feuillus	•	•	•	•	•	•	0	•	•	•	0	•	0					
	Massifs forestiers mixtes	0	•			0							0	0					
	Massifs forestiers de conifères	0	0										0	0					
	Lisières forestières	•		0	0	•	0	0	•					0	0	•	0	•	0
Chasse	Etangs, plans d'eau et zones humides			0	0		0	•	0	•	•			0	•	•	0		0
555	Cours d'eau			0	•		0	•	0	0	0			0	•	•	0		0
	Ripisylves, haies, alignements d'arbres	0	0	0	•		0	0	•					0	0	0	0	0	
	Vergers de haute tige		0		0	0						0	0	0	0			0	
	Parcs et jardins		0	•	0				0	0	0	•	0	0	•			•	
	Milieux urbains									0	0	•		•	•			•	
	Autour des éclairages publics											•		0	•			0	0

• : Habitat/gîte préférentiel ; o : Habitat /gîte utilisé de façon secondaire ; ? : habitat/gîte potentiellement fréquenté

♦ EVALUATION DES POTENTIALITÉS EN GÎTES (ECOSCOP)

30 arbres à cavités ont été marqués dont 20 en périphérie de la zone d'étude (hors zone). Cette recherche n'est pas exhaustive, d'une part parce qu'il n'est jamais possible de voir toutes les cavités à partir du sol, d'autre part parce qu'il n'est pas possible de trop s'approcher des falaises et des zones d'éboulement pour cause de risques de chutes de pierres et de dérangement liés à la présence du Faucon pèlerin. Les arbres à cavités répertoriés sont mentionnés dans le Tableau 18 et sur la Carte 15 ci-après.

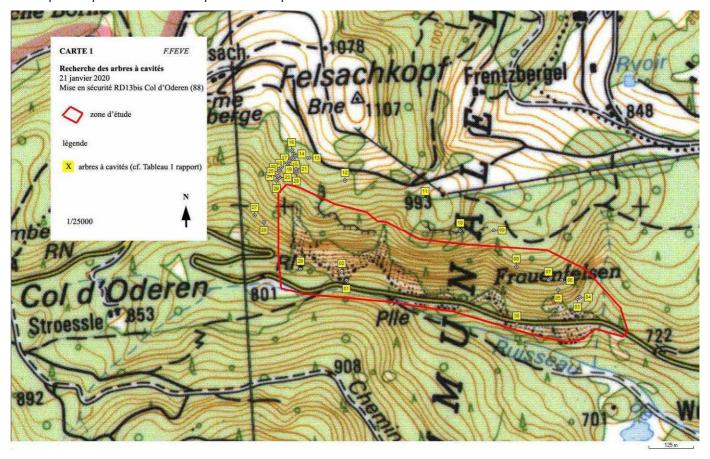
Tableau 18 : Résultats des recherches d'arbres à cavités (janvier 2020)

N°	Essence	Type de cavité	Coordonnées GPS	Intérêt	Possibilité de visite à l'échelle
1	Erable	Cavité naturelle + 15 m	N47°55′19.9′′E006°55′49.8′′	Belle saison	Non
2	Arbre mort	5 trous de pic, 4 à 15 m	N47°55′20.7′′E006°55′49.3′′	Belle saison	Partielle
3	Arbre mort	1 trou de pic, 6 m	N47°55'17.0"E006°56'20.9"	Belle saison	Oui
4	Arbre mort	1 trou de pic, + 15 m	N47°55′17.1″E006°56′21.2″	Belle saison	Non
5	Hêtre	Cavité naturelle, 4 m	N47°55′17.9′′E006°56′18.3′′	Toute saison	Oui
6	Hêtre	Tronc creux, 1 à 6 m	N47°55′18.8′′E006°56′18.9′′	Toute saison	Oui
7	Hêtre	Tronc creux, 4 m	N47°55′18.9′′E006°56′17.1′′	Belle saison	Oui
8	Hêtre	Tronc creux, 4 m	N47°55′20.2′′E006°56′12.9′′	Belle saison	Oui
9	Hêtre	Cavité naturelle, 12 m	N47°55′23.7″E006°56′10.1″	Toute saison	Oui
10	Erable	Tronc creux, 1 à 6 m	N47°55′23.8″E006°56′05.6″	Belle saison	Non
11	Hêtre	Cavité naturelle, 10 m	N47°55′26.9′′E006°56′01.1′′	Toute saison	Non
12	Hêtre	Fissure, 15 m	N47°55′29.0′′E006°55′50.4′′	Toute saison	Non
13	Hêtre	Cavité naturelle, 3 m	N47°55′31.2″E006°55′45.7″	Toute saison	Oui
14	Hêtre	Cavité naturelle, 4 m	N47°55′31.7″E006°55′43.7″	Toute saison	Oui

N°	Essence	Type de cavité	Coordonnées GPS	Intérêt	Possibilité de visite à l'échelle
15	Hêtre	Cavité naturelle, 4 m	N47°55′31.5″E006°55′43.9″	Toute saison	Oui
16	Hêtre	Fissure, 1 à 8 m	N47°55′32.0′′E006°55′43.5′′	Toute saison	Oui
17	Hêtre	Cavité naturelle, 3 m	N47°55′31.3″E006°55′43.5″	Toute saison	Oui
18	Hêtre	Cavité naturelle, 2 m	N47°55′30.9′′E006°55′42.8′′	Toute saison	Oui
19	Hêtre	Cavité naturelle, 4 m	N47°55′31.1″E006°55′43.0″	Toute saison	Oui
20	Hêtre Cavité naturelle, 4 m		N47°55′30.0′′E006°55′43.9′′	Toute saison	Oui
21	Hêtre	Cavité naturelle, 5 m	N47°55′30.3″E006°55′43.9″	Toute saison	Oui
22	Hêtre	Cavité naturelle, 4 m	N47°55′30.6″E006°55′41.9″	Toute saison	Oui
23	Hêtre	Cavités naturelles, 4/6 m	N47°55′29.6″E006°55′41.5″	Toute saison	Oui
24	Hêtre	Cavité naturelle, 9 m	N47°55′29.8″E006°55′41.4″	Toute saison	Non
25	Hêtre	Cavité naturelle, 5 m	N47°55′30.2″E006°55′41.6″	Toute saison	Oui
26	Hêtre	Cavités naturelles, 4/15 m	N47°55′29.4′′E006°55′41.2′′	Toute saison	Partielle
27	Hêtre	Tronc creux, 1 m	N47°55′26.3″E006°55′38.0″	Toute saison	Oui
28	Erable	Cavité naturelle, 2 m	N47°55′25.7″E006°55′39.1″	Toute saison	Oui
29	Hêtre	Cavité naturelle, 5 m	N47°55′21.1″E006°55′43.7″	Toute saison	Oui
30	Erable	Cavité naturelle, 8 m	N47°55′15.0′′E006°56′12.5′′	Toute saison	Oui

La recherche montre que les cavités sont très nombreuses dans certains secteurs de la zone d'étude et que, par conséquent, le potentiel en gîtes sylvestre est fort. A noter que les arbres sont rares et jeunes, voire absents dans les zones d'éboulis sous les falaises.

<u>Remarque</u>: La cavité d'arbre relevée par l'ONF sur l'un arbre inclus aux emprises du projet (cf. Tableau en Annexes) est trop basse pour accueillir des espèces de chiroptères.



Carte 15 : Recherche des gîtes des Chiroptères

Les forêts sont des forêts mixtes composés de feuillus variés (Hêtres, Erables, Bouleaux, Noisetiers...) et de résineux (sapins). Les cavités répertoriées sont toutes localisées dans les feuillus (principalement dans le Hêtre).

Le potentiel en gîtes en fissures a été estimé « faible » au regard des observations réalisées aux jumelles qui montrent le caractère instable et friable des falaises. Les observations crépusculaires à proximité des falaises n'ont pas permis de constater la présence de colonies de chauves-souris dans ces falaises.

Toutefois, la présence de la Sérotine bicolore, espèce rupicole rare en Alsace/Lorraine, identifiée lors des inventaires au détecteur d'ultrasons (paragraphe suivant), indique qu'il pourrait y avoir des enjeux sur ces falaises. En effet, celle-ci gîte fréquemment dans les habitats rocheux (et bâtiments ; milieux de substitution), en été comme en hiver.

4.3.2.3. Enjeux

En considérant les statuts de protection/patrimonialité des espèces, ainsi que leurs exigences en termes de choix de site de mise bas et d'hivernage, les espèces inféodées aux cavités d'arbres et aux fissures des falaises présentent des enjeux. Dans le cadre de l'étude, les principaux enjeux sont liés aux espèces pouvant fréquenter les arbres à cavité de la zone, en période de reproduction ou d'hivernage/transit.

En ce qui concerne les falaises, les sensibilités portent plus particulièrement sur la Sérotine bicolore, espèce volontiers rupicole. En ce qui concerne les arbres, les sensibilités se portent sur les espèces arboricoles : Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule de Leisler et Oreillard roux. Le dérangement en phase chantier et en phase exploitation (entretiens réguliers des écrans pare-blocs) concerne l'ensemble des espèces.

Les enjeux concernent :

- Un risque de destruction d'individus dans les fissures de falaises si les falaises sont directement impactées ;
- Un risque de destruction de gîtes rupestres si les falaises sont directement impactées ;
- Un risque de destruction d'individus dans les cavités d'arbres répertoriées si aucune précaution n'est prise lors de l'abattage ;
- Un risque de destruction de gîtes sylvestres si les cavités d'arbres répertoriées sont occupées;
- Un risque de dérangement durant la phase chantier.

En résumé, les enjeux concernent *a minima* 4 espèces protégées, dont les habitats de reproduction au sein de l'emprise du projet représentent environ 3,1 ha de milieux boisés (cf. Tableau 19 ci-après) et des zones de falaises (Sérotine bicolore).

Type de milieu naturel

Boisements

3,1

Total

Superficie brute impactée (ha)

3,1

Tableau 19 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères

4.3.3. Amphibiens

4.3.3.1. Données bibliographiques

♦ GÉNÉRALITÉS

Les données bibliographiques permettent de recenser 5 espèces sur les communes environnantes au projet.

Le Triton palmé occupe divers types de points d'eau stagnants (fossés, ornières, mares, bras morts de cours d'eau...). Le Triton alpestre occupe des milieux aquatiques similaires en contexte plutôt forestier et bocager. Le Crapaud commun privilégie quant à lui les milieux aquatiques stagnants forestiers et de milieux semi-ouverts (mares, étangs, bras morts de cours d'eau, lacs, tourbières...). Enfin, la Salamandre tacheté est une espèce typiquement forestière, qui se reproduit dans des milieux humides courants (ruisseaux, sources) à stagnants (mares).

Le Triton palmé, le Triton alpestre et le Crapaud commun ont une répartition assez homogène à l'échelle du Grand Est et sont des espèces communes en Alsace et en Lorraine. La répartition de la Salamandre tachetée est quant à elle liée à la présence de milieux forestiers, ce qui implique la quasi-absence de l'espèce dans les zones ouvertes (secteur de grandes cultures de la plaine d'Alsace...).

♦ DESCRIPTION DES STATUTS

Parmi les 5 espèces recensées dans la bibliographie, 4 sont protégés à l'échelle nationale. Aucune espèce n'est inscrite en liste rouge nationale ou régionale.

Tableau 20 : Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

			Potentialités					
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	de présence au sein de la zone	
Crapaud commun ou épineux	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	LC	Forte	
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	LC	Forte	
Triton alpestre	Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)	Art.3		LC	LC	LC	Faible	
Triton palmé	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Art.3		LC	LC	LC	Faible	

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

ANALYSE DES POTENTIALITÉS DE PRÉSENCE ET ENJEUX PREALABLES

En considérant que la zone d'étude est dépourvue de zones humides en raison du contexte topographique défavorable à leur formation, et qu'elle est majoritairement constituée de milieux forestiers et rupestres, seuls le Crapaud commun et la Salamandre tachetée sont susceptibles de fréquenter le site du projet, en phase terrestre uniquement.

Les espèces patrimoniales issues de la bibliographie sont communes et bien réparties en Alsace/Lorraine. Les potentialités de présence du Crapaud commun et de Salamandre tachetée sont fortes, mais uniquement en phase terrestre, alors qu'elles sont très faibles à nulles pour les autres espèces, ces dernières étant peu enclines à vivre au sein de zone à fortes pentes, à distance importante de sites de reproduction potentiels. Au final, les enjeux sont considérés comme moyens pour le Crapaud commun et la Salamandre, et nulles pour les autres espèces d'amphibiens connues.

4.3.3.2. Résultats des inventaires

Toutes les espèces sont protégées totalement ou partiellement (pêche réglementée) au niveau national. 2 espèces ont été contactées au sein ou à proximité de la zone d'étude : le Crapaud commun et la Grenouille rousse. Le Crapaud commun est protégé à l'échelle nationale. La Grenouille rousse fait l'objet d'une protection partielle (pêche réglementée) ; elle est bien répartie sur l'ensemble du territoire alsacien et ne bénéficie d'aucun statut de patrimonialité particulier.

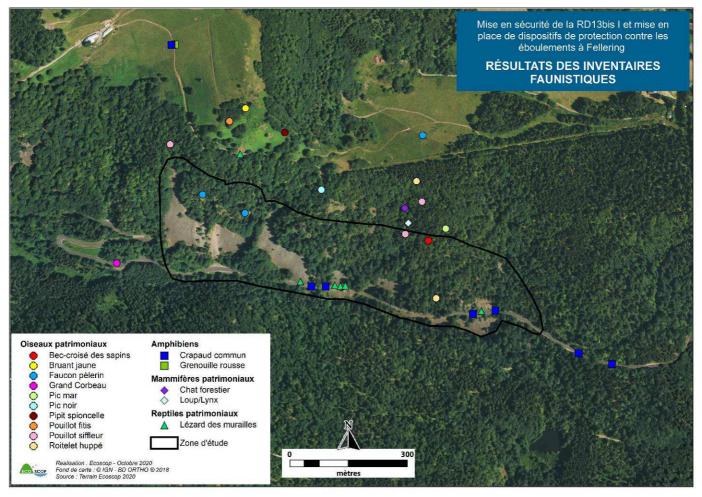
La zone du projet étant dépourvue en milieux aquatiques permanents, elle n'accueille aucun site de reproduction. Le fossé bordant la RD13bis I présente une topographie régulière qui ne permet pas la création de vasques avec eau stagnante et dont le débit en période estivale est nul. Ainsi, ce fossé n'est pas favorable à la présence des espèces de ce groupe. Le reste de la zone d'étude est localisé en contexte de relief très accentué à escarpé par endroits, et cette dernière n'est donc pas propice à la formation de milieux aquatiques favorables à la reproduction des amphibiens. En revanche, en considérant les importantes surfaces de milieux forestiers inclus à la zone d'étude et bordant cette dernière, elle reste toutefois exploitable en tant qu'habitat en phase terrestre pour les espèces relevées.

A noter également la présence en contrebas de la route du ruisseau Saint-Nicolas (hors zone d'étude), potentiellement favorable à la Salamandre tachetée.

Tableau 21 : Amphibiens protégés et/ou patrimoniaux recensés

			9	Statut	
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Crapaud commun ou épineux	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes



Carte 16 : Résultats des inventaires faunistiques

4.3.3.3. Enjeux

En tenant compte de la présence du Crapaud commun, espèce protégée et patrimoniale, les enjeux sont considérés comme moyens pour ce groupe au niveau des milieux forestiers. Les enjeux vis-à-vis de ce groupe sont nuls pour les éboulis de pente et des falaises, qui forment un obstacle infranchissable pour les individus.

La zone d'étude n'offre aucun milieu de reproduction pour les amphibiens, en considérant sa topographie très pentue. Les sites de reproduction d'amphibiens les plus proches sont surtout des poches d'eau et suintements naturels ou artificiels (abreuvoir du Felsach), le ruisseau Saint-Nicolas et les étangs de part et d'autre du col.

En considérant l'observation de plusieurs individus de Crapaud commun en déplacement, la zone d'étude est donc plutôt considérée comme un habitat terrestre favorable au déplacement, à l'estivage et à l'hivernage des espèces relevées. Comme observé sur site, le déplacement des individus est diffus et aucun axe de migration privilégié n'a été relevé.

En résumé, les enjeux concernent *a minima* une espèce protégée, dont les habitats terrestres favorables au sein de l'emprise du projet représentent environ 3,1 ha de milieux boisés (cf. Tableau 19 ci-après).

Type de milieu naturel	Superficie brute impactée (ha)
Boisements	3,1
Total	3.1

Tableau 22 : Surfaces des différents habitats favorables aux chiroptères

4.3.4. Reptiles

4.3.4.1. Données bibliographiques

♦ GÉNÉRALITÉS

6 espèces de reptiles sont citées dans la bibliographie des communes consultées. Les espèces fréquentent divers types de milieux naturels comprenant :

- Les milieux semi-ouverts et boisés : Lézard des souches et Orvet fragile ;
- Les milieux humides : Couleuvre helvétique, Lézard des souches et Lézard vivipare ;
- Les milieux thermophiles (pierriers, abords des falaises, lisières de boisements bien exposées au soleil...) :
 Coronelle lisse et Lézard des murailles.

Les espèces relevées sont pour la plupart communes en Alsace/Lorraine, comme elles fréquentent des habitats naturels favorables bien représentés. En revanche, la Coronelle lisse et le Lézard vivipare possèdent des répartitions plus disparates, et les principales populations sont présentes dans le Massif vosgien.

♦ DESCRIPTION DES STATUTS

Sur les 6 espèces recensées dans la bibliographie, toutes bénéficient d'un statut de protection/patrimonialité national ou européen :

- 4 sont inscrites en annexe IV de la Directive « Habitats »;
- 2 sont inscrites dans la liste rouge des espèces menacées de Lorraine (quasi-menacées);
- Elles sont toutes protégées à l'échelle nationale.

Tableau 23 : Reptiles protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

	Nom scientifique		Potentialités				
Nom commun		Législation	Directive	Liste	Liste	Liste	de présence
		•	Habitats	Rouge	Rouge	Rouge	au sein de la
			Habitats	France	Alsace	Lorraine	zone
Coronelle lisse	Coronella austriaca (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	NT	Forte
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	Art.2		LC	LC	1	Nulle
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	LC	Forte
Lézard des souches	Lacerta agilis (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	NE	LC	NT	Forte
Lézard vivipare	Zootoca vivipara (Jacquin, 1787)	Art.3	IV	LC	LC	LC	Nulle
Orvet fragile	Anguis fragilis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	LC	Faible

Statuts des espèces présentés en Annexes

ANALYSE DES POTENTIALITÉS DE PRÉSENCE ET ENJEUX PRÉALABLES

La zone d'étude présente des habitats d'intérêt pour 3 des 6 espèces connues dans la bibliographie, à savoir la Coronelle lisse, le Lézard des murailles et l'Orvet fragile, notamment au niveau des milieux thermophiles de la zone d'étude, constitués des pierriers, des falaises et des lisières de boisements. Les potentialités de présence de ces espèces sont donc considérées comme fortes au sein de la zone d'étude. Pour les 2 autres, la zone d'étude ne réunit pas les conditions nécessaires à l'établissement d'une population (absence de zones humides).

Il n'existe pas d'enjeux forts en termes de conservation (intérêt national ou européen) pour les espèces de reptiles ayant des potentialités de présence fortes au sein de la zone d'étude, ces espèces étant relativement communes en Alsace/Lorraine, dans leurs habitats respectifs.

Les enjeux sont donc considérés comme moyens pour la Coronelle lisse, le Lézard des murailles et le Lézard des souches, sont faibles pour l'Orvet fragile et nuls pour les autres espèces, la zone d'étude ne comprenant pas les habitats dont elles dépendent.

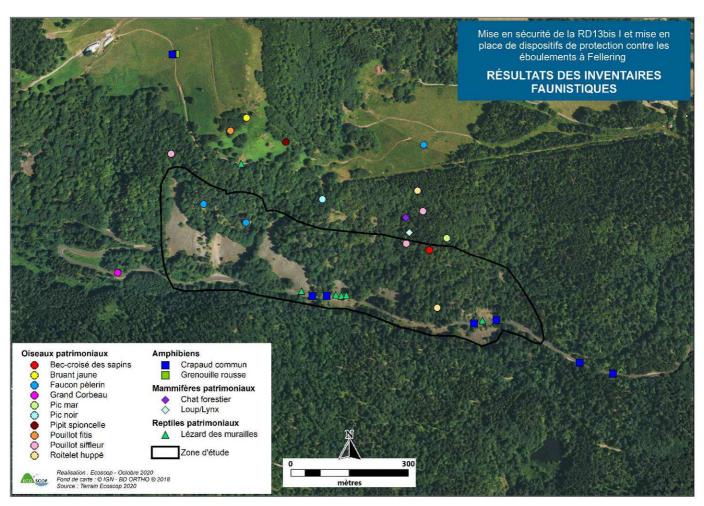
4.3.4.2. Résultats des inventaires

Une seule espèce de reptiles a été contactée au sein de la zone d'étude : il s'agit du Lézard des murailles. Cette espèce est protégée sur le territoire français et inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats.

Tableau 24 : Reptiles patrimoniaux recensés

			Statut	Statut			
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace		
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC		

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes



Carte 17 : Résultats des inventaires faunistiques

4.3.4.3. Enjeux

Etant donné qu'une seule espèce commune a été observée et en considérant que d'autres espèces protégées non menacées (Lézard des souches et Coronelle lisse) peuvent fréquenter les abords des haies et les différents bosquets inclus à la zone d'étude, les enjeux sont estimés comme moyens pour ce groupe au niveau des zones d'éboulis et des falaises forestières ensoleillées.

En synthèse, les enjeux concernent une espèce protégée (Lézard des murailles), dont les habitats de reproduction au sein de la zone d'étude représentent 3,1 ha de boisements. Le détail de ces surfaces, en considérant uniquement l'emprise du projet, est présenté dans le Tableau 25 suivant.

Tableau 25 : Surfaces des différents habitats favorables aux reptiles protégés

Type de milieu naturel	Superficie brute impactée (ha)
Boisements	3,1
Total	3,1

4.3.5. Oiseaux

4.3.5.1. Données bibliographiques

♦ GÉNÉRALITÉS

Le nombre d'espèces d'oiseaux recensées dans la bibliographie s'élève à 143 au total sur les territoires communaux étudiés. Après analyse de ces données, les espèces d'oiseaux peuvent être classées en différents cortèges, selon les types d'habitats naturels qu'elles fréquentent en tenant compte de leur écologie. Du fait des caractéristiques de la zone d'étude (milieux forestiers et rupestres d'altitude), les cortèges retenus sont les suivants :

- Celui des milieux forestiers : Autour des palombes, Bec-croisé des sapins, Bondrée apivore, Bouvreuil pivoine, Cassenoix moucheté, Gobemouche noir, Mésange boréale, Pic cendré, Pic mar, Pic noir, Pouillot siffleur...;
- Celui des milieux rupestres : Grand Corbeau, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin.

Il convient de signaler qu'un grand nombre d'espèces issues de cette liste ne sont pas reproductrices au sein du territoire étudié et ont été relevées en période de migration ou en hivernage, ce qui implique qu'elles ne sont que de passage ou en halte (de quelques jours à quelques semaines). C'est notamment le cas pour le Balbuzard pêcheur, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Faucon émerillon, la Grande Aigrette, la Grue cendrée, le Pipit rousseline, le Pluvier guignard...

♦ DESCRIPTION DES STATUTS

Parmi les 143 espèces connues, 86 d'entre elles possèdent un statut de patrimonialité et/ou de protection particulier :

- 26 sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- 81 ont un statut dans les listes rouges nationale et/ou régionale des espèces menacées;
- 116 espèces sont protégées à l'échelle nationale.

Tableau 26 : Oiseaux patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

		Statut						Potentialités
				List	e Rouge Frai	nce	Liste	de présence
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheur s	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Rouge Alsace	au sein de la zone
Aigle royal	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	VU	-	-	-	Nulle
Alouette des champs	Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	NT	LC	NAd	NT	Nulle
Alouette Iulu	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	NAc	-	VU	Nulle
Autour des palombes	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NA ^d	VU	Moyenne
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Art.3	1	VU	NAc	LC	RE	Nulle
Bécassine des marais	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2, III/3	CR	DD	NA ^d	RE	Nulle
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAd	VU	Moyenne
Bergeronnette printanière	Motacilla flava (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	VU	Nulle
Bondrée apivore	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Art.3	1	LC	-	LC	VU	Moyenne
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	-	NT	Moyenne
Bouvreuil trompettant	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	-	NT	Faible
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Art.3		EN	1	NAc	LC	Nulle
Bruant fou	Emberiza cia (Linnaeus, 1766)	Art.3		LC	1	-	EN	Nulle
Bruant jaune	Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NAd	VU	Nulle
Bruant ortolan	Emberiza hortulana (Linnaeus, 1758)	Art.3	1	EN	ı	EN	NA°	Nulle
Bruant zizi	Emberiza cirlus (Linnaeus, 1766)	Art.3		LC	1	NA ^d	VU	Nulle
Busard cendré	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Art.3	1	NT	-	NA ^d	CR	Nulle
Busard des roseaux	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Art.3	1	NT	NA ^d	NA ^d	CR	Nulle
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus (Linnaeus, 1766)	Art.3	ı	LC	NAc	NAd	RE	Nulle
Cassenoix moucheté	Nucifraga caryocatactes (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAb	VU	Moyenne
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Faible
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NAc	DD	RE	Nulle

		Statut						Datautialités
				List	te Rouge Frai	nce		Potentialités de présence
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française		Oiseaux nicheur s	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	au sein de la zone
Chevêchette d'Europe	Glaucidium passerinum (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	NT	-	-	EN	Forte
Choucas des tours	Corvus monedula (Linnaeus, 1758)	Art.3	11/2	LC	NA ^d	-	NT	Nulle
Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	-	-	EN	Forte
Cigogne blanche	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	NAc	NAd	LC	Nulle
Cincle plongeur	Cinclus cinclus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	NT	Nulle
Cochevis huppé	Galerida cristata (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	EN	Nulle
Courlis cendré	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	VU	LC	NAd	CR	Nulle
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NAd	LC	Nulle
Faucon émerillon	Falco columbarius (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	-	DD	NAd	-	Nulle
Faucon hobereau	Falco subbuteo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAd	VU	Nulle
Faucon pèlerin	Falco peregrinus (Tunstall, 1771)	Art.3	ı	LC	NA ^d	NAd	VU	Forte
Fauvette des jardins	Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	DD	LC	Nulle
Gélinotte des bois	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Ch	I, II/2	NT	-	_	CR	Forte
Gobemouche gris	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Art.3	, ,	NT	-	DD	NT	Nulle
Gobernouche noir	Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	Art.3		VU	_	DD	NT	Faible
Grand Corbeau	Corvus corax (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	_	-	VU	Forte
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	NA ^d	NT	Nulle
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Art.3	1	LC	-	-	VU	Forte
Grande Aigrette	Ardea alba (Linnaeus, 1758)	Art.3	i	NT	LC	_	-	Nulle
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Art.3	•	LC	NA ^d	_	VU	Nulle
Grèbe huppé	Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	_	NT	Nulle
	, , , , ,	Ch	11/2	LC	LC	-	VU	Faible
Grive litorne	Turdus pilaris (Linnaeus, 1758)	_				- NIAC	VU	
Grue cendrée	Grus grus (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	CR	NT	NA ^c	- CD	Nulle
Guêpier d'Europe	Merops apiaster (Linnaeus, 1758)	Art.3	11/2	LC	-	NA ^d	CR	Nulle
Harle bièvre	Mergus merganser (Linnaeus, 1758)	Art.3	II/2	NT	LC	-	VU	Nulle
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	Nulle
Hirondelle de rivage	Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	VU	Nulle
Hirondelle rustique	Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	Nulle
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NAc	VU	Nulle
Locustelle tachetée Martinet à ventre	Locustella naevia (Boddaert, 1783) Apus tachymarptis (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT LC	-	NA ^c	EN EN	Nulle Nulle
blanc Martinet noir	Apus apus (Linnaeus, 1758)				-	-		
Martin-pêcheur	Apus upus (Liillaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	Nulle
d'Europe	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	VU	NA ^c	-	NT	Nulle
Merle à plastron	Turdus torquatus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	EN	Forte
Mésange boréale	Parus montanus (Conrad, 1827)	Art.3		VU	-	-	NT	Moyenne
Milan noir	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Art.3	ı	LC	-	NAd	VU	Nulle
Milan royal	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	VU	VU	NAc	EN	Faible
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Art.3	11/2	NT	LC	NA ^d	EN	Nulle
Pic cendré	Picus canus (Gmelin, 1788)	Art.3	ı	EN	-	-	VU	Forte
Pic épeichette	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	-	-	LC	Faible
Pic mar	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	-	-	LC	Faible
Pic noir	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Art.3	1	LC	-	-	LC	Forte
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio (Linnaeus, 1758)	Art.3, 4	ı	NT	NAc	NA ^d	VU	Nulle
Pipit farlouse	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	DD	NAd	VU	Faible
Pipit rousseline	Anthus campestris (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	-	NA ^d	RE	Nulle
Pipit spioncelle	Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	CR	Faible
Pluvier doré	Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)	Ch	I, II/2, III/2	-	LC	-	-	Nulle
Pluvier guignard	Charadrius morinellus (Linnaeus, 1758)	Art.3		RE	-	NT	NAº	Nulle
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Art.3	•	NT		DD	NT	Faible

			Potentialités					
	Nom commun Nom scientifique Législation Directive Française Oiseaux			Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	de présence
Nom commun		Oiseaux nicheur s	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	au sein de la zone			
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Art.3		NT	-	NA ^d	NT	Forte
Roitelet huppé	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Forte
Sarcelle d'hiver	Anas crecca (Linnaeus, 1758)	Ch	11/1, 111/2	VU	LC	NA ^d	CR	Nulle
Serin cini	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Art.3		VU	-	NAd	LC	Faible
Sizerin flammé	Acanthis flammea (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NAd	-	Nulle
Tarier des prés	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	-	DD	EN	Nulle
Tarier pâtre	Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Art.3		NT	NA ^d	NAd	LC	Nulle
Tarin des aulnes	Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	DD	NAd	CR	Nulle
Tichodrome échelette	Tichodroma muraria (Illiger, 1811)	Art.3		NT	-	-	-	Faible
Torcol fourmilier	Jynx torquilla (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NAc	NT	Nulle
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	VU	-	NAc	NT	Nulle
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	CR	Nulle
Vanneau huppé	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	NT	LC	NAd	EN	Nulle
Venturon montagnard	Serinus citrinella (Pallas, 1764)	Art.3		NT	-	-	EN	Nulle
Verdier d'Europe	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Faible

♦ ANALYSE DES POTENTIALITÉS DE PRÉSENCE ET ENJEUX PRÉALABLES

Les potentialités de présences pour l'avifaune correspondent aux potentialités de nidification et sont organisées selon les types de milieux naturels fréquentés par les cortèges d'espèces. On distingue des potentialités moyennes à fortes pour plusieurs espèces d'intérêt, suivant les milieux naturels qu'elles fréquentent régulièrement ou auxquels elles sont inféodées :

- Milieux forestiers d'altitude: Autour des palombes, Bec-croisé des sapins, Bondrée apivore, Bouvreuil pivoine,
 Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Gélinotte des bois, Merle à plastron,
 Mésange boréale, Pic cendré, Pic noir, Pouillot siffleur et Roitelet huppé;
- Milieux rupestres : Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Grand Corbeau.

9 espèces de la bibliographie, potentielles au sein de la zone d'étude, présentent des enjeux forts en considérant leur statut de patrimonialité (Bondrée apivore, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Faucon pèlerin, Gélinotte des bois, Grand-duc d'Europe, Pic cendré, Pic noir). 9 espèces présentent des enjeux moyens, à savoir l'Autour des palombes, le Bec-croisé des sapins, le Bouvreuil pivoine, le Cassenoix moucheté, le Grand Corbeau, le Merle à plastron, la Mésange boréale, le Pouillot siffleur et le Roitelet huppé. Enfin, les enjeux concernant les autres espèces potentiellement présentes au sein de la zone en nourrissage ou ne bénéficiant pas d'un statut de patrimonialité sont considérés comme faibles à très faibles.

4.3.5.2. Résultats des inventaires

Les inventaires et les observations ponctuelles ont permis de dénombrer un total de 34 espèces d'oiseaux (cf. Annexes) au sein de la zone du projet, dont plusieurs possèdent un statut de protection/patrimonialité particulier :

- 3 sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- 7 ont un statut dans les listes rouges nationale et/ou régionale des espèces menacées ;
- 28 espèces sont protégées à l'échelle nationale.

Les potentialités de nidification sont également présentées dans le **Erreur! Source du renvoi introuvable.** ci-après. Celles-ci se distinguent par 4 niveaux différents :

- Nicheur possible: individu contacté dans un biotope favorable ou non à sa reproduction, sans qu'aucune preuve de nidification ne puisse être apportée (individu en vol ou de passage, mâle chanteur isolé...);
- Nicheur probable: individu relevé dans un biotope favorable à l'espèce et observation d'indices, de comportements particuliers (territorialité marquée, parade nuptiale...) et/ou d'une densité importante d'individus;
- Nicheur certain : preuve avérée de nidification de l'espèce dans un habitat naturel favorable (découverte d'un nid, apport de nourriture régulier aux juvéniles, contacts de juvéniles récents ou d'une famille...);

- *Non nicheur* : individu contacté en dehors des périodes de nidification, en migration ou hivernage, ou au sein d'habitat naturels absents de la zone d'étude.

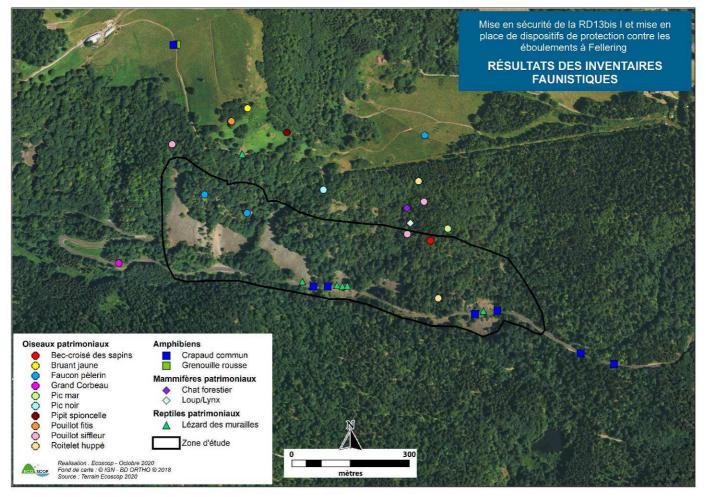
<u>Remarque</u>: Aucune petite Chouette de montagne (Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm) n'a été contacté lors de prospections dédiées aux rapaces nocturnes. L'absence de résultat peut être due au fait que ces Chouettes possèdent une activité vocale différente d'une année à l'autre. La baisse de l'activité vocale de certaine année peut être due, entre autres, au fait que les couples soient déjà appariés et qu'il n'y ait donc pas d'intérêt pour le mâle de chanter pour attirer une partenaire.

Tableau 27 : Oiseaux patrimoniaux recensés

		Statut						
			Française Oiseaux	Liste Rouge France				Statut de nicheur au
Nom commun	Nom scientifique			Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	sein de la zone
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	Possible
Bruant jaune	Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	VU	Non nicheur
Faucon pèlerin	Falco peregrinus (Tunstall, 1771)	Art.3	I	LC	NAd	NAd	VU	Certain
Grand Corbeau	Corvus corax (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU	Certain
Pic mar	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Art.3	- 1	LC	-	-	LC	Non nicheur
Pic noir	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	-	-	LC	Possible
Pipit spioncelle	Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	CR	Non nicheur
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	NT	Non nicheur
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Art.3		NT	-	NAd	NT	Probable
Roitelet huppé	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NAd	LC	Probable

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

Les espèces observées appartiennent au cortège des milieux semi-ouverts. Ce sont majoritairement des espèces communes, dont certaines sont ubiquistes. Les habitats majoritairement cultivés de la zone d'étude constituent un facteur limitant à la présence d'une avifaune diversifiée.



Carte 18 : Résultats des inventaires faunistiques

4.3.5.3. Enjeux

En considérant le statut de patrimonialité des espèces contactées, les enjeux sont variables pour les espèces de ce groupe et vont d'un niveau fort à très faible :

- Enjeux forts (espèces à forte patrimonialité susceptibles de nicher ou nicheurs avérés au sein de la zone du projet) : Faucon pèlerin, Pic noir ;
- Enjeux moyens (espèces à faible patrimonialité susceptibles de nicher ou nicheurs avérés au sein de la zone du projet) : Bec-croisé des sapins, Grand Corbeau, Pouillot siffleur, Roitelet huppé ;
- Enjeux faibles (espèces protégées nicheuses potentielles ou avérées et espèces patrimoniales non nicheuses au sein de la zone du projet) : Bruant jaune, Pipit spioncelle, Pouillot fitis ;
- Enjeux très faibles : Ensemble des espèces protégées non patrimoniales et non nicheuses et des espèces non protégée/patrimoniales.

En synthèse, les enjeux concernent 17 espèces protégées des milieux semi-ouverts (Chardonneret élégant, Fauvette babillarde, Linotte mélodieuse, Pouillot fitis, Serin cini, Verdier d'Europe...), dont les habitats de reproduction au sein de la zone d'étude représentent 4,21 ha de boisements et 1,93 ha de milieux de transition (fruticée). Le détail de ces surfaces, en considérant uniquement l'emprise du projet, est présenté dans le Tableau 25 suivant.

Tableau 28 : Surfaces des différents habitats favorables aux oiseaux protégés

Type de milieu naturel	Superficie brute impactée (ha)
Boisements	3,1
Total	3,1

4.3.6. Insectes

4.3.6.1. Données bibliographiques

♦ GÉNÉRALITÉS

La bibliographie indique que 152 espèces d'insectes ont été notées au sein des 5 communes étudiées. Parmi ces espèces, 27 sont des odonates (libellules), 67 des rhopalocères (papillons « de jour »), 1 un hétérocère (papillon « de nuit ») et 44 des orthoptères (criquets, sauterelles). La majorité de ces espèces sont communes.

Les odonates (libellules et demoiselles) sont des espèces d'insectes inféodées aux milieux aquatiques temporaires ou permanents, pourvus ou dépourvus de végétation dense (mares, étangs, fossés, cours d'eau...). Ces espèces sont dépendantes des zones humides afin de s'y reproduire et d'y pondre leurs œufs. Une fois leur stade larvaire aquatique achevé, les adultes (ou imagos) issus de la métamorphose peuvent également fréquenter, chez certaines espèces, des habitats plus « terrestres » (haies, lisières forestières, prairies), sans pour autant s'éloigner du milieu aquatique dont ils dépendent, de manière générale. Les 4 espèces patrimoniales connues dans la bibliographie fréquentent :

- Les eaux stagnantes peu profondes riches en hélophytes (mares, étangs, tourbières...) : Agrion hasté, Sympétrum vulgaire et Leste fiancé ;
- Les cours d'eau de faible importance et ombragés (ruisselets, résurgences, suintements...) : Cordulégastre bidenté.

Les papillons de jour et de nuit vivent dans divers types d'habitats et chaque espèce dépend de plantes hôtes particulières, sur lesquelles elles vont pondre leurs œufs. Les 26 espèces patrimoniales qui ont été identifiées dans la bibliographie fréquentent :

- Les pelouses sèches, prairies et lisières : Agreste, Azuré du Thym, Chiffre, Moiré franconien et Virgule ;
- Les lisières, clairières, pelouses sèches et landes herbeuses : Céphale, Grand Collier argenté et Silène ;
- Les prairies humides et marécages : Cuivré de la Bistorte ;
- Les prairies humides, tourbières, clairières et lisières de boisements : Cuivré écarlate, Mélitée noirâtre et Nacré de la Sanguisorbe ;
- Les prairies et clairières : Cuivré fuligineux ;
- Les mosaïques d'habitats, les milieux humides et les lisières forestières : Ecaille chinée ;
- Les prairies bocagères, les landes, les lisières et les vergers : Gazé ;
- Les prairies bocagères, landes humides, marécages, bois clairs et lisières, ourlets xériques et parfois pelouses sèches : Grand Nègre des bois ;
- Les bois riverains, forêts, landes arborées, vergers et jardins : Grande Tortue ;
- Les pelouses sèches et prairies : Hespérie de la Bétoine, Hespérie du Faux-buis, Mélitée orangé et Mélitée des scabieuses ;
- Les prairies, pelouses et friches : Mélitée du plantain ;
- Les lisières de boisement et les clairières d'altitude : Moiré blanc-fascié ;
- Les pelouses, prairies et landes d'altitude : Moiré de la canche ;
- Les tourbières à sphaignes : Nacré de la canneberge ;
- Les landes, tourbières, prairies humides et clairières : Petit Collier argenté ;
- Les pelouses sèches, les haies, les lisières et les clairières des bois chauds : Thécla de l'Amarel.

Les 17 orthoptères connus dans la bibliographie peuvent également vivre dans plusieurs types d'habitats naturels différents. On retrouve par exemple les espèces de la bibliographie dans :

- Les prairies humides, les milieux cultivés et les jardins : Courtilière commune ;
- Les milieux secs peu végétalisés : Criquet de Barbarie, Criquet noir-ébène et Gomphocère tacheté ;
- Les pelouses, prairies sèches et landes rocailleuses : Criquet de la Palène, Criquet rouge-queue et Ephippigère des vignes ;
- Les milieux secs à humides avec végétation dense : Criquet des genévriers ;
- Les jachères, les vergers secs et caillouteux proches des cultures : Criquet des jachères, Criquet des Pins et Criquet noir-ébène ;

- Les milieux humides : Criquet des roseaux, Criquet ensanglanté, Criquet palustre, Decticelle des bruyères et Oedipode émeraudine ;
- Les alpages, prairies humides, lisières et landes : Decticelle des alpages ;
- Les pelouses sèches, prairies et alpages : Dectique verrucivore ;
- Les pâturages et pelouses avec végétation rase : Sténobothre nain.

♦ DESCRIPTION DES STATUTS

Parmi les espèces recensées, 59 espèces bénéficient d'un statut particulier :

- 1 est inscrite en annexe II de la Directive « Habitats » (Ecaille chinée) ;
- Toutes (hormis l'Ecaille chinée), ont un statut dans les listes rouges nationale et/ou régionale des espèces menacées);
- 1 est protégée à l'échelle nationale (Nacré de la Canneberge).

Tableau 29 : Insectes protégés et/ou patrimoniaux, relevés dans la bibliographie

			Statut						
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	de présence au sein de la zone			
	Hétérocères								
Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)		II	-	-	Faible			
	Rhopalocères Control of the Control								
Agreste	Hipparchia semele (Linnaeus, 1758)			LC	EN	Faible			
Azuré du Thym	Pseudophilotes baton (Bergsträsser, 1779)			LC	EN	Faible			
Céphale	Coenonympha arcania (Linnaeus, 1761)			LC	NT	Faible			
Chiffre	Argynnis niobe (Linnaeus, 1758)			NT	VU	Faible			
Cuivré de la Bistorte	Lycaena helle perretei Weiss, 1977			-	EN	Nulle			
Cuivré écarlate	Lycaena hippothoe (Linnaeus, 1761)			LC	NT	Nulle			
Cuivré fuligineux	Lycaena tityrus (Poda, 1761)			LC	NT	Nulle			
Gazé	Aporia crataegi (Linnaeus, 1758)			LC	NT	Nulle			
Grand Collier argenté	Boloria euphrosyne (Linnaeus, 1758)			LC	NT	Nulle			
Grand Nègre des bois	Minois dryas (Scopoli, 1763)			LC	VU	Nulle			
Grande Tortue	Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)			LC	NT	Forte			
Hespérie de la Bétoine	Carcharodus floccifer (Zeller, 1847)			LC	CR	Nulle			
Hespérie du Faux-buis	Pyrgus alveus s.l. (Hübner, 1803)			LC	EN	Nulle			
Mélitée des scabieuses	Melitaea parthenoides (Keferstein, 1851)			LC	VU	Nulle			
Mélitée du plantain	Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)			LC	VU	Nulle			
Mélitée noirâtre	Melitaea diamina (Lang, 1789)			LC	NT	Nulle			
Mélitée orangée	Melitaea didyma (Esper, 1778)			LC	VU	Nulle			
Moiré blanc-fascié	Erebia ligea (Linnaeus, 1758)			LC	NT	Moyenne			
Moiré de la canche	Erebia epiphron (Knoch, 1783)			LC	NT	Moyenne			
Moiré franconien	Erebia medusa (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	EN	Moyenne			
Nacré de la Canneberge	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Art.3		NT	EN	Nulle			
Nacré de la Sanguisorbe	Brenthis ino (Rottemburg, 1775)			LC	NT	Nulle			
Petit Collier argenté	Boloria selene ([Denis & Schiffermüller], 1775)			NT	NT	Faible			
Silène	Brintesia circe (Fabricius, 1775)			LC	NT	Faible			
Thécla de l'Amarel	Satyrium acaciae (Fabricius, 1787)			LC	VU	Faible			
Virgule	Hesperia comma (Linnaeus, 1758)			LC	NT	Faible			
	Odonates								
Agrion hasté	Coenagrion hastulatum (Charpentier, 1825)			VU	EN	Nulle			
Cordulégastre bidenté	Cordulegaster bidentata (Sélys, 1843)			LC	VU	Nulle			
Leste fiancé	Lestes sponsa (Hansemann, 1823)			NT	NT	Nulle			
Sympétrum vulgaire	Sympetrum vulgatum (Linnaeus, 1758)			NT	LC	Nulle			
	Orthoptères								
Courtilière commune	Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)			-	NT	Nulle			

		Statut				Potentialités
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	de présence au sein de la zone
Criquet de Barbarie	Calliptamus barbarus (Costa, 1836)			-	EN	Faible
Criquet de la Palène	Stenobothrus lineatus (Panzer, 1796)			-	NT	Nulle
Criquet des Genévriers	Euthystira brachyptera (Ocskay, 1826)			-	NT	Nulle
Criquet des jachères	Chorthippus mollis (Charpentier, 1825)			-	VU	Nulle
Criquet des Pins	Chorthippus vagans (Eversmann, 1848)			-	NT	Nulle
Criquet ensanglanté	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)			-	NT	Nulle
Criquet noir-ébène	Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821)			-	NT	Faible
Criquet palustre	Pseudochorthippus montanus (Charpentier, 1825)			-	VU	Nulle
Criquet rouge-queue	Omocestus haemorrhoidalis (Charpentier, 1825)			-	EN	Faible
Decticelle des alpages	Metrioptera saussuriana (Frey-Gessner, 1872)			-	VU	Nulle
Decticelle des bruyères	Metrioptera brachyptera (Linnaeus, 1761)			3	EN	Nulle
Dectique verrucivore	Decticus verrucivorus (Linnaeus, 1758)			-	NT	Nulle
Ephippigère des vignes	Ephippiger diurnus (Dufour, 1841)			-	EN	Nulle
Gomphocère tacheté	Myrmeleotettix maculatus (Thunberg, 1815)			-	VU	Faible
Oedipode émeraudine	Aiolopus thalassinus (Fabricius, 1781)			-	NT	Nulle
Sténobothre nain	Stenobothrus stigmaticus (Rambur, 1838)			-	CR	Nulle

Statuts des espèces et inventaire complet présentés en Annexes

ANALYSE DES POTENTIALITÉS DE PRÉSENCE ET ENJEUX PRÉALABLES

D'après l'écologie des espèces patrimoniales décrites plus haut, elles sont majoritairement inféodées aux zones humides, aux milieux thermophiles et prairiaux. En considérant l'occupation du sol de la zone d'étude et de ses abords, les potentialités de présence se révèlent donc moyennes à fortes uniquement pour les Moirés blanc-fascié, de la canche et franconien, ainsi qu'à la Grande Tortue.

En considérant les statuts de protection/patrimonialité des différentes espèces connues dans la bibliographie, les enjeux sont faibles pour la Grande Tortue, le Moiré blanc-fascié, le Moiré de la canche, l'Ecaille chinée, l'Agreste, l'Azuré du Thym, le Céphale, le Chiffre et moyens pour le Moiré franconien. Ils sont nuls pour les autres espèces d'insectes patrimoniales, étant donné l'absence d'habitats favorables à leur présence.

4.3.6.2. Résultats des inventaires

8 espèces de rhopalocères et une espèce d'odonate ont été contactées au sein de la zone d'étude ou à proximité de cette dernière. Aucune de ces espèces ne présente de statut de protection/patrimonialité particulier. Il s'agit globalement d'espèces communes, inféodées aux milieux herbacés mésophiles et aux lisières de boisements de plaine et de montagne. L'Aeschne grande est également commune et bien répartie en Alsace.

Aucune espèce de coléoptères xylophages protégée et/ou patrimoniale n'a été relevée au sein de la zone d'étude ou dans ses abords proches. Les données du plan de gestion de la RNN ne mentionnent également pas la présence de ces espèces en son sein.

4.3.6.3. Enjeux

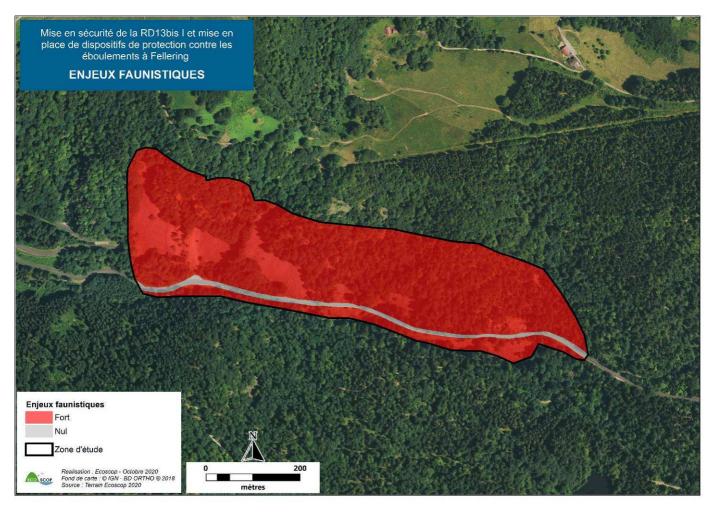
En considérant la présence d'espèces communes et ne présentant aucun statut de protection/patrimonialité particulier, les enjeux sont considérés comme faibles pour l'ensemble des espèces d'insectes relevées.

4.3.7. Enjeux faune

En ce qui concerne l'étude de la faune, les enjeux liés au projet sont les suivants :

- Enjeux nuls: espace artificialisées (RD13bis I, emplacements de parking);
- Enjeux forts: éboulis rocheux, massif forestier.

Les enjeux nuls correspondent aux zones artificialisées recouvrant une très faible surface de la zone d'étude, à savoir la route départementale et ses espaces de parking sur le bas-côté. Les milieux artificialisés ne présentent aucun intérêt pour l'ensemble des groupes faunistiques. Au contraire, ces milieux sont plutôt des zones impactantes pour la faune (risque de mortalité par collision pour la faune, source de dérangement par nuisances sonores).



Carte 19: Enjeux faunistiques

Les zones d'enjeux forts correspondent aux milieux forestiers de versant et aux éboulis de pente, notamment en raison de la présence ponctuelle du Lynx boréal et du Chat forestier. Ces zones sont également favorables à une avifaune d'altitude (Chouette de Tengmalm, Bec-croisé des sapins...) ou de massifs forestiers de surface importante (Pic noir...) à forte matrimonialité, justifiant son classement en Réserve Naturelle Nationale. Aussi, il est important de préciser que même si toutes les espèces de forte patrimonialité du Massif vosgien (Grand Tétras, Gélinotte des bois...) n'ont pas été relevées au sein de la zone d'étude, ces dernières peuvent la traverser lors de leurs déplacements ou de la dispersion des juvéniles, et l'utiliser comme zone de chasse / recherche de nourriture.

Aucun enjeu ne ressort de l'expertise arbres de l'ONF, la cavité basse de l'un des arbres sous emprise n'est pas favorable aux chiroptères en raison de sa proximité avec le sol.

Les enjeux vis-à-vis des sites Natura 2000 proches sont forts étant donné l'observation au sein de la zone d'étude d'espèces inscrites aux annexes I et II des Directives « Oiseaux » et « Habitats » respectivement (Lynx boréal, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Faucon pèlerin, Pic noir) et la présence potentielle (temporaire ou certaines années seulement) de plusieurs autres espèces très sensibles dont les populations sont plus ou moins menacées (Grand Tétras, Gélinotte des bois, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic cendré).

4.4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES RECENSÉS SUR L'AIRE D'ÉTUDE

Globalement, si l'on cumule les enjeux floristiques et faunistiques liés au projet, ces derniers sont définis de la manière suivante :

- Enjeux nuls : espace artificialisées (RD13bis I, emplacements de parking) ;
- Enjeux forts : éboulis rocheux, massif forestier.

5. EVALUATION DES IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES

Cette partie présente l'ensemble des impacts du projet, ainsi que l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction des impacts. A noter que l'intensité des incidences est évaluée de manière brute en premier lieu, c'est-à-dire sans prise en compte des mesures d'insertion.

Les impacts résiduels sont ensuite définis en considération de l'ensemble des mesures d'insertion choisies. Si les mesures définies pour le projet ne permettent pas de réduire les impacts à un niveau non significatif, des mesures de compensation sont alors proposées dans le chapitre 6.

5.1. GENERALITES SUR LES HABITATS D'ESPÈCES IMPACTÉS

Le périmètre d'étude, d'une superficie de 21,3 ha, comprend environ 20,58 ha d'habitats naturels et 0,77 ha d'habitats artificialisés (route). Parmi cette surface d'habitats, environ 3,1 ha d'habitats naturels seront détruits par la réalisation des écrans pare-blocs (zones d'implantation des écrans, milieux forestiers soumis au principe d'évolution naturelle à l'aval des écrans jusqu'à la route, chemins d'accès pour l'entretien).

Les impacts du projet sur les habitats concernent la destruction/dégradation de 3,1 ha de boisements sans possibilité de restauration.

L'habitat impacté par le projet correspond à de la hêtraie-sapinière neutrophile. Cet habitat est d'intérêt communautaire (9130). Compte tenu du caractère remarquable de la hêtraie-sapinière, les impacts sont considérés comme forts pour ce milieu.

Aussi, le projet évite environ 85 % des habitats naturels de la zone étudiée, principalement localisés à l'amont des écrans pare-blocs, pour une surface de 17,5 ha environ. Les habitats préservés sont surtout des habitats forestiers (hêtraie-sapinière, érablaie de pente...).

Avant prise en compte des mesures présentées au chapitre 5.3, les impacts liés à la destruction d'habitats dans les zones d'implantation des écrans sont directs, permanents et estimés d'intensité forte au regard des surfaces impactées et du caractère remarquable des milieux forestiers concernés (hêtraie-sapinière rare en France). Les impacts liés à l'altération des habitats en marge des zones d'installation des protections pare-blocs sont quant à eux indirects, permanents et faibles.

5.2. IMPACTS SUR LA FAUNE PROTÉGÉE

5.2.1. Avifaune

5.2.1.1. Mortalité et perturbation d'espèces protégées

♦ DESTRUCTION D'ESPÈCES EN PHASE CHANTIER

La réalisation des dispositifs pare-blocs engendrera une mortalité d'espèces, en détruisant des individus lors de la phase chantier, en considérant que les coupes d'arbres au niveau des zones d'installation des écrans et des chemins d'accès aux zones de chantier sont prévues à la mi-juillet. Les résultats des prospections démontrent que l'ensemble de la zone d'étude présente une sensibilité forte vis-à-vis de l'avifaune, avec notamment la présence d'espèces forestières très sensibles.

Les zones de travaux accueillent des espèces protégées et/ou patrimoniales. Les enjeux concernant l'avifaune sont surtout concentrés au niveau des boisements et des lisières de boisements (destruction et dégradation totale de 3,1 ha de milieux forestiers) et au niveau des zones de falaises. Les boisements présentent des potentialités d'accueil pour l'avifaune protégée nicheuse des arbres et arbustes (Bec-croisé des sapins, Buse variable, Chouette hulotte, Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Mésanges, Pic épeiche, Pic noir, Pinson des arbres, Pouillot siffleur, Pouillot véloce, Roitelet triple-bandeau, Roitelet huppé, Rougegorge familier, Sitelle torchepot, Troglodyte mignon).

Les défrichements et les coupes d'arbres engendreront une mortalité de spécimens d'oiseaux, ainsi que des échecs de reproduction au cours de la seconde période de nidification de plusieurs espèces de passereaux forestiers, puisque les coupes seront réalisées à partir de mi-juillet (début de la période des coupes d'arbres autorisées au sein de la RNN).

Le chantier pourra donc entraîner une mortalité d'individus, qui concernera essentiellement certaines espèces qui seront actives/reproductrices ou en phase de repos tout au long de la période des travaux.

Avant prise en compte des mesures, les impacts liés à la destruction d'espèces en phase chantier seront temporaires, directs ou indirects, et sont estimés d'intensité faible (espèces protégées communes) à forte (espèces protégées de forte patrimonialité). Cependant, ils peuvent en partie être maîtrisés par la mise en place des mesures présentées au chapitre 5.3. A noter que la séquence éviter-réduire n'a pas pu être appliquée de manière complète en ce qui concerne la question de la temporalité du chantier.

♦ DÉRANGEMENT DE LA FAUNE EN PÉRIODE SENSIBLE DURANT LES TRAVAUX

Le bruit, les émissions gazeuses et le va-et-vient des engins/personnel (journalier) et de l'hélicoptère (5 rotations de 2 minutes au démarrage du projet pour l'apport du matériel, 57 rotations de 2 minutes pour la pose des poteaux et 5 rotations de 2 minutes en fin de chantier pour enlèvement du matériel, zone de stockage potentielle des matériaux localisée sur le site du Frenz, à plus de 600 m à l'est de la zone d'étude) lors de la mise en place des dispositifs de protection et des coupes d'arbres dérangeront, délogeront et perturberont la faune des milieux forestiers et rupestres de l'ensemble des zones de travaux et de leurs abords proches. Cela pourra être le cas notamment pour les oiseaux qui nidifient/gîtent dans les environs proches du site (partie des boisements bordant les secteurs d'interventions, falaise de nidification du Faucon pèlerin et du Grand Corbeau).

Le choix de la période des travaux aura ainsi des conséquences plus ou moins importantes sur la faune ; en effet, le printemps est une période très sensible pour l'ensemble des groupes faunistiques (parade, reproduction, nidification, nourrissage, gîte). De plus, les inventaires ont démontré la présence confirmée ou potentielle d'espèces de forte patrimonialité comme le Faucon pèlerin et le Pic noir, très sensibles au dérangement.

Les coupes d'arbres, prévues à partir de la mi-juillet, génèreront notamment des dérangements en période de nidification d'oiseaux, incluant des espèces sensibles vis-à-vis des nuisances sonores. A noter que les dérangements sonores liés à la coupe des arbres auront lieu en dehors de la période de reproduction du Faucon pèlerin mais avant la période d'émancipation des jeunes (2 mois environ en début d'été), même s'ils seront en mesure de voler.

Aussi, les apports de matériaux par hélicoptère constitueront un dérangement plus ou moins important pour l'ensemble des espèces forestières et rupestres, peu élevé dans le cas des apports et retrait de matériaux (éloignement de la zone de stockage des matériaux à plus de 600 m à l'est de la zone d'étude) et forts lors de la dépose des matériaux directement sur site.

Pour ce qui est du Grand Tétras, les placettes de chant connues les plus proches sont relativement éloignées de la zone d'étude (4,2 km environ actuellement), ce qui implique une absence d'impacts forts du projet notamment si les travaux ont lieu en dehors de la période hivernale/printanière (entre décembre et juillet), qui correspond à la période la plus sensible de l'année pour l'espèce. Les habitats forestiers de pente sont très peu favorables à l'espèce (strate herbacée peu présente et peu pourvue en Myrtilles).

Avant prise en compte des mesures d'insertion, les impacts de dérangement de l'avifaune en période sensible, en phase travaux, seront temporaires, directs ou indirects, et sont estimés d'intensité forte. Ils peuvent cependant être en partie maîtrisés par la mise en place des mesures listées ci-après et présentées au chapitre 5.3. A noter que la séquence éviter-réduire n'a pas pu être appliquée de manière complète en ce qui concerne la question de la temporalité du chantier (coupes d'arbres prévues à la mi-juillet).

♦ RISQUE DE COLLISIONS OU DE PIÉGEAGES DE LA FAUNE DANS LES ÉCRANS PARE-BLOCS

Les écrans pare-blocs sont composés de filets à mailles peu larges sur une hauteur de 2 à 7 m, et de nombreux haubans, pour une longueur totale de 457 m environ. Ils sont principalement aériens et une partie de ces derniers est également en contact avec le sol. Le maillage des écrans sera suffisant pour permettre à un passereau de petite taille de l'utiliser comme reposoir mais ne permettra pas à ces mêmes oiseaux de pouvoir le traverser en vol, ce qui implique un risque de collision des espèces relevées dans le secteur avec les écrans. Ce risque est également à prévoir pour des espèces de moyenne/grande taille fréquentant les strates arbustives/arborées des boisements et/ou volant à moyenne ou basse altitude, de plus ou moins forte patrimonialité (Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Chouette chevêchette, Epervier d'Europe, Autour des palombes...).

Ces impacts sont cependant difficiles à évaluer, en raison de l'absence de retours d'expériences liés à cette problématique. Les milieux de la zone d'étude étant favorables à l'ensemble des espèces citées précédemment mais proches de la route, ces impacts sont considérés comme moyens.

A noter que le projet prévoit l'utilisation de poteaux structurants avec opercule sommital, afin d'éviter que ces derniers ne restent piégés.

Avant prise en compte des mesures d'insertion, les impacts liés aux risques de collisions ou de piégeage en phase exploitation, seront permanents, directs, et sont estimés d'intensité moyenne à forte. Ils ne peuvent pas être maitrisés par la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction présentées au chapitre 5.3.

♦ DÉRANGEMENT D'ESPÈCES EN PHASE EXPLOITATION

Un entretien approfondit des écrans et de la végétation des emprises des écrans (tous les 3 ans) impliquera une destruction de la végétation herbacée et arbustive régulière des habitats naturels des emprises. Cet entretien régulier sera accompagné d'un passage annuel de vérification de l'absence de surcharge des écrans (éventuellement en vue de les purger et de les réparer). L'ensemble de ces entretiens impliqueront la réutilisation des chemins d'accès aux emprises par le personnel responsable des vérifications et de la maintenance, pour une surface estimée à 0,5 ha.

La mesure d'évitement temporel des entretiens (Mesure E4.2a) permet de fixer les périodes de l'année les plus propices, dans le but de limiter au maximum des dérangements de la faune en périodes sensibles (période de reproduction d'espèces d'oiseaux, période de sensibilité du Grand Tétras).

Avant prise en compte des mesures d'insertion, les impacts liés au dérangement de la faune en phase exploitation, seront permanents, directs, et sont estimés d'intensité faible à forte, suivant l'importance des entretiens à réaliser. Ils peuvent en partie être maitrisés par la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction présentées au chapitre 5.3.

5.2.1.2. Destruction et perturbation d'habitats d'espèces protégées

Les 23 espèces d'oiseaux protégés impactées appartiennent majoritairement au cortège des espèces de milieux forestiers ou des boisements des milieux semi-ouvert (cf. Tableau 30 p. 63). Elles sont toutes relativement communes dans le Grand-Est et en France dans leurs milieux respectifs, hormis le Faucon pèlerin, le Grand Corbeau et le Bec-croisé des sapins (vulnérable à l'échelle régionale et/ou nationale). Ces espèces n'ont en revanche pas toutes les mêmes exigences en termes de choix du site de nidification (espèces cavernicoles ou des niches naturelles des milieux rupestres, espèces cavernicoles des arbres, espèces édifiant leurs nids en hauteur dans les arbres, espèces nicheuses au sol).

En sachant que des milieux boisés de qualité similaire voire meilleure (milieux forestiers des versants et des sommets vosgiens, nombreuses zones de falaises) sont en proportions assez importantes à proximité de la zone d'étude, des habitats d'accueil de substitution sont donc potentiellement utilisables par les espèces d'oiseaux concernées par la perte d'habitat.

La majeure partie de ces espèces (hormis la Buse variable, la Chouette hulotte, le Pic épeiche et le Pic noir) sont des passereaux de petite taille qui n'ont pas besoin d'un territoire de grande superficie (ex : 0,14 ha au minimum pour le Rougegorge ; 0,10 à 0,25 ha pour le Pouillot fitis) pour accomplir leur cycle de reproduction tout en limitant la compétition intraspécifique.

En considérant que les populations régionales de ces espèces sont abondantes mais qu'aucune saturation de leurs habitats favorables n'est connue à l'échelle régionale, et que des habitats favorables sont disponibles dans l'environnement du site du projet, cela implique que les petites populations potentiellement reproductrices au sein de la zone d'étude pourront s'établir dans les environs proches sans engendrer de compétition intraspécifique pour l'habitat. Pour ce qui est des espèces dont les exigences en termes de territoire sont plus importantes (ex : 350 à 800 ha pour le Pic noir), les couples potentiellement nicheurs pourront également se reporter sur les habitats forestiers proches de la zone d'étude, notamment du fait que ces espèces ne présentent pas des effectifs très importants à l'échelle locale et régionale.

Au total, parmi les différents habitats d'espèces (milieux forestiers), 3,1 ha de hêtraie-sapinière seront impactés de manière permanente. Aucune perte d'habitat n'est à considérer au niveau des falaises, les mailles de protection étant d'un diamètre suffisamment important, ils pourront permettre aux passereaux cavernicoles comme le Rougequeue noir de continuer à y construire leur nid. Aussi, les blocs concernés ne présentent pas d'intérêt pour les espèces faunistiques, notamment pour le Faucon pèlerin et le Grand Corbeau. Aucun impact n'est donc à attendre sur les habitats de reproduction de ces espèces.

Tableau 30 : Habitats d'espèces impactés (avifaune)

Type de milieu naturel	Superficie brute impactée (ha)
Boisements	3,1
Total	3,1

5.2.1.3. Conclusion pour l'avifaune

Des pertes permanentes d'habitats sont inévitables et des destructions/dérangements d'individus sont envisagés, même si ces dernières incidences peuvent en partie être maîtrisées. On considère donc que le projet entraînera des incidences significatives sur les populations d'espèces et leurs habitats.

Les principaux impacts du projet vis-à-vis de l'avifaune correspondent à la destruction d'habitats naturels, au dérangement, à la dégradation des sites de repos et à la mortalité par collision avec les écrans pare-blocs. Néanmoins, des habitats forestiers de grande surface, similaires à ceux impactés, sont bien représentés dans les environs directs de la zone du projet, impliquant une possibilité de report des populations d'espèces impactées au proche.

Compte tenu des éléments développés dans les chapitres précédents, une demande d'autorisation dérogatoire peut donc s'avérer nécessaire vis-à-vis des oiseaux protégés. Les effets des mesures d'évitement et de réduction doivent alors être pris en compte pour définir les incidences résiduelles.

5.2.2. Mammifères (dont chiroptères)

5.2.2.1. Mortalité et perturbation d'espèces protégées

DESTRUCTION D'ESPÈCES EN PHASE CHANTIER

La réalisation des dispositifs pare-blocs engendrera une mortalité d'espèces, en détruisant des individus lors de la phase chantier, notamment les espèces peu mobiles. Les résultats des prospections démontrent que l'ensemble de la zone d'étude présente une sensibilité forte vis-à-vis des chiroptères, avec notamment la présence d'espèces très sensibles.

Les zones qui présentent les enjeux les plus importants (de niveau fort) accueillent des espèces protégées et/ou patrimoniales. Elles sont localisées au niveau du massif forestier de versant, qui présentent des arbres à cavité susceptibles d'accueillir des chiroptères.

7 arbres gîtes potentiels sont situés au sein des zones de défrichement, en bordure de la RD13bis I. Le projet ne pourra pas éviter la destruction de ces arbres gîtes et engendrera donc des impacts potentiels sur les espèces de ce groupe. Les chiroptères fissicoles pourront également être impactés par le projet au niveau des zones de falaises à consolider. Les impacts du projet sur les populations d'espèces de chiroptères pourront être réduits par la mise en place de mesures particulières (mesure spécifique aux défrichements et aux travaux sur falaise – Mesure R2.1i).

Le chantier pourra donc entraîner une mortalité d'individus, qui concernera essentiellement certaines espèces de chiroptères qui seront actives/reproductrices ou en phase de repos selon la période de chantier.

Avant prise en compte des mesures, les impacts liés à la destruction d'espèces en phase chantier seront temporaires, directs ou indirects, et sont estimés d'intensité moyenne à forte. Cependant, ils peuvent en partie être maîtrisés par la mise en place des mesures présentées au chapitre 5.3. A noter que la séquence éviter-réduire n'a pas pu être appliquée de manière complète en ce qui concerne la question de la temporalité du chantier.

♦ DÉRANGEMENT DE LA FAUNE EN PÉRIODE SENSIBLE DURANT LES TRAVAUX

Le bruit, les émissions gazeuses et le va-et-vient des engins/personnel (journalier) et de l'hélicoptère (5 rotations de 2 minutes au démarrage du projet pour l'apport du matériel, 57 rotations de 2 minutes pour la pose des poteaux et 5 rotations de 2 minutes en fin de chantier pour enlèvement du matériel, zone de stockage potentielle des matériaux localisée sur le site du Frenz, à plus de 600 m à l'est de la zone d'étude) lors de la mise en place des dispositifs de protection et des coupes d'arbres dérangeront, délogeront et perturberont la faune des milieux forestiers et rupestres de l'ensemble des zones de travaux et de leurs abords proches. Cela pourra être le cas notamment pour les chiroptères qui gîtent dans les environs proches du site (partie des boisements bordant les secteurs d'interventions, falaise de nidification du Faucon pèlerin et du Grand Corbeau).

Le choix de la période des travaux aura ainsi des conséquences plus ou moins importantes sur la faune ; en effet, le printemps est une période très sensible pour les chiroptères (reproduction, gîte, nourrissage). Les coupes d'arbres, prévues à partir de la mi-juillet, génèreront notamment des dérangements en période de gîte de chiroptères. Le Chat forestier est quant à lui encore accompagné de ses chatons durant cette période de l'année destinée à l'apprentissage.

Aussi, les apports de matériaux par hélicoptère constitueront un dérangement plus ou moins important pour l'ensemble des espèces forestières et rupestres, peu élevé dans le cas des apports et retrait de matériaux (éloignement de la zone de stockage des matériaux à plus de 600 m à l'est de la zone d'étude) et forts lors de la dépose des matériaux directement sur site.

Avant prise en compte des mesures d'insertion, les impacts de dérangement de la faune en période sensible, en phase travaux, seront temporaires, directs ou indirects, et sont estimés d'intensité forte. Ils peuvent cependant être en partie maîtrisés par la mise en place des mesures listées ci-après et présentées au chapitre 5.3. A noter que la séquence éviter-réduire n'a pas pu être appliquée de manière complète en ce qui concerne la question de la temporalité du chantier.

♦ DÉRANGEMENT D'ESPÈCES EN PHASE EXPLOITATION

Un entretien approfondit des écrans et de la végétation des emprises des écrans (tous les 3 ans) impliquera une destruction de la végétation herbacée et arbustive régulière des habitats naturels des emprises. Cet entretien régulier sera accompagné d'un passage annuel de vérification de l'absence de surcharge des écrans (éventuellement en vue de les purger et de les réparer). L'ensemble de ces entretiens impliqueront la réutilisation des chemins d'accès aux emprises par le personnel responsable des vérifications et de la maintenance, pour une surface estimée à 0,5 ha.

La mesure d'évitement temporel des entretiens (Mesure E4.2a) permet de fixer les périodes de l'année les plus propices, dans le but de limiter au maximum des dérangements de la faune en périodes sensibles (période de reproduction d'espèces).

Avant prise en compte des mesures d'insertion, les impacts liés au dérangement de la faune en phase exploitation, seront permanents, directs, et sont estimés d'intensité faible à forte, suivant l'importance des entretiens à réaliser. Ils peuvent en partie être maitrisés par la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction présentées au chapitre 5.3.

5.2.2.2. Destruction et perturbation d'habitats d'espèces protégées

Les habitats d'espèces de mammifères (sites de reproduction et zones de repos/chasse) correspondent aux boisements. En tout état de cause, il ne s'agit que de milieux arborés.

Au total, parmi les différents habitats d'espèces, 3,1 ha de milieux boisés seront impactés de manière permanente. 7 arbre à cavités/fissures seront coupés, impliquant une perte d'habitat potentielle pour les espèces de chiroptères arboricoles connues localement (Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Oreillard roux, Sérotine commune et Sérotine bicolore).

Cet impact peut être réduit via la mise en place d'une mesure de réduction adaptée (vérification des cavités d'arbres avant abatage). Au niveau des zones de falaises, le maillage de protection employé étant assez large, les espèces comme la Sérotine bicolore pourront continuer à utiliser les fissures de falaises une fois les travaux réalisés.

En considérant que de vastes surfaces d'habitats naturels similaires à ceux impactés sont largement représentés dans les environs proches des zones de travaux, un report des individus au proche est donc possible.

Type de milieu naturel	Superficie brute impactée (ha)
Boisements	3,1
Total	3,1

Tableau 31 : Habitats d'espèces impactés (mammifères, dont chiroptères)

5.2.2.3. Conclusion pour les mammifères

Les principaux impacts du projet vis-à-vis des mammifères correspondent à la destruction d'habitats naturels, au dérangement. De plus, les possibilités de déplacements seront altérées pour l'ensemble des espèces de ce groupe présentes dans le secteur.

Des pertes permanentes d'habitats sont inévitables et des destructions d'individus sont envisagées pour les chiroptères, même si ces dernières incidences peuvent en partie être maîtrisées. Un important dérangement aura également lieu en phase chantier et au cours des entretiens des écrans. On considère donc que le projet entraînera des incidences significatives sur les populations d'espèces de mammifères et leurs habitats.

Néanmoins, des habitats forestiers de grande surface, similaires à ceux impactés, sont bien représentés dans les environs directs de la zone du projet, impliquant une possibilité de report des populations d'espèces impactées au proche.

Compte tenu des éléments développés dans les chapitres précédents, une demande d'autorisation dérogatoire peut donc s'avérer nécessaire vis-à-vis des chiroptères protégés et du Chat forestier. Les effets des mesures d'évitement et de réduction doivent alors être pris en compte pour définir les incidences résiduelles.

5.2.3. Amphibiens

5.2.3.1. Mortalité et perturbation d'espèces protégées

♦ DESTRUCTION D'ESPÈCES EN PHASE CHANTIER

La réalisation des dispositifs pare-blocs engendrera une mortalité d'espèces, en détruisant des individus lors de la phase chantier, notamment les espèces peu mobiles. Les résultats des prospections démontrent que l'ensemble de la zone d'étude présente une sensibilité vis-à-vis des amphibiens.

L'ensemble des milieux de versant intégré à la zone d'étude présente des caches pour les amphibiens, notamment pour des espèces protégées en phase terrestre (Crapaud commun notamment). Les résultats des prospections démontrent en effet que la zone d'étude est certainement traversée par plusieurs dizaines d'individus de Crapaud commun en phase de migration nuptiale, impliquant une sensibilité du secteur à cette période de l'année. Leur présence le reste de l'année au sein de la zone d'étude est certainement diffuse au sein des milieux forestiers des versants et des sommets proches.

Aucune mesure de protection des emprises chantiers par la pose d'un filet anti-retour n'est proposée ici, le contexte topographique étant largement défavorable à la mise en place de cette mesure (problèmes d'étanchéité des filets, intégrité de la réserve).

Les défrichements et les coupes d'arbres prévues à la mi-juillet engendreront une mortalité potentielle de spécimens d'amphibiens en phase terrestre.

Avant prise en compte des mesures, les impacts liés à la destruction d'espèces en phase chantier seront temporaires, directs ou indirects, et sont estimés d'intensité moyenne. Cependant, ils peuvent en partie être maîtrisés par la mise en place des mesures présentées au chapitre 5.3. A noter qu'aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est pertinente pour les reptiles. En effet, en considérant l'importance des habitats favorables à ce groupe à l'échelle du site, la création d'habitats de substitution ne constituerait pas une amélioration significative de l'habitat. A noter également que la séquence éviter-réduire n'a pas pu être appliquée de manière complète en ce qui concerne la question de la temporalité du chantier.

♦ DERANGEMENT DE LA FAUNE EN PHASE EXPLOITATION

Un entretien approfondit des écrans et de la végétation des emprises des écrans (tous les 3 ans) impliquera une destruction de la végétation herbacée et arbustive régulière des habitats naturels des emprises. Cet entretien régulier sera accompagné d'un passage annuel de vérification de l'absence de surcharge des écrans (éventuellement en vue de les purger et de les réparer). L'ensemble de ces entretiens impliqueront la réutilisation des chemins d'accès aux emprises par le personnel responsable des vérifications et de la maintenance, pour une surface estimée à 0,5 ha.

Les entretiens sont susceptibles d'engendrer une destruction directe d'individus en déplacement journalier.

Avant prise en compte des mesures d'insertion, les impacts liés au dérangement de la faune en phase exploitation, seront permanents, directs, et sont estimés d'intensité faible, en considérant le caractère diffus des populations de Crapaud commun au sein du massif forestier. Ils peuvent en partie être maitrisés par la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction présentées au chapitre 5.3.

5.2.3.2. Destruction et perturbation d'habitats d'espèces protégées

Les habitats d'espèces d'amphibiens en phase terrestre correspondent aux boisements. Au total, parmi les différents habitats d'espèces, 3,1 ha de milieux boisés seront impactés de manière permanente.

Tableau 32 : Habitats d'espèces impactés (amphibiens)

Type de milieu naturel	Superficie brute impactée (ha)
Boisements	3,1
Total	3,1

5.2.3.3. Conclusion pour les amphibiens

Des pertes permanentes d'habitats sont inévitables et des destructions d'individus sont envisagées, même si ces dernières incidences peuvent en partie être maîtrisées et que le caractère diffus des individus au sein des forêts du Massif vosgien limite fortement les risques de destruction d'individus en phase terrestre. On considère donc que le projet entraînera des incidences non significatives sur les populations d'espèces et leurs habitats (habitat terrestre uniquement).

Les principaux impacts du projet vis-à-vis des amphibiens correspondent à la destruction d'habitats naturels propices à la phase terrestre et au dérangement. A noter que des habitats forestiers de grande surface, similaires à ceux impactés, sont bien représentés dans les environs directs de la zone du projet, impliquant une possibilité de report des populations des espèces impactées au proche.

Compte tenu des éléments développés dans les chapitres précédents (impacts non significatifs sur la population locale), aucune demande d'autorisation dérogatoire n'est nécessaire vis-à-vis des amphibiens protégés.

5.2.4. Reptiles

5.2.4.1. Mortalité et perturbation d'espèces protégées

♦ DESTRUCTION D'ESPÈCES EN PHASE CHANTIER

La réalisation des dispositifs pare-blocs engendrera une mortalité d'espèces, en détruisant des individus lors de la phase chantier, notamment les espèces peu mobiles. Les résultats des prospections démontrent que l'ensemble de la zone d'étude présente une sensibilité moyenne vis-à-vis des reptiles protégés.

Les zones d'enjeux sont localisées au niveau du massif forestier de versant, qui présente des caches pour les reptiles. Quelques Lézard des murailles, observés au niveau des pierriers et des lisières, peuvent fréquenter l'ensemble de la zone, tout comme la Coronelle lisse. Leur population est moyennement importante et est certainement répartie plus ou moins uniformément au niveau du versant concerné par le projet.

Les impacts vis-à-vis des espèces de ce groupe seront donc diffus et concentrés au niveau des zones des écrans pareblocs. En considérant l'omniprésence des habitats favorables au sein de la zone, une mesure de création d'habitats de substitution temporaires n'apparait pas justifiée.

Avant prise en compte des mesures, les impacts liés à la destruction d'espèces en phase chantier seront temporaires, directs ou indirects, et sont estimés d'intensité moyenne. Cependant, ils peuvent en partie être maîtrisés par la mise en place des mesures présentées au chapitre 5.3. A noter qu'aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est pertinente pour les reptiles. En effet, en considérant l'importance des habitats favorables à ce groupe à l'échelle du site, la création d'habitats de substitution ne constituerait pas une amélioration significative de l'habitat.

♦ DÉRANGEMENT DE LA FAUNE EN PÉRIODE SENSIBLE DURANT LES TRAVAUX

Le bruit, les émissions gazeuses et le va-et-vient des engins lors de la construction de la déviation dérangeront, délogeront et perturberont les reptiles du secteur. Le choix de la période des travaux aura ainsi des conséquences plus ou moins importantes sur les reptiles ; en effet, le printemps est une période très sensible pour ce groupe faunistique (reproduction).

Les impacts de dérangement de la faune en période sensible, en phase travaux, seront temporaires, directs, et sont estimés d'intensité moyenne, après mise en place des mesures d'évitement et de réduction présentées au chapitre 5.3.

5.2.4.2. Destruction et perturbation d'habitats d'espèces protégées

Les habitats d'espèces de reptiles (sites de reproduction et aire de repos) correspondent aux boisements et aux pierriers. En tout état de cause, il ne s'agit que de milieux arborés/arbustifs.

3,1 ha de milieux forestiers seront détruits/dégradés de manière permanente. Néanmoins, des habitats forestiers de grande surface, similaires à ceux impactés, sont bien représentés dans les environs directs de la zone du projet, impliquant une possibilité de report des populations d'espèces impactées au proche.

Type de milieu naturel

Superficie brute impactée (ha)

Boisements

3,1

Total

3,1

Tableau 33 : Habitats d'espèces impactés (reptiles)

5.2.4.3. Conclusion pour les reptiles

Des pertes permanentes d'habitats sont inévitables et des destructions d'individus sont envisagées, même si ces dernières incidences peuvent en partie être maîtrisées.

L'abondance de milieux favorables à ce groupe dans le secteur du projet implique que les individus fréquentent le site de manière diffuse, ce qui limite les impacts sur la population locale de l'espèce concernée. On considère donc que le projet n'entraînera pas d'incidences significatives sur les populations de Lézard des murailles et son habitat.

Compte tenu des éléments développés dans les chapitres précédents (impacts non significatifs sur la population locale), aucune demande d'autorisation dérogatoire n'est nécessaire vis-à-vis des reptiles protégés.

5.3. DESCRIPTION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Les mesures suivantes sont proposées pour une conservation de la biodiversité en général, sauf dans les cas où des espèces et/ou habitats d'espèces particuliers sont visés par ces dernières.

5.3.1. Conduite du chantier – Documents administratifs

L'ensemble des spécifications relatives à la protection de l'environnement en phase chantier sera organisé sous la forme d'une Notice de Respect de l'Environnement (NRE) faisant partie intégrante des pièces du marché des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE). Celles-ci reprendront les dispositions intégrées à l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du projet.

Un certain nombre de prescriptions et de spécifications (conduisant à des exigences de moyens ou de résultats) seront demandées. Des points d'arrêt ou des points clés sont également définis.

Au niveau de la maîtrise d'œuvre, un chargé de mission environnement, sera présent sur le chantier.

Les entreprises devront présenter un Plan de Respect de l'Environnement (PRE) dans lequel sera décrite leur approche globale de l'environnement, les moyens humains et matériels qu'elles mettent à disposition sur le chantier, la liste des points d'arrêt et les procédures de non-conformité. Elles devront également veiller à sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques environnementales tout au long du chantier et au cours des entretiens en phase exploitation.

Enfin, l'entreprise sera chargée de rédiger des fiches descriptives environnement (Prescriptions Particulières Environnementales - PPE) afin d'expliciter la manière dont elle envisage la prise en compte des contraintes environnementales lors de la réalisation des travaux (gestion des déchets, systèmes de limitation des pollutions par les hydrocarbures, aménagement ou mise en défend des zones sensibles, gestion des produits dangereux, délimitation précise des zones de stockage de matériaux dans des zones sans enjeux...).

5.3.2. Mesures d'évitement

5.3.2.1. Mesure d'évitement technique

♦ MESURE E1.1c : REDÉFINITION DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le choix de la variante du projet retenue a été justifié par l'ensemble des enjeux environnementaux liés à la RNN et de ses spécificité (zone en réserve forestière intégrale de très forte naturalité, nécessité du maintien de la dynamique de versant). Le choix de la mise en place des écrans pare-blocs a été fait sur les critères de moindre intervention sur site et la recherche du moindre impact sur les milieux naturels et les paysages.

Avantages Inconvénients Protection passive efficace Fort impact paysager Solution 1 : mise en place d'une Durabilité du dispositif Coût très important galerie au-dessus de la RD Maintenance limitée Durée de chantier très importante Protection passive efficace Non adapté au site, irréalisable Solution 2: mise en place d'un Durabilité du dispositif merlon d'interception Maintenance limitée Impact très fort sur la biodiversité durant le Pas d'ouvrages dans le versant chantier Solution 3 : réalisation de parades actives Coûts modérés Durée de vie des ouvrages limitée Ouvrages à surveiller Protection passive efficace Durée de vie des ouvrages limitée Solution 4 : mise en place d'écrans Suivi facile des ouvrages Impact paysager pare-blocs Coûts modérés Maintenance régulière Adapté au site

Tableau 34 : Avantages et inconvénients des solutions étudiées

La stratégie de protection retenue dans le cadre du projet est la solution n° 4. Les autres solutions qui ont été étudiées sont soit très impactantes pour les milieux naturels et la biodiversité (réalisation de parades actives), pour le paysage (mise en place d'une galerie au-dessus de la RD) ou ne sont pas adaptées au site (mise en place d'un merlon d'interception).

5.3.2.2. Mesures d'évitement temporel

♦ MESURE E4.1a: ADAPTATION DES PÉRIODES DE CHANTIER

Le calendrier des périodes les moins impactantes pour la faune sera privilégié autant que possible pour l'exécution des travaux. Les parties de la réserve naturelle concernées par le projet sont plus sensibles à des périodes données. A noter que cette mesure est complémentaire à la mesure de réduction R3.1a.

Pour les mammifères, les oiseaux et les insectes, le printemps, l'été et le début de l'automne correspondent aux périodes de reproduction et d'émancipation des jeunes. Les périodes les plus froides de l'hiver (janvier - mars) sont également sensibles pour les mammifères et les oiseaux, puisque qu'un stress lié à des travaux accentuerait les dépenses énergétiques et diminueraient donc les chances de survie hivernale. En considérant la présence potentielle d'espèces de forte patrimonialité très sensibles au dérangement (Grand Tétras, Lynx boréal), il est donc impératif d'éviter les périodes d'activité ou qui seraient susceptible de fragiliser les populations.

La présence de populations de Crapaud commun dans le secteur en migration nuptiale implique la nécessité de ne pas faire intervenir des engins au cours de cette période de l'année, qui s'étendent globalement entre mars/avril et juin pour les migrations pré- et postnuptiales (suivant les conditions météorologiques annuelles) et entre juillet/septembre pour l'essaimage des juvéniles en altitude.

Les différentes phases de chantier seront donc échelonnées, du moins en matière de défrichements des boisements, à partir de mi-juillet (dates d'autorisation des coupes au sein de la RNN).

Les travaux de nuit seront proscrits afin d'éviter tout dérangement (bruit, lumières, etc.) lors des périodes d'activité de certains mammifères (chiroptères...), c'est-à-dire entre les mois de janvier et la fin du mois d'août. Les travaux seront

également interdits, de jour comme de nuit, durant la période de forte sensibilité vis-à-vis du Grand Tétras, à savoir entre décembre et juillet.

♦ MESURE E4.2A: ADAPTATION DES PERIODES D'ENTRETIENS SUR L'ANNEE

Les visites annuelles de vérification de la surcharge des écrans pare-blocs, les travaux d'entretiens des écrans en conséquence (temporalité aléatoire selon qu'une surcharge est relevée ou non), ainsi que les travaux d'entretiens de la végétation au sein des emprises des écrans pare-blocs devront considérer la sensibilité des habitats naturels et des espèces pouvant fréquenter la RNN.

Les travaux de nuit seront proscrits afin d'éviter tout dérangement (bruit, lumières, etc.) lors des périodes d'activité de certains mammifères (chiroptères...), c'est-à-dire entre les mois de janvier et la fin du mois d'août. Les travaux d'entretiens des écrans pare-blocs seront également interdit, de jour comme de nuit, durant la période de forte sensibilité vis-à-vis du Grand Tétras, à savoir entre décembre et juillet. En ce qui concerne les entretiens de la végétation au sein des emprises des écrans, ces derniers devront impérativement être menés en dehors des périodes de reproduction d'espèces, à savoir entre octobre et novembre.

5.3.3. Mesures de réduction

5.3.3.1. Mesures de réduction technique

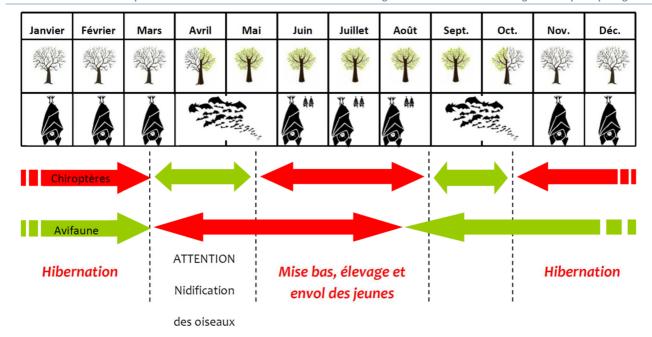
♦ MESURE R2.1f: LIMITATION DE L'EXPANSION DES ESPÈCES INVASIVES

Les emprises du projet étant actuellement dépourvues en espèces invasives, la règlementation de la RNN interdit toute introduction d'espèces au sein de son territoire classé. Ainsi, il s'agira de veiller à respecter cette règle en appliquant une mesure de réduction visant à contrôler une potentielle colonisation. Le protocole suivant devra donc *a minima* être respecté :

- Les engins devront être nettoyés avant leur première intervention sur site, avec utilisation de bacs de rétention d'eau. Les eaux usées issues des lavages conditionnés dans les bacs suivront également une filière de traitement adaptée. A noter que si les engins restent sur place et ne sont pas utilisés dans d'autres chantier, il sera inutile de procéder à un nettoyage quotidien. En revanche, si les engins sont amenés à être utilisés pour d'autres projet que celui de sécurisation du col d'Oderen, ils seront nettoyés avant chaque utilisation;
- Les matériaux exogènes employés devront être non contaminés.

♦ MESURE R2.11: MESURE SPÉCIFIQUE AUX DÉFRICHEMENTS ET AUX TRAVAUX SUR FALAISES

Les travaux, en particulier les défrichements et les travaux sur falaises, seront limités autant que possible, afin de ne pas risquer la destruction directe d'individus (Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Oreillard roux, Sérotine commune et Sérotine bicolore, oiseaux cavernicoles ou fissicoles) ou des dérangements pouvant entraîner des échecs de reproduction. L'objectif de cette mesure est de réduire la mortalité des chiroptères en phase chantier. Les abatages devront impérativement être menés en dehors des périodes de reproduction et d'hibernation des chiroptères et de l'avifaune.



Période proscrite pour les abattages

Période favorable pour les abattages

Figure 1 : Calendrier des abattages d'arbres en considération des chiroptères et de l'avifaune nicheuse (source : A. Hector, Eurométropole de Strasbourg)

Ainsi, en préalable aux abattages, les emprises seront parcourues par un écologue qui identifiera l'ensemble des arbres sensibles voués à être détruits, c'est-à-dire les arbres présentant des cavités, des décollements d'écorce, du lierre...

Les arbres sensibles à abattre feront l'objet d'un protocole spécifique. Ceux situés à proximité des activités de chantier (soumis à dérangement potentiel) et ceux qui doivent être évités au sein de l'emprise du projet (via la mise en place de la mesure d'évitement E1.1a) seront balisés. Selon les enjeux identifiés, les emprises chantier devront être aménagées pour limiter autant que possible les incidences.

• Contrôle des cavités et des fissures des arbres

Les cavités des arbres sensibles favorables aux chiroptères seront examinées à l'aide d'une échelle, par encordage ou à l'aide d'une nacelle, dès lors que ces vérifications n'entraînent pas un risque inconsidéré pour les écologues (secteurs de pente importante...).

Les éventuelles parties visibles de chaque cavité seront tout d'abord examinées, à la recherche d'individus ou d'indices de présence (guano/fientes, écoulements noirâtres, poils). Par la suite, chaque gîte potentiel sera inspecté à l'aide d'un endoscope permettant d'observer les parties des cavités non visibles à l'œil nu. Cette expertise devra être menée avant les coupes d'arbres prévues à la mi-juillet. Le contrôle des cavités permettra de connaître avec précision la proportion des arbres utilisés par l'avifaune cavernicole et par les chiroptères.

• Protocole préalable à l'abattage des arbres potentiellement favorables

Au niveau de chaque cavité favorable au gîte hivernal, un dispositif de condamnation sera installé au niveau des cavités certifiées comme vides et un dispositif anti-retour sera posé aux entrées des cavités occupées ou potentiellement occupées. Ils seront laissés en place jusqu'à l'abattage. L'installation des chaussettes anti-retour devra se faire lorsqu'il n'y aura aucun risque de laisser les jeunes en place, afin d'éviter une destruction d'individus.

Les dispositifs anti-retour prennent la forme de « chaussettes » (manchons de plastique ou de tissu), agrafées sur la cavité. Comme ces dispositifs seront installés en période d'activité, les chauves-souris éventuellement présentes pourront quitter les cavités, mais ne pourront plus y retourner. Les individus « expulsés » de leur gîte auront alors encore suffisamment de temps pour rechercher une autre cavité arboricole, ou pourront entamer leur migration vers les sites d'hibernation souterrains.

Les cavités occupées au moment de la pose des dispositifs anti-retour seront vérifiées une nouvelle fois avant abattage. Si les occupants n'ont pas quitté l'arbre, les tronçons à cavités seront découpés et amenés au sol par un engin à grappin-

scie (trimmer). Avant les abattages, des sites de substitution auront dû être identifiés si des déplacements d'individus s'avéraient nécessaires.

Par ailleurs, la destruction de cavités arboricoles par le projet sera compensée par des mesures spécifiques.

• Protocole préalable aux travaux sur falaises

L'objectif de cette mesure est de réduire la mortalité des chiroptères fissicoles en phase chantier. Ainsi, en préalable aux travaux de sécurisation des falaises (prévus début juillet), ces dernières seront parcourues par un spécialiste des chiroptères qui identifiera à l'endoscope l'ensemble des anfractuosités, fissures et disjointements favorables aux chiroptères. Les fissures favorables aux chiroptères seront examinées à l'aide d'une échelle ou par encordage, dès lors que ces vérifications n'entraînent pas un risque inconsidéré pour les personnes (secteurs de pente forte).

A l'issue de cette vérification, les anfractuosités et fissures présentant un intérêt pour les chiroptères seront obstruées avec des matériaux constitués en fibres naturelles, très peu impactants pour l'environnement de la RNN (ex : pâte à papier), afin d'éviter un retour des individus. A l'issue des travaux, ces matériaux devront être retirés des falaises, dans le but de restituer les habitats favorables aux chiroptères et de limiter les impacts sur l'intégrité de la réserve.

♦ MESURE R2.1n: RECUPERATION ET TRANSFERT D'UNE PARTIE DU MILIEU NATUREL

Afin de respecter les objectifs à long et moyen termes de la Réserve Naturelle Nationale du Grand Ventron, et notamment les OLT2 et OMT2.1, il se primordial d'éviter tout export de matériaux organiques issus des coupes d'arbres. En effet, la conservation des arbres morts au sol participe à l'évolution naturelle d'un boisement non soumis à gestion. Il s'agira ici d'appliquer ce principe en conservant troncs et branches issues des coupes et de les répartir en plusieurs tas au sol. Cette mesure de conservation de bois mort sur site vise à valoriser les intérêts écologiques de la nécromasse, notamment pour les champignons lignicoles, les coléoptères saproxyliques, les chiroptères et les bryophytes corticoles.

♦ MESURE R2.10: PRELEVEMENT OU SAUVETAGE AVANT DESTRUCTION DE SPECIMENS D'ESPECES (CHIROPTERES, AVIFAUNE ET MAMMIFERES)

Les coupes d'arbres et le colmatage temporaire des fissures des falaises sont susceptibles d'impacter des espèces de certains groupes en période de reproduction. Ainsi, il s'agira ici de veiller à limiter au maximum la destruction potentielle d'espèces protégées et/ou patrimoniales en mettant en place un protocole de sauvetage des individus en cas d'une découverte d'une nichée (oiseaux protégés) ou d'un gîte de mise bas (chiroptères arboricoles et fissicoles, mammifères).

En cas de découverte d'un ou plusieurs individus, il s'agira d'appliquer le protocole suivant :

- Mise en défend temporaire de la zone de découverte du ou des individu(s);
- Contact du référent du suivi environnemental de la RNN, qui organisera la capture, le transport vers un centre de sauvegarde de la faune sauvage adapté.

Toutes les précautions devront être prises lors de la manipulation des individus (utilisation de gants afin de protéger des éventuelles morsures ou coups de griffes ou serres) et du transport (système de fermeture et d'aération adapté).

\diamond Mesure R2.1q : Remise en état des zones d'utilisation temporaire à la fin des travaux

Il s'agit notamment des zones de dépôts temporaires, des chemins d'accès au chantier, des installations de chantier et des éventuelles zones de fouilles archéologiques au sein des secteurs non imperméabilisés par le projet. Ces espaces seront « remis en état », voire améliorés en fonction de leur usage futur, en favorisant la replantation d'essences forestières adaptées. Les essences floristiques choisies devront être composées d'espèces locales uniquement.

5.3.3.2. Mesures de réduction temporelle

♦ MESURE R3.1A: ADAPTATION DE LA PÉRIODE DES TRAVAUX SUR L'ANNÉE

Mesure complémentaire à la mesure E4.1a qui permet de distinguer évitement et réduction d'impact. Les conditions restent identiques.

5.3.4. Evaluation des impacts résiduels

L'explicitation des impacts non réductibles se base sur la synthèse des impacts et des mesures d'insertion. Il s'agit de déterminer si les mesures d'évitement et de réduction prévues sont suffisantes pour arriver à un bilan environnemental neutre (ou positif), ou s'il demeure un impact résiduel significatif. Dans ce dernier cas, des mesures compensatoires doivent être engagée. Le tableau suivant relève, pour chaque impact, les éléments à prendre en considération (mesures d'insertion) et conclut sur l'impact résiduel.

Tableau 35 : Evaluation des impacts résiduels

	Contexte			
Contexte environnemental	Description	Intensité / Nature / Durée	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
PERIMETRES « INSTITUES » ET PERIMETRES D'INVENTAIRES	Phase travaux : Destruction d'habitats naturels Dérangement de la faune en période sensible Impact sur la non-gestion et la dynamique d'évolution des versants de la RNN Massif du Grand Ventron	Moyen à fort Direct/ Indirects Temporaire/ Permanent	 Mesure E1.1c: Redéfinition des caractéristiques du projet Mesure E2.1b: Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux Mesure E4.1a: Adaptation des périodes de chantier Mesure E4.2a: Adaptation des périodes d'entretiens sur l'année Mesure R2.1f: Limitation de l'expansion des espèces invasives Mesure R2.1k: Dispositif de limitation des nuisances envers la faune Mesure R2.1n: Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel Mesure R2.1o: Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces (chiroptères, avifaune et mammifères) Mesure R2.1q: Remise en état des zones d'utilisation temporaire à la fin des travaux Mesure R3.1a: Adaptation de la période des travaux sur l'année 	Moyen
HABITATS NATURELS ET FLORE	 Phase exploitation : Destruction/dégradation de 3,1 ha d'habitats naturels Dégradation de la dynamique d'évolution naturelle des habitats des versants 	Fort (habitats naturels) à nuls (flore) Direct Permanent	 Mesure E1.1c: Redéfinition des caractéristiques du projet Mesure E2.1b: Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux Mesure R2.1f: Limitation de l'expansion des espèces invasives Mesure R2.1n: Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel Mesure R2.1q: Remise en état des zones d'utilisation temporaire à la fin des travaux 	Moyens

	Impacts			
Contexte environnemental	Description	Intensité / Nature / Durée	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
	Phase travaux : • Destruction/dégradation de 3,1 ha d'habitats naturels	Faible Direct/ Indirect Temporaire	 Mesure E1.1c: Redéfinition des caractéristiques du projet Mesure E2.1b: Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux Mesure R2.1n: Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel Mesure R2.1q: Remise en état des zones d'utilisation temporaire à la fin des travaux 	Négligeable
ESPECES INVASIVES	Phase travaux : • Problématique des espèces invasives	Faible Direct/ Indirect Temporaire	Mesure R2.1f: Limitation de l'expansion des espèces invasives	Négligeable
FAUNE	Phase travaux : Destruction d'espèces Destruction/dégradation de 3,1 ha d'habitats naturels Dérangement de la faune en période sensible	Moyen à fort Direct/ Indirect Temporaire	 Mesure E1.1c: Redéfinition des caractéristiques du projet Mesure E2.1b: Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux Mesure E4.1a: Adaptation des périodes de chantier Mesure E4.2a: Adaptation des périodes d'entretiens sur l'année Mesure R2.1i: Mesure spécifique aux défrichements et aux travaux sur falaises Mesure R2.1k: Dispositif de limitation des nuisances envers la faune Mesure R2.1n: Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel Mesure R2.1o: Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces (chiroptères, avifaune et mammifères) Mesure R2.1q: Remise en état des zones d'utilisation temporaire à la fin des travaux Mesure R3.1a: Adaptation de la période des travaux sur l'année 	Moyen à fort

	Impacts			
Contexte environnemental	Description	Intensité / Nature / Durée	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
	Phase exploitation : Risque de collisions ou de piégeages de la faune dans les écrans pare-blocs Dérangement de la faune en période sensible	Moyen Direct Permanent	 Obstruction de la partie sommitale des poteaux de maintien des écrans pare-blocs Mesure E1.1c : Redéfinition des caractéristiques du projet Mesure E4.2a : Adaptation des périodes d'entretiens sur l'année 	Moyen
FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE	Phase exploitation : Dégradation du fonctionnement écologique local en termes de déplacements d'espèces	Très faible Direct Permanent	 Mesure E1.1c: Redéfinition des caractéristiques du projet Mesure E2.1b: Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux Mesure R2.1i: Mesure spécifique aux défrichements et aux travaux sur falaises Mesure R2.1n: Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel Mesure R2.1q: Remise en état des zones d'utilisation temporaire à la fin des travaux 	Négligeable
Paysage	Phase exploitation : • Modification localisée du paysage	Faible Direct Permanent	 Mesure E1.1c: Redéfinition des caractéristiques du projet Mesure E2.1b: Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux Mesure R2.1q: Remise en état des zones d'utilisation temporaire à la fin des travaux 	Très faible

5.4. SYNTHÈSE DES INCIDENCES SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES ET DEMANDE DE DÉROGATION

5.4.1. Détermination des espèces faisant l'objet de la demande de dérogation

La législation interdit la destruction d'individus d'espèces protégées (à l'état adulte, jeune, larves ou œufs). Pour beaucoup d'entre elles par ailleurs, les habitats réputés nécessaires au bon déroulement de leurs cycles biologiques, en particulier les habitats de repos et de reproduction, sont aussi strictement protégés.

Une dérogation exceptionnelle à ce régime d'interdiction ne peut être accordée que si les effets d'un projet ne sont pas de nature à détruire des individus et si des mesures apportées, pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs, permettent le maintien de l'état de conservation des espèces tel que caractérisé avant le projet.

5.4.1.1. Flore

Aucune espèce protégée en France ou en Alsace n'a été observée au sein du périmètre d'étude. <u>De ce fait, aucune demande de dérogation ne porte sur ce groupe</u>.

5.4.1.2. Avifaune

Pour les oiseaux listés dans l'arrêté du 29 octobre 2009, la législation prévoit la protection des individus et de leurs habitats. Compte tenu des mesures de réduction prévues, une destruction et un dérangement d'individus est à attendre en phase chantier (coupe de arbres prévue à la mi-juillet, apport des matériaux sur site par hélicoptère) ainsi qu'en phase exploitation (collisions potentielles d'individus dans les écrans pare-blocs, entretiens réguliers des filets). De plus, le projet entraînera un impact brut sur 3,1 ha de milieux boisés, considérés comme habitat d'espèces protégées.

Au final, les impacts résiduels sont jugés moyens à forts et des mesures compensatoires devront être engagées. Une autorisation de dérogation est donc sollicitée pour la destruction d'habitats d'espèces protégées ainsi que la destruction et la perturbation d'espèces protégées.

Les espèces concernées par la demande sont les espèces contactées au sein du massif forestier. Elles sont listées par guildes d'espèces selon les milieux qu'elles peuvent fréquenter dans le ci-après.

Tableau 36 : Oiseaux concernés par la demande de dérogation

				Statu	1						
				Lis	te Rouge Fran	ce	Liste				
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Rouge Alsace				
	Guilde des espèces	des milieux fo	restiers								
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU				
Chouette hulotte	Strix aluco (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	-	LC				
Mésange noire	Parus ater (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NAd	LC				
Pic noir	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	-	LC				
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Art.3		NT	-	NAd	NT				
Roitelet à triple-	Pagulus ignisgnillus (Tamminak 1920)	At. 2		LC	NAd	NAd	LC				
bandeau	Regulus ignicapillus (Temminck, 1820)	Art.3		LC	NA	INA	LC				
Roitelet huppé	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC				
Sittelle torchepot	Sitta europaea (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC				
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC				
	Guilde des espèces des milieux semi-ouverts										
Buse variable	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NAc	LC				
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NAc	LC				
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla (C. L. Brehm, 1820)	Art.3		LC	-	-	LC				
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAb	LC				
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC				
Mésange charbonnière	Parus major (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^b	NA ^d	LC				
Mésange nonnette	Parus palustris (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC				
Pic épeiche	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC				
Pinson des arbres	Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC				
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	NAd	NAc	LC				
Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC				
	Guilde des espèces	des milieux ru	pestres								
Faucon pèlerin	Falco peregrinus (Tunstall, 1771)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	VU				
Grand Corbeau	Corvus corax (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU				
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC				

En bleu : espèces patrimoniales

5.4.1.3. Mammifères

La législation en vigueur prévoit la protection des mammifères et de leurs habitats au titre de l'arrêté du 23 avril 2007. Les 6 espèces de mammifères protégées relevées correspondent à une espèce de mammifère terrestre (Chat forestier) et à 5 espèces de chiroptères arboricoles et fissicoles, qui exploitent les milieux arborés et rupestres de la zone du projet pour la recherche de nourriture, le transit et comme site de reproduction et aire de repos.

Malgré les mesures de réduction proposées, une mortalité d'individus et un dérangement sont à attendre en phase chantier et exploitation (chiroptères cavernicoles et fissicoles, mammifères terrestres protégés). De plus, le projet entraînera un impact brut sur 3,1 ha de milieux boisés considérés comme habitats d'espèces.

Au final, les impacts résiduels sont jugés moyens et des mesures compensatoires devront être engagées. Une autorisation de dérogation est donc sollicitée pour la destruction d'habitats d'espèces protégées ainsi que la destruction et la perturbation d'espèces protégées.

Les espèces concernées par la demande de dérogation sont les espèces contactées qui fréquentent les secteurs boisés des milieux forestiers et semi-ouverts. Elles sont listées dans le tableau ci-après. A noter que les espèces de chiroptères concernée par la demande de dérogation pour destruction d'habitat est une espèce qui exploitent les boisements en tant que gîte d'estive. L'habitat des espèces qui se reproduisent en bâtiment ou en cavité souterraine n'est pas impacté.

Tableau 37 : Mammifères (hors chiroptères) concernés par la demande de dérogation

			9	Statut		
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine
Chat forestier	Felis silvestris (Schreber, 1775)	Art.2	IV	LC	LC	
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC	
Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	NT	
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	NT	
Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	LC	LC	
Sérotine bicolore	Vespertilio murinus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	DD	DD	

En bleu : espèces patrimoniales

5.4.1.4. Amphibiens

Les impacts sont jugés non significatifs vis-à-vis des populations de Crapaud commun (habitat non protégé). <u>De ce fait, aucune demande de dérogation ne porte sur ce groupe</u>.

5.4.1.5. Reptiles

La législation en vigueur prévoit la protection des reptiles et de leurs habitats au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007.

Malgré les mesures de réduction proposées, une mortalité de reptiles non significative est à attendre en phase chantier et en phase exploitation. De plus, le projet entraînera un impact brut sur 3,1 ha de milieux forestiers considérés comme habitats d'espèces de reptiles.

Finalement, les impacts résiduels sont jugés moyens pour les reptiles. Il subsiste en effet des incidences significatives et des mesures compensatoires devront être engagées. Une autorisation de dérogation est donc sollicitée pour la destruction d'habitats d'espèces protégées ainsi que la destruction et la perturbation d'espèces protégées.

L'espèce concernée par la demande de dérogation fréquente les milieux semi-ouverts thermophiles. Elle est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 38 : Reptiles concernés par la demande de dérogation

			_			
		Statut				
Nom commun	Nom scientifique	Législation	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge	
		Française	Habitats	France	Alsace	
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	-	

^{*:} Espèces pour lesquelles la demande de dérogation ne concerne que les individus (habitats non pris en compte); En bleu : espèces patrimoniales

5.4.1.6. Insectes

Aucune espèce protégée en France ou en Alsace n'a été observée au sein du périmètre d'étude. <u>De ce fait, aucune demande de dérogation ne porte sur ce groupe</u>.

5.4.1.7. Synthèse

La présente demande porte donc sur les habitats d'espèces de (cf. Tableau 36 et Tableau 37) :

- 23 espèces d'oiseaux protégés dont des espèces patrimoniales comme le Bec-croisé des sapins, le Faucon pèlerin, le Gand Corbeau, le Pic noir, le Pouillot siffleur, le Roitelet huppé et 17 passereaux communs ;
- 6 espèces de mammifères (Chat forestier, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Oreillard roux et Sérotine bicolore) ;
- 1 espèce de reptiles (Lézard des murailles).

5.4.2. Présentation et état de conservation des espèces protégées patrimoniales

Dans un souci de lisibilité et afin d'éviter les répétitions, les monographies des pages suivantes s'attachent à présenter les espèces protégées présentant un statut de patrimonialité particulier (Natura 2000, listes rouges nationales ou régionales des espèces menacées). Les autres espèces protégées plus communes sont prises en compte à travers l'étude des espèces patrimoniales.

5.4.2.1. Les oiseaux des milieux semi-ouverts

♦ BEC-CROISÉ DES SAPINS

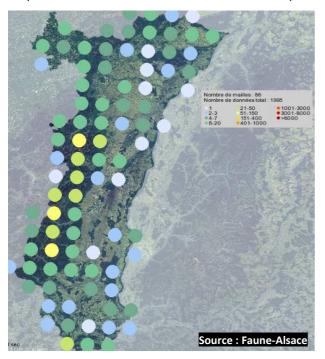
	Nom scientifique	Statut					
				Liste Rouge France			
Nom commun		Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAd	VU

Espèce relativement sédentaire, le Bec-croisé des sapins est intimement lié aux forêts de conifères. Il s'accommode aussi des boisements mixtes comportant des bouquets de conifères de grande taille et des plantations d'espèces résineuses exotiques (Sapin de Douglas, Epicéa de Sitka...).

Le nid du Bec-croisé est souvent installé entre 20 et 30 m de hauteur sur le faîte d'un conifère. La répartition de l'espèce en France (ensemble des massifs montagneux) et en Alsace (Massif vosgien) est surtout dépendante de la disposition de boisements d'intérêt pour l'espèce, de préférence en contexte d'altitude.



La population nicheuse française était estimée entre 25 000 et 50 000 couples en 2012. Les effectifs nationaux de l'espèces sont fluctuants ces dernières années sans pour autant démontrer de tendance particulière d'évolution.



L'état de conservation des populations locales est bon dans ce secteur d'Alsace, même si l'espèce pourrait être victime du changement climatique, dans le cas d'une réduction des peuplements de conifères. Un groupe de 3 individus a été observé dans le massif forestier au nord-est de la zone.

Dans le cadre du projet, l'espèce subira une destruction permanente de son habitat, une destruction potentielle d'individus, un dérangement temporaire (phase chantier et phase exploitation), ainsi qu'un risque de mortalité par collision avec les écrans pare-blocs.

Au vu du caractère très commun de ses habitats favorables dans le secteur de la zone d'étude (boisements de conifères), le projet ne remet en cause l'état de conservation de la population locale.

LE FAUCON PÈLERIN (FALCO PEREGRINUS)

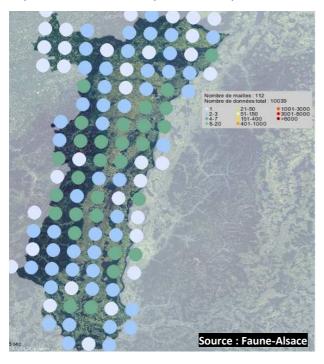
		Statut						
				Liste Rouge France				
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	
Faucon pèlerin	Falco peregrinus (Tunstall, 1771)	Art.3		LC	NAd	NAd	VU	

Cosmopolite et migrateur partiel, le Faucon pèlerin fréquente un large spectre d'habitats même s'il reste conditionné par la disponibilité de sites en hauteur et de ressource abondante en nourriture. Le nid est fréquemment construit en milieu rupestre sur des parties de falaises abrités des intempéries et peut également être édifié dans des sites artificiels (carrières, cathédrales, silos, grands bâtiments...).

Sa répartition nationale et régionale est surtout liée à la présence de zones présentant des habitats rupestres (montagnes, côtes, bord de fleuves). Les effectifs de l'espèce sont en augmentation modérée ces dernières années et la population française était estimée à 1 600 couples environ en 2010.



L'état de conservation des populations locales est médiocre dans le Massif vosgien (faible nombre de couples) et l'espèce subit notamment l'influence des activités touristiques et sportives (escalade, vol libre...) ainsi que la prédation et par le Grand-duc d'Europe. Le Faucon pèlerin est nicheur sur la falaise au nord-ouest de la zone d'étude.



Dans le cadre du projet, l'espèce subira un dérangement temporaire en phase chantier et en phase exploitation pendant la phase d'émancipation des jeunes, notamment lié à la période de coupes d'arbres (mi-juillet) et à l'utilisation d'un hélicoptère pour l'apport de matériaux de chantier sur site.

En sachant que la population de Faucon pèlerin est fragile dans le Massif des Vosges et qu'un couple nicheur est localisé dans le secteur du projet, ce dernier remettra en cause le maintien de l'état de conservation de la population locale.

LE GRAND CORBEAU (CORVUS CORAX)

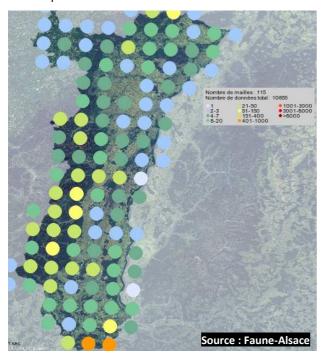
	Nom scientifique	Statut						
				Liste Rouge France				
Nom commun		Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	
Grand Corbeau	Corvus corax (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU	

Le Grand Corbeau, globalement sédentaire, montre surtout une préférence pour les reliefs jeunes présentant des roches abruptes, mais également parfois pour les forêts et même certaines plaines agricoles. Il installe son aire en hauteur sur les falaises, même de taille modeste et parfois dans les arbres, sur les pylônes électriques ou les constructions.

En Alsace, le Grand Corbeau est essentiellement présent dans le Massif vosgien, dans les vallées offrant des milieux rupestres favorables à sa nidification. Sa population française a été estimée entre 10 000 et 15 000 couples nicheurs en 2012 et a tendance à augmenter de manière modérée.



L'état de conservation des populations locales est relativement bon et l'espèce n'est pas considérée comme menacée en France. L'espèce est nicheuse sur l'une des falaises de la zone d'étude, dans le même secteur de nidification que le Faucon pèlerin.



Dans le cadre du projet, l'espèce subira un dérangement temporaire en phase chantier et en phase exploitation pendant la phase d'émancipation des jeunes, notamment lié à la période de coupes d'arbres (mi-juillet) et à l'utilisation d'un hélicoptère pour l'apport de matériaux de chantier sur site.

Au vu du faible nombre d'individus potentiels concernés (1 couple) et de l'état des populations du Massif vosgien, le projet ne remettra pas en cause le maintien de l'état de conservation de la population locale.

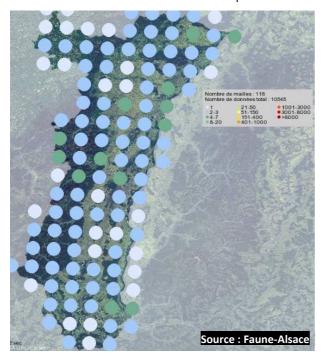
LE PIC NOIR (DRYOCOPUS MARTIUS)

	Nom scientifique	Statut						
Nom commun				Liste Rouge France				
		Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	
Pic noir	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	-	-	LC	

Tout comme les autres espèces de Pics, le Pic noir est inféodé aux grands massifs forestiers et est sédentaire. Il occupe tous les types de boisements où les arbres sont suffisamment nombreux et âgés. Il niche dans des cavités qu'il creuse dans le tronc d'un arbre à une hauteur assez importante variant entre 4 et 15 m.

Sa répartition en région Alsace est relativement uniforme, selon la présence de milieux favorables. Les effectifs nicheurs de l'espèce étaient de 25 000 à 40 000 couples en 2012 et les populations sont en forte augmentation.

L'état de conservation des populations locales est relativement bon. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont notamment le rajeunissement des forêts, la diminution du diamètre d'exploitabilité des arbres et l'élimination systématique des arbres morts/sénescents et des arbres à cavités. Un arbre à cavité creusé par le Pic noir a été relevé au nord de la zone d'étude, en dehors de celle-ci.





Dans le cadre du projet, l'espèce subira une destruction permanente de son habitat, une destruction potentielle d'individus, un dérangement temporaire (phase chantier et phase exploitation), ainsi qu'un risque de mortalité par collision avec les écrans pare-blocs.

Au vu du caractère très commun de ses habitats favorables dans le secteur de la zone d'étude (massif forestier d'importance), le projet ne remettra pas en cause l'état de conservation de la population locale.

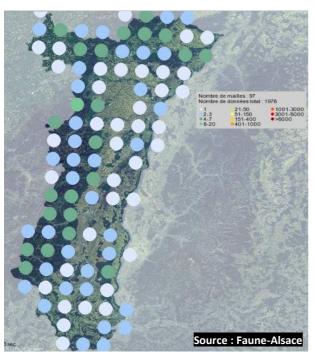
LE POUILLOT SIFFLEUR (PHYLLOSCOPUS SIBILATRIX)

	Nom scientifique	Statut					
				Liste Rouge France			11-4-
Nom commun		Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Art.3		NT	-	NAd	NT

Le Pouillot siffleur est un visiteur strictement estival, présent en France d'avril à septembre (hiverne en Afrique). Conditionné par la structure de l'étagement vertical des peuplements forestiers plutôt que par leur composition, cette espèce fréquente des stades âgés de futaies dominées par les feuillus (hêtraies, chênaies, boulaies), présentant une canopée étoffée et une strate arbustive clairsemée. Le nid du Pouillot siffleur repose toujours à terre, dans un petit creux dégagé par l'oiseau.

Il est relativement abondant dans le Massif des Vosges et ponctuellement présent en plaine d'Alsace. Sa population nationale a été estimée entre 140 000 et 200 000 couples nicheurs en 2012 et augmente de manière modérée depuis 2001.





L'état de conservation des populations locales est relativement bon. Aucune menace d'importance ne concerne cette espèce même si cette dernière reste sensible à l'éclaircissement des forêts et aux activités humaines à proximité des agglomérations. 3 mâles chanteurs ont été dénombrés au sein ou en limite de la zone d'étude, dans les parties boisées au nord-est et nord-ouest de la zone.

Dans le cadre du projet, l'espèce subira une destruction permanente de son habitat, une destruction potentielle d'individus, un dérangement temporaire (phase chantier et phase exploitation), ainsi qu'un risque de mortalité par collision avec les écrans pare-blocs.

Au vu du caractère très commun de ses habitats favorables dans le secteur de la zone d'étude (boisements de feuillus), le projet ne remettra pas en cause l'état de conservation de la population locale.

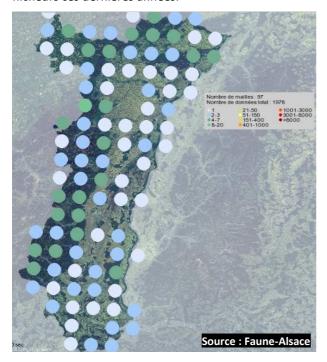
LE ROITELET HUPPÉ (REGULUS REGULUS)

	Nom scientifique	Statut						
				Liste Rouge France				
Nom commun		Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	
Roitelet huppé	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NAd	LC	

Principalement inféodé aux milieux forestiers, le Roitelet huppé est sédentaire en France. Il montre une nette préférence pour l'intérieur des forêts d'Epicéas, de Sapins blancs ou de Pins, même si l'espèce peut être observée dans des boisements de feuillus en dehors de la période de nidification. Le nid est construit à bonne hauteur sur une branche de sapin ou à l'enfourchure terminale d'un rameau horizontal.

En Alsace, sa répartition est liée aux Massif des Vosges et à ses boisements de versants. Sa population nicheuse française était approximativement comprise entre 500 000 et 800 000 couples en 2012 et la tendance montre un déclin modéré du nombre de nicheurs ces dernières années.





L'état de conservation des populations locales est relativement bon. Aucune menace d'importance ne concerne cette espèce même si cette dernière reste sensible à l'éclaircissement des forêts et aux activités humaines à proximité des agglomérations. Un mâle chanteur a été relevé au sein du boisement situé en limite nord-est de la zone d'étude, à l'extérieur de cette dernière.

Dans le cadre du projet, l'espèce subira une destruction permanente de son habitat, une destruction potentielle d'individus, un dérangement temporaire (phase chantier et phase exploitation), ainsi qu'un risque de mortalité par collision avec les écrans pare-blocs.

Au vu du caractère très commun de ses habitats favorables dans le secteur de la zone d'étude (boisements de conifères), le projet ne remettra pas en cause l'état de conservation de la population locale.

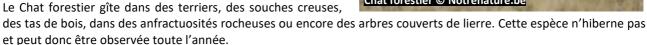
5.4.2.2. Les mammifères

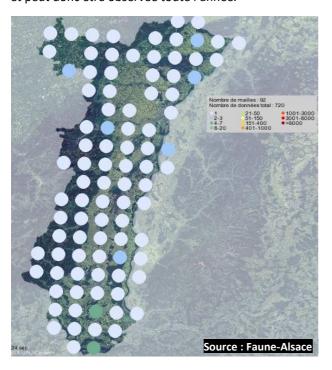
♦ LE CHAT FORESTIER (FELIS SILVESTRIS)

		Statut					
Nom commun	Nom scientifique	Législation	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge		
		Française	Habitats	France	Alsace		
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	-		

A l'échelle du continent européen, le Chat forestier occupe une aire de distribution disjointe comprenant des zones géographiques souvent éloignées les unes des autres (Pyrénées, et péninsule ibérique, chaine des Apennins et sud de l'Italie, Balkans et Carpates, Asie mineure et Caucase).

Le milieu de vie typique du Chat forestier est caractérisé par les grands massifs forestiers de plaine et de moyenne montagne. Il affectionne les forêts de feuillus et mixtes, préférentiellement à l'interface de prairies de fauche ou de pâture.







Sa répartition régionale est disparate et ses plus importants foyers de populations sont les forêts du Sundgau, des Hautes-Vosges, des collines sous-vosgiennes entre Ribeauvillé et Sélestat, de Haguenau et des Vosges du Nord. La population régionale et nationale du Chat forestier est relativement d'assez bonne qualité en termes d'effectifs. Un individu en déplacement a été relevé via les pièges photographiques installés au nord de la zone d'étude.

Dans le cadre du projet, l'espèce subira une destruction permanente de son habitat et un dérangement temporaire (phase chantier et phase exploitation). Au vu du caractère très commun de ses habitats favorables dans le secteur de la zone d'étude (massif forestier), le projet ne remettra pas en cause l'état de conservation de la population locale.

LE MURIN DE DAUBENTON (MYOTIS DAUBENTONII)

		Statut					
Nom commun	Nom scientifique	Législation	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge		
		Française	Habitats	France	Alsace		
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC		

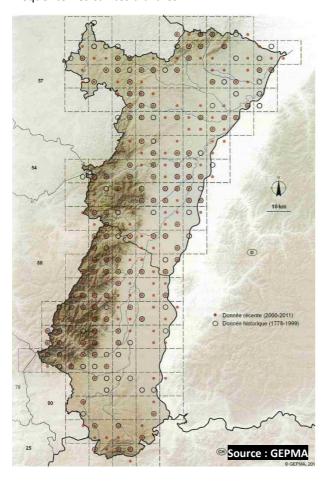
Le Murin de Daubenton est présent dans toute l'Europe, jusqu'en Scandinavie au nord et en Grèce au sud, avec des densités de populations plus fortes près des zones favorables.

Il apprécie tout particulièrement les plans d'eau (étangs) et les rivières où il chasse juste au-dessus de l'eau. Il exploite également la forêt et utilise les lisières pour ses déplacements. Ses gîtes sont installés soit dans des bâtiments humains (souvent sous les ponts) soit dans les arbres creux.

Les gîtes d'été sont des cavités arboricoles (très diverses) sans exclusivité d'essence tant qu'il s'agit de feuillus (Chêne, Bouleau, Charme, Orme, Tremble, Hêtre...). Il fréquente également les nichoirs et les ponts (disjointements et cavités



entre les pierres). Ses gîtes d'hiver sont les milieux souterrains (grottes, caves, mines, carrières) même s'il peut aussi fréquenter les cavités d'arbres.



En chasse, l'espèce exploite beaucoup les cours d'eau et les plans d'eau à la recherche d'insectes divers (diptères, trichoptères, chironomes...).

Le Murin de Daubenton est répandu en Alsace et colonise la plupart des milieux naturels hormis les grands massifs forestiers de plaine (Hardt, Forêt de Haguenau). Cette espèce a été observée à plusieurs reprises en chasse le long de la lisière forestière bordant la route.

LE MURIN DE NATTERER (MYOTIS NATTERERI)

		Statut					
Nom commun	Nom scientifique	Législation	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge		
		Française	Habitats	France	Alsace		
Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	NT		

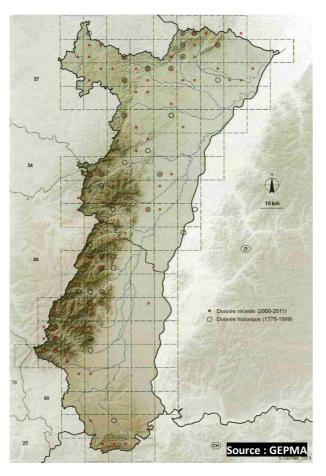
Espèce de l'ouest paléarctique, elle occupe de manière homogène presque toute l'Europe, l'Afrique du Nord et pénètre l'Asie jusqu'au Turkménistan.

L'espèce exploite les massifs forestiers, les prairies bordées de haies, les ripisylves, les vergers, les milieux agricoles extensifs et l'habitat humain dispersé. Ses gîtes peuvent être situés dans des endroits diversifiés (arbres, bâtiments...).

Les gîtes d'été sont des arbres ou bâtiments, fissures de falaises (l'animal montre un net attrait pour le confinement). Ses gîtes d'hiver sont les milieux souterrains (grottes, caves, mines, carrières).

C'est une espèce glaneuse qui inspecte la végétation à la recherche des chenilles, des araignées, des diptères, des hémiptères, des opilionidés, des lépidoptères...





En Alsace, le Murin de Natterer fréquente plutôt le Massif vosgien et le Piémont, et ponctuelle en plaine. Les individus ont été contactés à l'est de la zone d'étude, en chasse le long de la lisière forestière.

LA NOCTULE DE LEISLER (NYCTALUS LEISLERI)

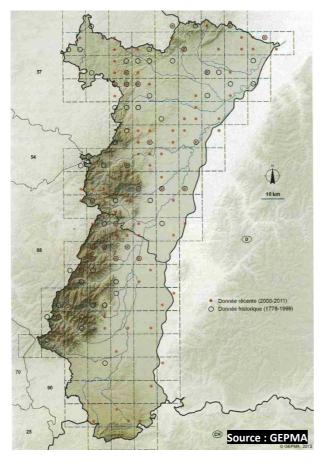
			S	tatut		
Nom commun	Nom scientifique	Législation	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge	
		Française	Habitats	France	Alsace	
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	NT	

La Noctule de Leisler est présente dans presque toute l'Europe, couvre la Russie, va jusqu'en Inde et en Chine. Elle occupe également l'Afrique du Nord.

La Noctule de Leisler est une chauve-souris forestière migratrice qui utilise le plus souvent les arbres creux pour gîter et se reproduire (on la rencontre parfois également dans les bâtiments mais beaucoup plus rarement). Elle chasse les insectes à assez haute altitude au-dessus des forêts, des plans d'eau ou des villages éclairés. L'espèce est commune en Alsace/Lorraine dans les habitats qui lui conviennent. Elle préfère les massifs à essences caduques assez ouverts (châtaigneraies, chênaies...) mais fréquente aussi les bois de



résineux. Elle recherche également la proximité des milieux humides et s'accommode mieux de l'altitude que sa « cousine » la Noctule commune.



Les gîtes d'été sont des cavités d'arbres (très éclectique), nichoirs, parfois bâtiments humains. Elle montre une préférence pour les feuillus et les cavités situées en hauteur (jusqu'aux canopées) et bien dégagées (lisières, milieu pentu...). Les gîtes d'hivernage sont des cavités arboricoles et des nichoirs.

C'est une espèce de haut vol qui capture des proies variées : essaims de petits insectes, Hanneton commun, lépidoptères, etc

La Noctule de Leisler est répartie de manière disparate en Alsace et l'espèce fréquente plutôt les localisée dans le Massif vosgien (Hautes-Vosges, Vosges du Nord) et les secteurs de ried. L'espèce a été observée à plusieurs reprises en chasse le long de la lisière forestière bordant la route.

L'OREILLARD ROUX (PLECOTUS AURITUS)

		Statut					
Nom commun	Nom scientifique	Législation	Directive	Liste Rouge	Liste Rouge		
		Française	Habitats	France	Alsace		
Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	LC	LC		

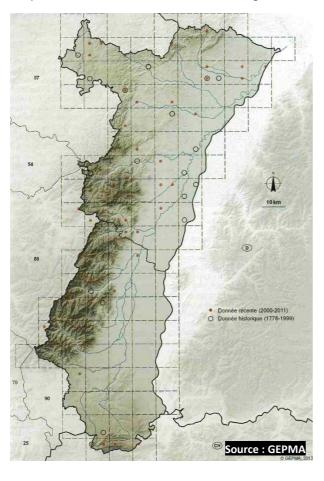
L'aire de répartition de l'Oreillard roux comprend la majeure partie du continent européen et va vers l'est jusqu'en Russie. Son aire de répartition est bien plus septentrionale que celle de l'Oreillard gris et l'espèce n'atteint que la moitié sud de la péninsule ibérique, et est absente de Grèce et de Turquie.

L'Oreillard roux chasse de préférence dans les milieux forestiers. Les gîtes d'été sont les bâtiments et cavités arboricoles pour l'Oreillard roux. Les gîtes d'hivernage sont quant à eux les milieux souterrains. L'espèce glane ses proies sur le feuillage (noctuidés, lépidoptères, coléoptères, chenilles...).

L'Oreillard roux est connu ponctuellement en Alsace, notamment dans le secteur des Hautes-Vosges. L'espèce est presque



complètement absente de la plaine d'Alsace, hormis dans les secteurs de rieds et du massif forestier de Haguenau. L'espèce a été une seule fois en chasse le long de la lisière forestière bordant la route.



LA SÉROTINE BICOLORE (VESPERTILIO MURINUS)

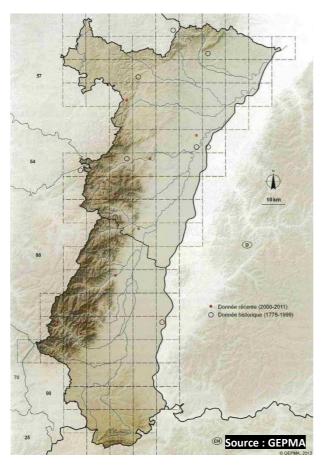
		Statut					
Nom commun	Nom scientifique	scientifique Législation Française		Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace		
Sérotine bicolore	Vespertilio murinus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	DD	DD		

La Sérotine bicolore présente une vaste distribution qui s'étend de l'est de la France jusqu'à la Sibérie et la côte pacifique de la Mandchourie en Chine. L'Alsace correspond à sa limite de répartition ouest. C'est une espèce migratrice qui effectue notamment de longs trajets à travers l'Europe.

Elle fréquente des gîtes estivaux très variés comme les fissures des bâtiments, les charpentes de greniers, les volets et les arbres creux. Entre avril et juillet, les colonies sont principalement situées sous les toitures, derrière les bardages des façades et dans les fissures des falaises. En hiver, l'espèce investit les grands édifices urbains (cathédrales, immeubles...), les falaises et les arbres creux.



Pour chasser, la Sérotine bicolore recherche la proximité des grandes zones humides comme les lacs, les étangs et les cours d'eau. Elle chasse également au-dessus des champs, prairies et même au sein des agglomérations. Elle se nourrit essentiellement de tricoptères, de lépidoptères et de diptères.



La répartition de l'espèce en Alsace est très ponctuelle et est essentiellement concentrée au sein du Massif vosgien. Quelques individus ont été contactés en chasse le long de la lisière forestière, dans les secteurs de falaises préférentiellement.

LE LÉZARD DES MURAILLES (PODARCIS MURALIS)

				Statut		
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	LC

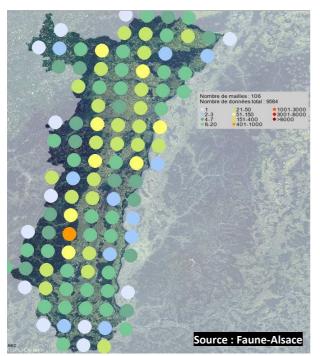
Le Lézard des murailles est une espèce méridionale étendue, présente de la France et du nord de la péninsule ibérique jusqu'à la Turquie. Sa limite de répartition septentrionale correspond au nord de la France, au sud de l'Allemagne, de la République tchèque et de la Pologne.

Très ubiquiste, le Lézard des murailles fréquente aussi bien les milieux naturels que les zones anthropiques. C'est une espèce commensale de l'homme qui apprécie les jardins, murs fissurés de pierre, tas de bois, cimetières, carrières, talus de route, bordures de voie de chemin de fer, etc. En milieu naturel, il montre une préférence pour les bords de haies, abords de plans d'eau, friches, lisières de boisements et éboulis. Il est présent



jusqu'à 2 400 m dans les Pyrénées, 2 500 m dans les Alpes et 1 500 m environ dans le Massif central.

Sa période d'activité s'étale de février et septembre, lorsque les températures dépassent les 15° C. Ce Lézard hiverne dans diverses cavités comme les anfractuosités de murs et de bâtiments, sous des souches ou des tas de bois, dans des terriers de micromammifères, *etc*.



Le Lézard des murailles est commun en France et largement répandu, à l'exception du nord de la France (Pas-de-Calais), où l'espèce est en limite de répartition. Son statut national de conservation n'est pas considéré comme préoccupant, en raison d'effectifs stables et d'une large répartition.

L'espèce est bien répartie de l'ancienne région Alsace, étant donné son caractère ubiquiste. Cela implique que l'état de conservation des populations locales est bon et peu de menaces pèsent actuellement sur l'espèce. Une observation de cette espèce a été réalisée dans la partie sud-est de l'ancienne culture intégrée à la zone d'étude. A noter qu'aucune population d'importance n'a été relevée dans le secteur et que la culture correspond seulement à un site transitoire pour l'individu en déplacement.

Dans le cadre du projet, l'espèce subira une destruction permanente de son habitat et un risque de mortalité par écrasement en phase chantier et exploitation (entretiens de la végétation).

Même si aucune mesure d'insertion ne pourra être mise en place dans le cadre du projet, ce dernier ne remettra pas en

cause le maintien de l'état de conservation de la population locale, étant donné le caractère diffus de la population du site (abondance de milieux favorables à l'espèce).

5.5. SYNTHÈSE DES IMPACTS, DES MESURES DE LA SÉQUENCE ERC ET DES IMPACTS RÉSIDUELS

Habitat concerné (Code CORINE)	Fonctionnalité de l'habitat	Cortèges d'espèces et espèces impactés	Surface de l'habitat à l'échelle locale (zone d'étude)	Impacts résiduels après mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement	Mesures de compensation (espèces et habitat ciblés)	Surface ou linéaire des MC (localisation et distance par rapport aux surfaces détruites) Ratio de compensation par type d'habitat
Bosquets (44.133)	 Habitat d'espèces (mammifères, oiseaux patrimoniaux, reptiles) TVB: Réservoir de biodiversité Zone de chasse (avifaune, mammifères) 	 Mammifères (Chat forestier, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule de Leisler, Oreillard roux, Sérotine bicolore) Oiseaux protégés des milieux semi-ouverts, forestiers ou rupestres (Bec croisé des sapins, Chouette hulotte, Mésange noire, Pic noir, Pouillot siffleur, Roitelet à triplebandeau, Roitelet huppé, Sitelle torchepot, Troglodyte mignon, Buse variable, Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange nonette, Pic épeiche, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rougegorge familier, Faucon pèlerin, Grand Corbeau, Rougequeue noir) Reptiles (Lézard des murailles) 	3,1 ha	Moyens à forts	 Compensation des fonctions écologiques des milieux boisés – C1.1a (oiseaux, chiroptères, reptiles) Mise en place de gîtes artificiels à chiroptères – C1.1b (chiroptères) 	Moyennement proche (5 km de distance maximum) Ratio : 6,61 (cf. Chapitre 6.3)

6. MESURES COMPENSATOIRES

6.1. DÉFINITION DU BESOIN COMPENSATOIRE

Une fois les intensités d'impacts évaluées, après prise en compte des mesures d'évitement et de réduction, les impacts « non réductibles », ou impacts résiduels, conditionnent le besoin compensatoire. On ne tient alors compte que des incidences « notables », les incidences négligeables ne sont plus détaillées.

Depuis la promulgation de la loi dite « biodiversité » du 8 août 2016, entre autres, de nouvelles obligations et des renforcements d'obligations doivent être pris en compte par les porteurs de projet : la séquence ERC est obligatoire, le principe d'équivalence écologique est renforcé et il y a obligation de résultats en termes de bilan environnemental.

Les impacts sur les habitats naturels sont jugés moyens à forts au regard de l'intérêt des milieux détruits. Les mesures d'évitement et de réduction (mesures géographiques, temporelles ou techniques) ne permettent pas de réduire l'ensemble des impacts. Les impacts résiduels sont donc moyens pour ces 2 thématiques et justifient la mise en place de mesures compensatoires.

Des impacts initiaux d'intensité moyenne (avant prise en compte des mesures) ont été relevés vis-à-vis de la faune (chiroptères, mammifères et avifaune notamment), des habitats naturels et de la Réserve Naturelle Nationale. Ils concernent notamment la perte d'habitats, la mortalité d'espèce et le dérangement. Les mesures proposées dans le cadre du projet ne permettent pas de réduire ces impacts, impliquant des impacts résiduels d'intensité faible. En conséquence, une mesure de compensation spécifique doit donc être appliquée.

Le bilan environnemental du projet est jugé négatif, ce qui justifie le besoin de mise en place de mesures de compensation.

6.2. Présentation de la méthode ECO-MED

La méthode ECO-MED (bureau d'études méditerranéen) est issue du « mémoire technique complémentaire » présenté par la société ARCOS dans le cadre des procédures de dérogation espèces protégées du projet de « Contournement Ouest de Strasbourg ». Elle est détaillée ci-dessous dans les mêmes termes. Nous utilisons la dernière version de cette méthode en cours en 2017.

La méthode attribue **des valeurs** comprises entre 1 à 4 à un ensemble de 10 facteurs qui sont décrits dans le tableau ciaprès :

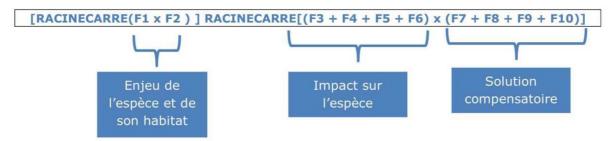
- 2 facteurs portent sur l'enjeu local des unités impactées et sur l'enjeu local des surfaces impactées (en l'occurrence, le niveau d'enjeu le plus fort pour les habitats d'espèce identifiés);
- 4 facteurs portent sur les impacts;
- 4 facteurs portent sur la solution compensatoire.

Tableau 39 : Description des 10 facteurs de la méthode ECO-MED

Facteurs	Descriptif	Valeurs		
Frienderel de		Faible	1	
Enjeu local de conservation de	Rareté de l'espèce, distribution, vulnérabilité, tendances	Modéré	2	
chaque unité (F1)	démographiques et état de conservation au niveau local	Fort	3	
chaque unite (F1)		Très fort	4	
Enjeu local de	Importance de la zone d'emprise : la note attribuée à l'habitat	Faible	1	
conservation de la	considéré de l'espèce par rapport aux critères : état de conservation	Modéré	2	
zone impactée pour	des habitats dans le secteur géographique, abondance, isolation de	Fort	3	
chaque unité (F2)	la population, etc.) – Reprise des éléments de l'Atlas des Oiseaux d'Alsace (source : LPO 2019)	Très fort	4	
Nature de l'impact	Quantification de l'impact d'après se nature	Simple dérangement hors période de reproduction	1	
(F3)	Quantification de l'impact d'après sa nature	Altération et destruction d'habitats	2	
		d'espèces		

Facteurs	Descriptif	Valeurs			
		Destruction d'individus	3		
	Impact temporaire (phase travaux) ou impact permanent. Dans le	Impact à court terme	1		
Durée de l'impact	cas de projets comportant une superficie d'impact permanent et	Impact à moyen terme	2		
(F4)	une superficie périphérique d'impact temporaire, la méthode	Impact à long terme	3		
	distingue les deux superficies	Impact irréversible	4		
	Il s'agit d'exprimer la part de la surface ou la population impactée	S/S(t) ou N/N(t) < 15 %	1		
Surface	par rapport aux surfaces ou populations en présence. Nous prenons	15 % < S/S(t) ou N/N(t) < 30 %	2		
impactée/nombre	comme cadre de référence l'ensemble de la zone d'étude recensée	30 % < S/S(t) ou N/N(t) < 50 %	3		
d'individus (F5)	voire la petite région agricole pour les habitats communs – Reprise des éléments de la BD OCS CIGAL (source : DREAL Grand Est) et de l'Atlas des Oiseaux d'Alsace (source : LPO 2019)	S/S(t) ou N/N(t) > 50 %	4		
Impact sur les	Tritias des diseaux a risace (source : El o 2015)	Faible	1		
éléments de	Effets altérant les continuités écologiques importantes pour le	Modéré	2		
continuités écologiques (F6)	fonctionnement d'une population locale	Fort	3		
0 1 ()		Méthode de gestion déjà prouvée et efficace	1		
Efficacité d'une mesure (F7)	Dépend de l'incertitude liée à l'application des mesures de génie écologique	Méthode de gestion testée mais dont l'incertitude quant à l'efficacité est possible	2		
		Méthode de gestion non expérimentée et dont l'incertitude quant à l'efficacité est grande	3		
		Compensation effectuée avant les travaux et dont l'efficacité est perceptible en même temps que les impacts du projet	1		
Equivalence temporelle (F8)	Prend en compte le décalage temporel entre la réalisation des impacts et la mise en œuvre de la compensation voire le délai nécessaire pour atteindre l'efficacité des mesures ou d'une partie d'entre elles	Compensation effectuée de façon simultanée et dont l'efficacité sera effective à court terme après les impacts du projet	2		
		Compensation effectuée après les travaux et dont l'efficacité sera perceptible bien après les impacts du projet	3		
	L'équivalence écologique a pour objectif de réaliser la compensation dans un habitat naturel propice à l'espèce, le plus proche possible des caractéristiques et de l'état de conservation de l'habitat naturel	Compensation répondant convenablement à l'ensemble des critères d'équivalence écologique	1		
Equivalence	perdu. La recherche des terrains présentant ces critères d'équivalence, en tenant compte d'une gestion conservatoire adaptée, est difficile. C'est un objectif à atteindre dans la démarche	Compensation répondant partiellement à l'ensemble des critères d'équivalence écologique	2		
écologique (F9)	dérogatoire. Il est illusoire de penser que l'équivalence entre zone compensée et zone impactée sera parfaite tant le fonctionnement d'un milieu naturel correspond à l'interférence de nombreux facteurs qui ont souvent une expression stationnelle précise et difficilement reproductible. La note suivante exprime le degré d'équivalence écologique atteint par la proposition de mesure	Compensation répondant difficilement à l'ensemble des critères d'équivalence écologique	3		
Favivalones	Drand on compte la distance géagne bisse entre les masses	Compensation effectuée à proximité immédiate du projet	1		
Equivalence géographique (F10)	Prend en compte la distance géographique entre les mesures compensatoires et les impacts	Compensation effectuée à une distance respectable du projet Compensation effectuée à une	2		
		grande distance du projet	3		

Pour chaque unité étudiée, les facteurs sont évalués au regard du contexte local et une **note globale** est attribuée selon la méthode de calcul proposée ci-après :



La formule donnant une note globale est ainsi bâtie sur une multiplication qui associe un produit issu de l'enjeu de conservation (de l'unité F1 et de la surface impactée F2) et un produit issu de l'impact (F3 à F6) et de la solution compensatoire (F7 à F10). Les valeurs d'au plus 1 à 4 pour chaque critère évite de recourir à des pondérations entre les critères. La note obtenue est ensuite ramenée à une échelle de compensation comprise entre 1 et 10. Ainsi, le plus grand nombre qui serait issu des valeurs maximales (52 points au maximum) correspond à 10 et le plus petit (4 points au minimum) correspond à 1. La droite qui relie l'ensemble des valeurs possibles (y = ax + b) est la suivante (y = le ratio de compensation et x = la note globale issu du produit précédent) : **ratio de compensation = 0,1875 x (note globale) + 0,25.**

La superficie à compenser pour chaque unité est calculée à partir de la superficie impactée (impacts résiduels) multipliée par le ratio de compensation obtenu par la méthode. La démarche peut être réalisée pour une espèce particulière mais en général les superficies sont regroupées de façon écosystémique en fonction des habitats de vie.

6.3. Présentation de l'unité écologique concernée

Une seule unité d'habitat d'espèces est retenue pour le calcul de l'équivalence : les boisements (3,1 ha impactés), qui correspondent aux habitats des espèces représentatives suivantes : Lynx boréal, Crapaud commun, Lézard des murailles et Pic noir.

6.4. CALCUL DES RATIOS POUR LES BOISEMENTS

L'attribution des valeurs pour chaque facteur correspond aux caractéristiques suivantes :

- Les espèces représentatives dont le statut de patrimonialité à l'échelle locale est le plus élevé sont le Lynx boréal (espèce de l'annexe II de la Directive Habitats et en danger d'extinction en Alsace) et le Pic noir (espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux). Les autres espèces patrimoniales qui partagent le même habitat ont un statut de patrimonialité similaire ou plus faible. Le facteur F1 est noté 4 sur 4;
- Les surfaces concernées par des impacts sont très faibles à l'échelle de l'habitat de vie des espèces représentatives dans la région et l'état de conservation des habitats est considéré comme bon. Les milieux sont fortement patrimoniaux (annexe II de la Directive Habitats, patrimoine mondial de l'UNESCO). L'enjeu de conservation est qualifié de très fort (F2=4);
- La valeur du facteur F3 relatif à la nature de l'impact est fort (3 sur 3) car l'impact concerne essentiellement la destruction de l'habitat et d'individus d'espèces protégées et/ou patrimoniales ;
- La valeur du facteur F4 portant sur la durée de l'impact est estimée à 4 sur 4, ce dernier étant irréversible ;
- Le facteur F5 porte sur la surface impactée qui est difficile à qualifier car elle dépend de l'aire de référence.
 Sachant la nature relativement commune de hêtraies-sapinières au sein du Massif vosgien, cette surface est négligeable au regard de ce qui existe localement et est donc inférieure à 15 % de la surface totale des milieux similaires proches (F5=1);
- Pour F6, relatif à l'impact sur les éléments de continuités écologiques, la valeur attribuée est de 1 (impact faible) :
- Pour le facteur F7, on peut considérer que les mesures de non gestion des forêts sont des mesures éprouvées et efficaces (F7=1);
- Pour le facteur F8, la compensation sera réalisée dans le cadre des travaux avec une efficacité à long terme, le temps que les milieux boisés maturent (F8=3);

- Pour le facteur F9, on considérera que l'équivalence écologique est bonne mais pas parfaite (F9=2);
- Pour F10 portant sur l'équivalence géographique, la valeur correspond à F10=2, comme la mesure est prévue à une distance raisonnable.

La méthodologie de calcul du besoin de compensation pour les impacts permanents du projet est détaillée ci-dessous :

Nature de l'impact	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9	F10	Note (x)	Ratio	Surface concernée	Surface compensatoire
Destruction d'habitat	4	4	3	4	1	1	1	3	2	2	33,94	6,61	3,1 ha	20,51 ha

La surface compensatoire nécessaire pour compenser la destruction des boisements par le projet est donc de 20,51 ha (3,1 ha impactés).

6.5. DESCRIPTION DES MESURES COMPENSATOIRES

Le besoin compensatoire a permis d'évaluer quelles étaient les pertes de fonctions écologiques consécutives au projet. Le présent chapitre présente en premier lieu des principes compensatoires qui permettront de compenser les différentes catégories de fonctions écologiques impactées par le projet (forestières, prairiales...), en lien avec les espèces à enjeux les plus touchées.

A noter que les parcelles de compensation définies appartiennent aux communes de Kruth (parcelles n° 36 et n° 40) et Fellering (parcelles n° 31 et n° 32). Les zones de compensations sont présentées sur la Carte 20 p. 97).

6.5.1. Compensation des fonctions écologiques des milieux boisés (C1.1a)

Il s'agit de compenser la destruction de 3,1 ha d'habitats boisés créant une zone de non-exploitation de 20,51 ha. La mesure vise plus particulièrement à créer ou améliorer des réservoirs de biodiversité pour les espèces forestières (chiroptères, oiseaux forestiers, mammifères). Cette mesure devra être concrétisée par un plan de gestion détaillé et adapté à chaque site retenu.

Il n'est pas proposé de plantations nouvelles, dans un environnement local où les massifs forestiers de grande superficie sont bien représentés et sont peu perturbés, hors notion de gestion sylvicole en place. Aussi, la plantation ne remplacerait pas qualitativement les milieux détruits avant 50 à 100 ans.

De plus, cette partie des Vosges est relativement peu impactée par l'agriculture intensive. Certes, les milieux ouverts qui se répartissent entre prairies et cultures annuelles mériteraient localement des restaurations écologiques, mais le parcellaire est préservé « à taille humaine ». Supprimer des milieux ouverts au profit de milieux forestiers pourrait s'avérer contre-productif.

Dans ce contexte, la mesure vise à profiter de la surface disponible en boisements afin d'en améliorer les qualités et les fonctionnalités écologiques. Il s'agira donc ici, en fonction de la disponibilité de boisements adaptés, de prioriser une gestion qualitative des boisements en compensation d'une destruction quantitative, c'est-à-dire abandonner la gestion dans des parcelles forestières existantes, en créant des îlots forestiers de haute qualité biologique, assimilable à des « refuges de biodiversité ».

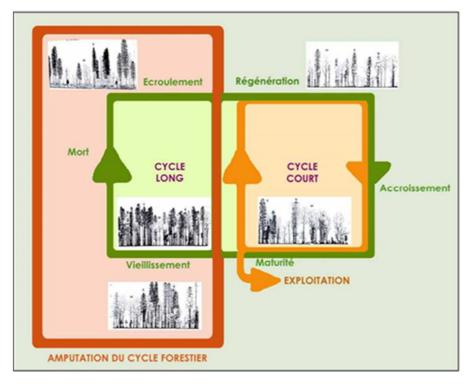
Toutefois, si les boisements « sources » le nécessitent, une phase de modification progressive du peuplement forestier pourra être nécessaire (par exemple : conversion d'une plantation de résineux). En effet, le type de forêt à viser est une hêtraie-sapinière (voir point « Précisions en termes d'habitat climacique pour les milieux forestiers » en pages suivantes).

L'objectif est de rehausser qualitativement l'habitat forestier et proposer des zonages sans gestion (coupes interdites, soustraction au régime forestier si la forêt est communale, bois mort...). Pour cela, il convient d'acquérir/conventionner une surface forestière, puis d'en améliorer la qualité habitationnelle pour la végétation et la faune (oiseaux, mammifères et chiroptères).

Cette proposition sera réalisée en concertation avec les communes et les gestionnaires forestiers, notamment pour évaluer les compensations financières nécessaires (perte de valeur d'avenir, etc.).

Le résultat final du schéma suivant (cycle long) abouti à la constitution d'une forêt évoluée et diversifiée (en espèces, en strates, en recouvrement...) correspondant à une mosaïque d'habitats naturels (stades de régénération, stades de

sénescence et stades intermédiaires). La durée d'application de cette mesure est une donnée primordiale : l'effet recherché ne pourra être atteint qu'avec l'abandon définitif de l'exploitation. Le secteur choisi pourra alors permettre le cycle complet et naturel d'une forêt évoluée : grossissement et vieillissement des bois en place – dépérissement – formations de chablis et de clairières – régénération. Cette dynamique permettra la diversification structurelle et donc biologique du boisement (vieux arbres à cavités, bois mort à terre, sous-bois clairs ou denses...). La diversité floristique et faunistique sera ainsi favorisée.



La sylvigénèse de l'écosystème forestier naturel ou exploité.

L'économie forestière (cycle court) courtcricuite le cycle naturel (cycle long).

Les phases de vieillissement et d'écoulement sont dès lors exceptionnelles ou absentes.

Les impacts sur la biodiversité, par la disparition de la dernière phase du cycle sylvigénétique, sont considérés par les spécialistes comme importants pour deux raisons : il s'agit d'une part de la perte de niches écologiques correspondant aux « gros bois » et aux diverses formes de « bois morts » et d'autre part à la systématisation de la sylviculture économique sur la quasi-totalité des forêts européennes (il existe les mêmes problèmes de cloisonnement, d'insularisation et de difficultés démographiques pour les espèces spécialisées des stades forestiers évolués, que dans les milieux ouverts et fortement anthropisés). (Source: ECOSCOP, 2008).

Figure 2 : Principe des cycles forestiers dont cycle intégral (en vert)

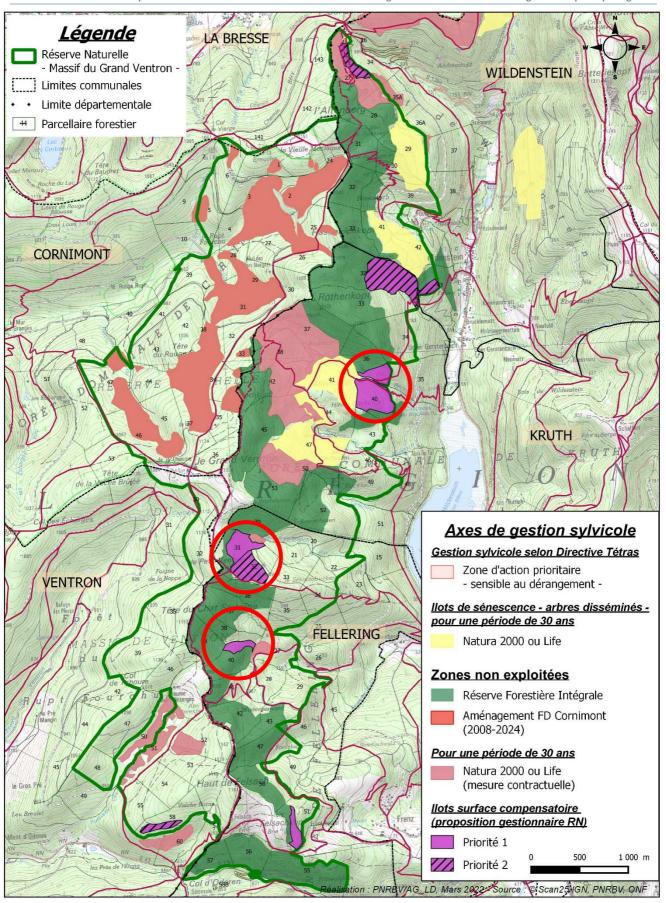
Pour réaliser cet objectif, il s'agira également de limiter au maximum la fréquentation du public (choix de parcelles préférentiellement sans dessertes ni sentiers de randonnée). Idéalement, les sites qui accueilleront cette mesure se situeront en zone centrale de massifs forestiers, et non en périphérie, afin de faire bénéficier de ce regain de biodiversité à l'ensemble des entités forestières concernées.

Suite à discussion avec les gestionnaires de la RNN, cette mesure sera mise en place au sein même de la réserve du Massif du Ventron, dans des boisements non soumis à une gestion forestière intégrale, dans le but de consolider un corridor de boisements d'intérêt (comprenant ceux situés en réserve intégrale) qui s'étend depuis le Col de Bussang jusqu'au Col d'Oderen. En tout état de cause, il s'agira de ne pas s'éloigner à plus de quelques kilomètres de la zone de projet.

La réalisation de cette mesure pourra se faire de différentes manières :

- Achat de foncier (parcelles privées ou communales) par l'Etat, avec encadrement de la mesure par l'ONF qui prendra ensuite à sa charge les aspects de pérennisation de la mesure. L'Etat resterait toutefois responsable juridiquement;
- Contractualisation avec une commune : conservation du site en propriété communale et inscription de la mesure au document d'urbanisme.

<u>Remarque</u>: L'objectif étant la non-gestion, les dépenses annexes et futures seront relativement limitées. Toutefois, les aspects de sécurité des personnes doivent être pris en compte: la présence d'arbres dépérissants peut représenter un risque pour les éventuels promeneurs. Certaines mesures pourront alors être envisagées: panneautage, supports de communication, interdiction de circulation hors sentier ou stricte (avec détournement des sentiers hors périmètre)... L'engrillagement serait contre-productif (les possibilités de circulation de la faune doivent être maintenues); il ne doit pas être envisagé.



Carte 20 : Zones de compensation des fonctions écologiques des milieux boisés

Les zones de compensation pressenties sont présentées sur la Carte 20 p. 97. Elles correspondent aux parcelles cerclées de rouge, dont la localisation est la suivante :

- Sur le ban communal de Kruth : parcelles n° 36 et n° 40 ;
- Sur le ban communal de Fellering : parcelles n° 31, n° 32 et n° 40.

6.5.2. Mise en place de gîtes à chiroptères / nichoirs à oiseaux (C1.1b)

Des défrichements prévus dans le cadre de la sécurisation de la RD13bis I, prévus en accompagnement de la pose d'écrans pare blocs, entraîneront la destruction de gîtes à chiroptères potentiels (arbres à cavités, écorce décollée). La compensation consistera en 2 mesures distinctes :

- La conservation de 10 arbres à cavités au sein de la zone d'étude (cf. Carte 15 p. 44). Les arbres à conserver sont ceux numérotés 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 29 et 30 sur cette carte ;
- L'aménagement de 10 gîtes artificiels dédiés aux espèces arboricoles (1FD, 1FF, 2F et 2FN pour les chiroptères et 1B pour les oiseaux, cf. Tableau 40 p. 99), d'un nombre équivalent à la somme des arbres détruits par le projet, à savoir 7 arbres sous emprise des écrans pare-blocs.

Dans un premier temps, cette mesure consistera en une mission de marquage des arbres favorables à l'accueil de chiroptères (présences de fissures, de cavités...), qui sont à conserver en bordure de l'emprise du projet. Afin d'optimiser les conditions d'observation, la mission sera réalisée en période hivernale (après la chute du feuillage et avant le débourrement).

<u>Remarque</u>: La vérification des cavités avant la coupe des arbres (mi-juillet) permettra de préciser le nombre exact de nichoirs et de gîtes artificiels à installer. En effet, elle permettra de vérifier la présence de résidus de nids à l'endoscope, en dehors de la période de nidification. Il sera considéré comme occupé par des espèces d'oiseaux toutes les cavités présentant des restes de nid. Le nombre de nichoirs à oiseaux à installer sera donc équivalent au nombre de ces nids découverts. Le nombre de gîtes à chiroptères à installer pourra alors être calculé en réalisant la soustraction suivante : nombre de gîtes artificiels à installer = 7 - nombre de nichoirs à oiseaux à installer.

Dans un second temps, il s'agira de disposer l'ensemble des gîtes artificiels à chiroptères et oiseaux dans les parcelles des milieux forestiers proches du col d'Oderen, en dehors de la RNN du Massif du Grand Ventron pour ne pas impacter le principe de non gestion de cette dernière. Le choix du modèle de gîtes à utiliser pour la compensation des espèces arboricoles doit correspondre à des modèles adaptés à l'accueil du Murin de Daubenton, du Murin de Natterer, de la Noctule de Leisler et de l'Oreillard roux. Différents modèles de gîtes sont ainsi conseillés dans le tableau suivant (les références des modèles de gîtes proviennent de la société Schwegler, spécialiste des nichoirs et gîtes artificiels).

Les gîtes artificiels devront être installés à des hauteurs minimales de 3 m de hauteur, afin de limiter les risques de prédation. L'orientation des nichoirs sera variable si possible, en privilégiant les orientations sud, est et ouest, de manière à fournir des conditions de température favorables aux espèces toutes l'année.

Tableau 40 : Modèles de gîtes favorables aux chiroptères et oiseaux relevés

Modèle de gîte	Dimensions (cm)	Matériaux	Spécificité	Intérêt	Milieu d'installation	Entretien	Photographie
1FD	16x36	Béton de bois	Triple parois intérieure	Petites espèces de cavités arboricoles de bâtiments. Sur zone d'étude : Pipistrelle commune, Murin à moustaches	Massif forestier	Oui	
1FF	12x24	Béton de bois	Plat à fond ouvert	Espèces de grande taille exploitant les cavités arboricoles et/ou les bâtiments. Sur zone d'étude : Noctule de Leisler, Grand Murin	Massif forestier	Non	
2F	16x33	Béton de bois	Universel	Espèces exploitant les cavités arboricoles et/ou les bâtiments. Sur zone d'étude : potentiellement toutes les espèces recensées	Massif forestier	Oui	
2FN	16x36	Béton de bois	Double entrée	Espèces exploitant les cavités arboricoles. Sur zone d'étude : Noctule de Leisler, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Oreillard roux	Massif forestier	Oui	
1B	25x12 Ouverture de 26 mm ou 32 mm	Béton de bois	Choix du trou d'entrée à adapter	Espèces exploitant les cavités arboricoles : Mésange bleue, Mésange charbonnière, Sitelle	Massif forestier	Oui	

6.6. BILAN ENVIRONNEMENTAL

6.6.1. Définition des impacts résiduels après la mise en place des mesures de compensation

Le tableau ci-après constitue la synthèse de la prise en compte des mesures compensatoires. Aucun impact résiduel significatif ne subsiste.

Habitats, espèces ou groupes d'espèces impactés par le projet	Impacts résiduels avant mise en place des mesures de compensation	Mesures de compensation prévues	Principes généraux des mesures de compensation prévues	Impacts résiduels après mise en place des mesures de compensation
Habitats forestiers, chiroptères, avifaune, mammifères	Moyen à fort	Compensation des fonctions écologiques des milieux boisés	- Créer ou améliorer les réservoirs de biodiversité forestiers (6,34 ha) en proposant un secteur forestier sans gestion	Nuls
Chiroptères/Avifaune	Moyen	Mise en place de gîtes artificiels à chiroptères/oiseaux	- Aménagement de gîtes/nichoirs artificiels au sein des boisements proches de la RNN (7 gîtes/nichoirs au minimum)	Nuls

6.6.2. Avancement de la stratégie compensatoire

Un travail de recherche a été effectué par le PnR BV et la CeA auprès des communes de Fellering, Oderen et Kruth, et les parcelles ont été validées avec les communes. La commune de Fellering et Kruth sont propriétaires foncier de l'intégralité des parcelles vouées à accueillir les mesures compensatoires, ce qui facilitera leur mise en place.

6.6.3. Conclusion

Après mise en place des mesures de compensation, le bilan environnemental du projet est à l'équilibre et aucun impact résiduel ne subsiste.

7. MODALITES DES SUIVIS

L'objectif des suivis sera d'évaluer le(s) site(s) de compensation, au regard de l'état initial et en fonction des objectifs affichés dans les plans de gestion. Des indicateurs faunistiques et floristiques devront être exploités, afin d'estimer l'efficacité des mesures sur les cortèges d'espèces et/ou sur des espèces « parapluie ». Il s'agira donc de vérifier que les tendances d'évolution des milieux sont conformes au programme.

Les conclusions permettront une analyse de l'efficacité de la gestion qui conduira soit à en confirmer le cahier des charges, soit à proposer des mesures correctives. Un suivi de l'état d'avancement de chaque mesure sera également proposé pour chacune des restitutions. Les suivis devront s'appuyer sur les résultats de suivis de sites similaires proches, de manière à pouvoir obtenir des points de comparaison externes, et ainsi étoffer les analyses et les conclusions des suivis avec des retours d'expérience supplémentaires.

7.1. SUIVI DES HABITATS NATURELS

Le suivi des habitats naturels sera réalisé par l'intermédiaire de 2 méthodes complémentaires. La première consistera à réaliser des relevés phytosociologiques sur des placettes fixes, au sein de chaque milieu « cible ». Au fil du temps, les relevés phytosociologiques seront analysés au regard des relevés précédents, de façon à caractériser finement l'évolution des habitats concernés. En se basant sur les espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique, les habitats naturels seront déterminés à partir de la typologie EUNIS. Dans le cas des milieux prairiaux, l'évolution sera analysée au regard des modes de gestion.

La seconde méthode de suivi consistera à actualiser périodiquement la cartographie des habitats naturels du site. Pour les suivis des habitats, les suivis naturalistes seront menés par les personnes compétentes gestionnaires de la RNN, sur la base des protocoles déjà en place de la réserve.

7.2. SUIVI FLORISTIQUE

Le suivi floristique sera réalisé en parallèle du suivi des habitats naturels. Il consistera à mettre à jour, chaque année de suivi, la liste des espèces floristiques présentes au sein des sites de compensation. Dans le cas où des espèces patrimoniales seraient observées, elles seront localisées au GPS et feront l'objet d'une estimation de la taille des populations. Pour les suivis de la flore, les suivis naturalistes seront menés par les personnes compétentes gestionnaires de la RNN, sur la base des protocoles déjà en place de la réserve.

7.3. SUIVI DE LA FAUNE

Il s'agira de suivre, a minima, les oiseaux et les chiroptères en milieu forestier. L'objectif du suivi est de vérifier la colonisation des milieux recréés et d'estimer les populations d'espèces patrimoniales/protégées pour les groupes étudiés. On fera appel à des protocoles classiques :

- IPA pour les oiseaux ;
- Points d'écoutes et transects d'inventaires au détecteur d'ultrasons pour les chiroptères.

Les suivis naturalistes seront menés par les personnes compétentes gestionnaires de la RNN, sur la base des protocoles déjà en place de la réserve.

7.4. SUIVI DES GÎTES ARTIFICIELS À CHIROPTÈRES / NICHOIRS À OISEAUX

Les gîtes artificiels feront l'objet d'un suivi annuel à l'endoscope pour vérifier leur efficacité. Un nettoyage annuel, en période hivernale, devra être programmé. Les suivis naturalistes seront menés par les personnes compétentes gestionnaires de la RNN ou par un écologue spécialiste du groupe, sur la base des protocoles déjà en place de la réserve.

8. ESTIMATION FINANCIERE

Le tableau ci-après rend compte des coûts globaux estimés.

Mesure	Description	Coût estimé
Conduite du chantier – Documents administratifs	Intégré à la maîtrise d'œuvre	/
Mesures d'évitement et de réduction		
Mesure E1.1c: Redéfinition des caractéristiques du projet	-	/
Mesure E4.1a : Adaptation des périodes de chantier	Défrichements des boisements à partir de la mi-juillet	/
Mesure E4.2a : Adaptation des périodes d'entretiens sur l'année	Interventions d'entretiens en octobre/novembre	/
Mesure R2.1f: Limitation de l'expansion des espèces invasives	Protocole d'évitement des disséminations sur site	/
Mesure R2.1i: Mesure spécifique aux défrichements et aux travaux sur falaises	Marquage des arbres à cavités et application d'un protocole de vérification avant abattage et pendant abattage, ainsi qu'au niveau des falaises (vérification des fissures et colmatage temporaire) – 7 arbres et 3 zones de falaises	5 000 €
Mesure R2.1n : Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel	Conservation des arbres coupés sur le site du projet	/
Mesure R2.10 : Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces (chiroptères, avifaune et mammifères)	Protocole de capture et de transport d'espèces protégées et/ou patrimoniales	/
Mesure R2.1q : Remise en état des zones d'utilisation temporaire à la fin des travaux	Remise en état des zones de dépôts temporaires, des chemins d'accès au chantier, des installations de chantier et des éventuelles zones de fouilles archéologiques	/
Mesure R3.1a : Adaptation de la période des travaux sur l'année	Défrichements des boisements à partir de la mi-juillet	/
Mesures de compensation		
Mesure C3.1c : Création de zones en cycle forestier intégral	Abandonner à la non-gestion environ 6,34 ha de boisements (Acquisition foncière + coût selon valeur d'avenir + gestion administrative ONF)	25 000 € pour 30 ans
Mesure C1.1b: Mise en place de gîtes à chiroptères / nichoirs à oiseaux	Encadrer la conservation d'arbres à cavités en forêt gérée – 7 arbres	1 000 €
COUTS COMPLEMENTAIRES		
Suivis naturalistes	Suivis menés dans le cadre des protocoles de suivis actuels de la RNN	/

Coût total minimal des mesures « milieux naturels »	31 000 €
---	----------

9. ANNEXES

9.1. ANNEXE 1: SIGNIFICATION DES STATUTS POUR CHAQUE GROUPE D'ESPÈCES

9.1.1. Flore

Législation Française: Art. 1,2 et 3: Espèce protégée listée dans l'article 1 (protection espèce) et/ou 2 (protection espèce) et/ou 3 (protection espèce) de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Législation Franche-Comté: Espèce protégée listée dans l'arrêté du 22 juin 1992 relatif à la liste des espèces protégées en région Franche-Comté complétant la liste nationale

Directive Habitats – II: Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore: Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Liste Rouge France (UICN et al. 2012) – NT: Quasi-menacée / LC: Préoccupation mineure / -: Non concernée

Liste Rouge Alsace (Vangendt et al. 2014) et Liste rouge Lorraine (Pôle Lorrain du futur Conservatoire botanique du nord-est, 2015) : CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

9.1.2. Oiseaux

Législation Française – Art.3, 4 : Espèce protégée listée dans l'article 3 (protection espèce + habitats) et/ou 4 (protection espèce) de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection / Ch : Espèce chassable listée dans l'arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Directive Oiseaux – I : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution / II : Espèces inscrites à l'Annexe II : Espèces pouvant être chassées / III : Espèces inscrites à l'Annexe III : Espèces pour lesquelles ne sont pas interdits la vente

Liste Rouge France (UICN et al. 2016) – CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / DD : Données Insuffisantes / NA^a : Non applicable car introduite / NA^b : Non applicable car présence occasionnelle ou marginale / NA^c, NA^d : Non applicable car présence non significative même si régulière en hivernage ou en passage / - : Non concernée

Liste Rouge Alsace (LPO Alsace 2014) – RE: Taxon disparu d'Alsace / CR: En danger critique / EN: En danger / VU: Vulnérable / NT: Quasi-Menacée / LC: Préoccupation mineure / NAⁱ: Non applicable car introduite / NA^o: Non applicable car présence occasionnelle / -: Non concernée

En gras : Espèces listées en annexe I de la Directive Oiseaux

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

<u>Remarque</u>: L'ensemble des espèces protégées ne sont pas considérées comme patrimoniales car ce statut de protection n'est pas forcément représentatif d'une dégradation des populations d'espèces; il définit simplement les espèces non chassables. Ainsi, sont considérées comme patrimoniales les espèces sur listes rouges (nationale et/ou régionale) et/ou en annexe I de la Directive Oiseaux.

9.1.3. Mammifères (dont chiroptères)

Législation Française – Art.2: Espèce protégée listée dans l'article 2 (protection espèce + habitats) de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection / Ch: Espèce chassable listée dans l'arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée Directive Habitats – II: Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore: Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation / IV: Espèces inscrites à l'Annexe IV: Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte / V: Espèces inscrites à l'Annexe V: Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste Rouge France (UICN et al. 2017), Liste Rouge Alsace (GEPMA 2014) — VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / DD : Données insuffisantes / Na^a : Non applicable car introduite en France / NAⁱ : Non applicable car introduite en Alsace / - : Non concernée

ZNIEFF Lorraine: Codage par 3 chiffres selon un ordre d'importance décroissante

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

9.1.4. Amphibiens

Législation Française – Art.2, 3 ou 5 : Espèce listée dans l'article 2 (protection espèce + habitats), 3 (protection espèce) ou 5 (chasse réglementée) de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive Habitats – IV : Espèces inscrites à l'Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte / V : Espèces inscrites à l'Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste Rouge France (UICN et al. 2015), Liste Rouge Alsace (BUFO 2014) et Liste Rouge Lorraine (CEN Lorraine et al,. 2016) – NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure / NE : Non évaluée / - : Non concernée

ZNIEFF Lorraine : Codage par 3 chiffres selon un ordre d'importance décroissante

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

9.1.5. Reptiles

Législation Française – Art.2, 3 ou 5 : Espèce listée dans l'article 2 (protection espèce + habitats), 3 (protection espèce) ou 5 (chasse réglementée) de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive Habitats – IV : Espèces inscrites à l'Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte / V : Espèces inscrites à l'Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste Rouge France (UICN et al. 2015), Liste Rouge Alsace (BUFO 2014) et Liste Rouge Lorraine (CEN Lorraine et al., 2016) – NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure / NE :

Non évaluée / - : Non concernée

ZNIEFF Lorraine : Codage par 3 chiffres selon un ordre d'importance décroissante

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

9.1.6. Insectes

Législation Française – Art.3 : Espèce listée dans l'article 3 (protection espèce) de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive Habitats – II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Liste Rouge France (<u>Odonates</u>: Dommanget et al. 2016; <u>Lépidoptères</u>: UICN et al. 2014; Orthoptères: Sardet & Defaut 2004); Liste Rouge Alsace (<u>Odonates</u>: Moratin 2014; <u>Lépidoptères</u>, Orthoptères: IMAGO 2014) – CR: En danger critique / EN: En danger / VU: Vulnérable / 3: Espèce menacée, à surveiller / NT: Quasi-Menacée / LC: Préoccupation mineure / NA^r: Non applicable car récemment apparue / NAi: Non applicable car introduite en Alsace / -: Non concernée

ZNIEFF Lorraine : Codage par 3 chiffres selon un ordre d'importance décroissante

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

9.2. ANNEXE 2: DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

9.2.1. Flore patrimoniale et protégée

Nom scientifique	Nom commun	Législation Française	Directive Habitats	Législation Alsace	Législation Lorraine	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron	Donnée PNR
Aconitum napellus L., 1753	Aconit napel						NT			х				
Actaea spicata L., 1753	Actée en épi						NT			х				
Alchemilla hoppeana (Rchb.) Dalla Torre, 1882	Alchémille de Hoppe			х		NT	EN			х				
Allium victorialis L., 1753	Ail victoriale						NT	CR			Х	х		
Alopecurus aequalis Sobol., 1799	Vulpin roux						NT			х				
Amelanchier ovalis Medicus	Amélanchier				Х			EN						х
Andromeda polifolia L., 1753	Andromède	liste 1					EN	NT		х			х	
Anemone alpina L., 1753	Anémone des Alpes							EN		х				

Nom scientifique	Nom commun	Législation Française	Directive Habitats	Législation Alsace	Législation Lorraine	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron	Donnée PNR
Anemone narcissiflora L., 1753	Anémone à fleurs de narcisse			Х	Х		CR				х			
Antennaria dioica (L.) Gaertn., 1791	Patte de chat					NT	NT	EN		х		х		
Anthericum liliago L., 1753	Phalangère à fleurs de lys							VU		х				
Arnica montana L., 1753	Arnica des montagnes		V				LC	NT		Х	х			
Asplenium viride Huds., 1762	Doradille verte				Х		NT	VU	х		х			
Athyrium distentifolium Tausch ex Opiz, 1820	Athyrium alpestre				х		NT	VU		х				
Barbarea intermedia Boreau, 1840	Barbarée intermédiaire						VU			х				
Botrychium Iunaria (L.) Sw., 1802	Botryche lunaire			Х	Х		NT	VU				х	х	
Botrychium matricariifolium (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch, 1846	Botrychium à feuilles de Matricaire	liste 1				VU	CR	EN			х	х		
Campanula latifolia L., 1753	Campanule à larges feuilles			Х	Х		VU	CR		х				
Carduus defloratus L., 1759	Chardon à pédoncules nus						VU			х	х			
Carex limosa L., 1753	Laîche des tourbières	liste 1					VU	NT					х	
Carex pauciflora Lightf., 1777	Laîche pauciflore						VU	NT			х			
Carex pulicaris L., 1753	Laîche puce				Х		VU	EN				х	х	
Circaea alpina L., 1753	Circée des Alpes				57		NT	VU	х					
Corrigiola littoralis L., 1753	Corrigiole des rivages						EN				х			
Crocus vernus (L.) Hill subsp. albiflorus (Kit.) Aschers. et Graebner				х						х	х			
Cynoglossum germanicum Jacq., 1767	Cynoglosse d'Allemagne				х					х				
Dactylorhiza traunsteineri (Saut.) Soó, 1962	Orchis de Traunsteiner			х	х	NT	DD	EN				х		
Dianthus deltoides L., 1753	Oeillet couché						EN	NT		х				
Drosera rotundifolia L., 1753	Rossolis à feuilles rondes	liste 2					NT			Х	х	х	х	
Dryopteris remota (A.Braun ex Döll) Druce, 1908	Fougère à pennes espacées			х	х		LC		х	х				
Empetrum nigrum L., 1753	Camarine noire				х		VU	VU			Х		х	
Eriophorum latifolium Hoppe, 1800	Linaigrette à feuilles larges				х		VU	VU		х				
Eriophorum vaginatum L., 1753	Linaigrette vaginée			х	57		VU			х	Х			
Euphrasia picta Wimm., 1857	Euphraise tachée						VU			х				
Gagea lutea (L.) Ker Gawl., 1809	Gagée jaune	liste 1					NT	NT		х		х		
Gentianella campestris (L.) Börner, 1912	Gentianelle des champs						VU				х	х		
Hieracium humile Jacq., 1777	Épervière peu élevée			х		_	EN			х	Х			

Nom scientifique	Nom commun	Législation Française	Directive Habitats	Législation Alsace	Législation Lorraine	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron	Donnée PNR
Huperzia selago (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	Lycopode sélagine			х	х		LC		х	х	х	х		
Hydrocotyle vulgaris L., 1753	Écuelle d'eau						VU				Х			
Jasione laevis Lam., 1779	Jasione pérenne						VU	EN		х		х		
Juncus filiformis L., 1753	Jonc filiforme						VU				х			
Leucojum vernum L., 1753	Nivéole de printemps				х				х	х				
Libanotis pyrenaica (L.) O.Schwarz, 1949	Libanotis						NT			х				
Lycopodium alpinum L., 1753	Lycopode des Alpes	liste 1					VU	VU		х		х		
Menyanthes trifoliata L., 1753	Trèfle d'eau				55		NT					х		
Minuartia rubra (Scop.) McNeill, 1963	Alsine rouge						EN				х			
Muscari botryoides (L.) Mill., 1768	Muscari botryoïde						NT	VU	х					
Noccaea caerulescens (J.Presl & C.Presl) F.K.Mey., 1973	Tabouret des Alpes						NT			х		х		
Ophioglossum vulgatum L., 1753	Ophioglosse répandu		II	х	Х		VU					х		
Oreoselinum nigrum Delarbre, 1800	Persil des montagnes						NT	NT		х				
Parnassia palustris L., 1753	Parnassie des marais			х	54, 55, 57		NT				х	х		
Pedicularis sylvatica L., 1753	Pédiculaire des forêts						VU	NT			х	х		
Picea abies (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun							NT		х	х			
Pinguicula vulgaris L., 1753	Grassette commune			х			VU	VU		х		х		
Polemonium caeruleum L., 1753	Valériane grecque	liste 2					VU		х					
Polystichum braunii (Spenn.) Fée, 1852	Polystic de Braun	liste 1				NT	CR	EN	х					
Polystichum Ionchitis (L.) Roth, 1799	Polystic lonchyte						CR	CR				х		
Potentilla inclinata Vill., 1788	Potentille grisâtre						VU				х			
Prunella laciniata (L.) L., 1763	Brunelle laciniée						VU			х				
Pseudorchis albida (L.) Á.Löve & D.Löve, 1969	Pseudorchis blanc						LC	NT		х				
Pulsatilla alpina (L.) Delarbre, 1800	Anémone blanche						VU			х		х		
Ribes petraeum Wulfen, 1781	Groseiller des rochers						NT	NT		х				
Rosa pendulina L., 1753	Rosier des Alpes							NT			х			
Saxifraga paniculata Mill., 1768	Saxifrage aizoon				х		EN	CR		х	х			х
Scheuchzeria palustris L., 1753	Scheuchzérie des tourbières	liste 1				NT	EN	NT					х	
Scleranthus perennis L., 1753	Scléranthe vivace						LC	NT		х				
Sedum annuum L., 1753	Orpin annuel						VU	NT		х	х	х		х
Sedum dasyphyllum L., 1753	Orpin à feuilles serrées			х			EN	VU	х	х	х			Х
Sparganium natans L., 1754	Rubanier nain			х		NT	CR			х				

					Statut									
Nom scientifique	Nom commun	Législation Française	Directive Habitats	Législation Alsace	Législation Lorraine	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron	Donnée PNR
Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812	Téesdalie à tige nue							NT		Х				
Thesium alpinum L., 1753	Théson des Alpes							NT			Х			
Traunsteinera globosa (L.) Rchb., 1842	Orchis globuleux			Х			EN					х		
Trifolium striatum L., 1753	Trèfle strié						NT	NT		х				
Vaccinium oxycoccos L., 1753	Canneberge						NT				Х			
Veratrum album L., 1753	Vérâtre blanc			Х	Х		EN					х		
Veronica fruticans Jacq., 1762	Véronique buissonnante						EN			х				
Viola lutea Huds., 1762	Pensée jaune						LC	NT		х	Х			
Viola tricolor subsp. saxatilis (F.W.Schmidt) Arcang., 1882	Pensée des rochers						NT	NT		х				

9.2.2. Résultat des inventaires de bryophytes et de lichens menés au sein de la Réserve Naturel Nationale du Massif du Grand Ventron (source : R. Cézanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper, 2013)

Taxon	Observateurs	Date du relevé	Localisatio	n précise
Acarospora fuscata (Schrad.) Th. Fr.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Anisomeridium polypori (Ellis & Everh.) M. E. Barr	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Arthonia didyma Körb.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Arthonia radiata (Pers.) Ach.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Arthrorhaphis citrinella (Ach.) Poelt	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Bacidia rubella (Hoffm.) A. Massal.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Buellia griseovirens (Turner & Borrer ex Sm.) Almb.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Calicium salicinum Pers.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Candelariella reflexa (Nyl.) Lettau	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Candelariella vitellina (Hoffm.) Müll. Arg.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Chaenotheca xyloxena Nádv.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Chrysothrix chlorina (Ach.) J. R. Laundon	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Circinaria caesiocinerea (Nyl. ex Malbr.) A.Nordin, S.Savić & Tibell	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia arbuscula subsp. squarrosa (Wallr.) Ruoss	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia coccifera (L.) Willd.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia floerkeana (Fr.) Flörke	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen

Taxon	Observateurs	Date du relevé	Localisatio	n précise
Cladonia fimbriata (L.) Fr.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia furcata (Huds.) Schrad.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia gracilis (L.) Willd.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia macilenta Hoffm.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia pyxidata (L.) Hoffm.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia rangiferina (L.) Weber ex F. H. Wigg.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Cladonia squamosa (Scop.) Hoffm.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Coenogonium pineti (Schrad.) Lücking & Lumbsch (Fraxinus)	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Diploschistes muscorum (Scop.) R. Sant.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Diploschistes scruposus (Schreb.) Norman	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Enterographa zonata (Körb.) Källsten ex Torrente & Egea	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Fuscidea cyathoides (Ach.) V. Wirth & Vězda	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Graphis betulina (Pers.) Ach.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Graphis macrocarpa (Pers.) Röhl.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Graphis pulverulenta (Pers.) Ach.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Gyalecta carneola (Ach.) Hellb.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Gyalecta derivata (Nyl.) H. Olivier	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lasallia pustulata (L.) Mérat	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecanactis dilleniana (Ach.) Körb.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecania croatica (Zahlbr.) Kotlov	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecanora argentata (Ach.) Malme	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecanora chlarotera Nyl.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecanora intricata (Ach.) Ach.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecanora intumescens (Rebent.) Rabenh.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecanora polytropa (Ehrh. ex Hoffm.) Rabenh.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecanora sulphurea (Hoffm.) Ach.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecidea fuliginosa Taylor	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecidea lactea Flörke ex Schaer.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecidea lapicida (Ach.) Ach.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecidella elaeochroma (Ach.) M. Choisy	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lecidella scabra (Taylor) Hertel & Leuckert	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lepraria caesioalba (de Lesd.) J. R. Laundon	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lepraria incana (L.) Ach.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lepraria membranacea (Dicks.) Vain.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lichenostigma cosmopolites Hafellner & Calat.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Lobaria pulmonaria (L.) Hoffm.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen

Taxon	Observateurs	Date du relevé	Localisatio	n précise
Lopadium disciforme (Flot.) Kullh. (Buche)	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Melanelixia fuliginosa (Lamy) O. Blanco et al.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Melanelixia glabratula (Lamy) Sandler & Arup	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Micarea denigrata (Fr.) Hedl.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Micarea leprosula (Th. Fr.) Coppins & A. Fletcher	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Micarea micrococca (Körb.) Gams ex Coppins	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Micarea prasina Fr.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Miriquidica deusta (Stenh.) Hertel & Rambold	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Montanelia disjuncta (Erichsen) Divacar et al.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Montanelia panniformis (Nyl.) Divacar et al.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Opegrapha niveoatra (Borrer) J. R. Laundon	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Opegrapha rufescens Pers.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Ophioparma ventosa (L.) Norman	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Parmelia saxatilis (L.) Ach.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Parmelia serrana A. Crespo, M. C. Molina & D. Hawksw.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Parmelia sulcata Taylor	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Peltigera praetextata (Flörke ex Sommerf.) Vain.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pertusaria amara (Ach.) Nyl.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pertusaria coccodes (Ach.) Nyl.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pertusaria corallina (L.) Arnold	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pertusaria excludens Nyl.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pertusaria hymenea (Ach.) Schaer.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pertusaria leioplaca DC.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pertusaria pertusa (Weigel) Tuck.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Phaeophyscia endophoenicea (Harm.) Moberg	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Phlyctis agelaea (Ach.) Flot.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Phlyctis argena (Spreng.) Flot.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Placynthiella icmalea (Ach.) Coppins & P. James	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Porina leptalea (Durieu & Mont.) A. L. Sm.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Porpidia flavocruenta Fryday & Buschbom	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Porpidia macrocarpa (DC.) Hertel & A. J. Schwab	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Porpidia soredizodes (Lamy ex Nyl.) J. R. Laundon	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Protoparmelia badia (Hoffm.) Hafellner	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pseudevernia furfuracea (L.) Zopf	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pseudosagedia aenea (Wallr.) Hafellner & Kalb	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Pseudosagedia chlorotica (Ach.) Hafellner & Kalb	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen

Taxon	Observateurs	Date du relevé	Localisatio	n précise
Psilolechia lucida (Ach.) M. Choisy	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Rhizocarpon geographicum (L.) DC.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Rhizocarpon lecanorinum Anders	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Rhizocarpon reductum Th. Fr.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Rimularia intercedens (H. Magn.) Coppins	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Schaereria cinereorufa (Schaer.) Th. Fr. (Granit)	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Schaereria fuscocinerea (Nyl.) Clauzade & Cl. Roux	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Sclerococcum sphaerale (Ach.) Fr.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Stereocaulon dactylophyllum Flörke	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Tephromela atra (Huds.) Hafellner	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Trapeliopsis granulosa (Hoffm.) Lumbsch	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Umbilicaria deusta (L.) Baumg.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Umbilicaria polyphylla (L.) Baumg.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Xanthoparmelia conspersa (Ehrh. ex Ach.) Hale	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Xanthoparmelia loxodes (Nyl.) O. Blanco et al.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen
Xanthoparmelia verruculifera (Nyl.) O. Blanco et al.	R. Cezanne, M. Eichler, V. John & N. J. Stapper	03/09/2013	RNN Massif du Grand Ventron	Eboulis sous le col d'Oderen

9.2.3. Oiseaux

					Statut									
				List	te Rouge Franc	e	Liste							
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Accenteur mouchet	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Aigle royal	Aquila chrysaetos (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	VU	-	-	-		Odonat		х			
Alouette des champs	Alauda arvensis (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	NT	LC	NA ^d	NT		Odonat		х	Х	х	
Alouette Iulu	Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	NAc	-	VU	0	Odonat		х	Х	Х	
Autour des palombes	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NAd	VU	0	Odonat/FL	х	х	Х		
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	VU	NAc	LC	RE	0	INPN		х			
Bécasse des bois	Scolopax rusticola (Linnaeus, 1758)	Ch	11/1, 111/2	LC	LC	NA ^d	LC	0	Odonat/FL		х	Х	х	х
Bécassine des marais	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2, III/3	CR	DD	NA ^d	RE	0	Odonat		х	х		
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	0	Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea (Tunstall, 1771)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	х

				List	e Rouge Franc	:e	Listo							
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Bergeronnette grise	Motacilla alba (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	Х
Bergeronnette printanière	Motacilla flava (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	VU		Odonat		х	х	х	
Bondrée apivore	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Art.3	Į	LC	-	LC	VU	0	Odonat/FL		х	Х	х	Х
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	-	NT	0	Odonat/FL	x	х	Х	х	х
Bouvreuil trompettant	Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	-	NT		Odonat/FL	x	х			
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)	Art.3		EN	-	NAc	LC		Odonat		х		х	
Bruant fou	Emberiza cia (Linnaeus, 1766)	Art.3		LC	-	-	EN	0	Odonat/FL	х	х		х	
Bruant jaune	Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	VU		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Bruant ortolan	Emberiza hortulana (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	EN	-	EN	NAº		Odonat		х			
Bruant zizi	Emberiza cirlus (Linnaeus, 1766)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	0	Odonat		х			
Busard cendré	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	NT	-	NA ^d	CR	0	Odonat				х	
Busard des roseaux	Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	NT	NA ^d	NA ^d	CR	0	INPN		х			
Busard pâle	Circus macrourus (S. G. Gmelin, 1771)	Art.4	I	-	-	NA ^b	-		Odonat		х			
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus (Linnaeus, 1766)	Art.3	ı	LC	NAc	NA ^d	RE	0	Odonat		х		х	
Buse variable	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NAc	LC		Odonat/FL	x	х	Х	х	х
Canard colvert	Anas platyrhynchos (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC		Odonat/FL					
Cassenoix moucheté	Nucifraga caryocatactes (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	VU	0	Odonat/FL	х	х	х	х	x
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC		Odonat/FL	Х	х	Х	х	х
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)	Ch	11/2	ı	NAc	LC	-		Odonat		х			
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^c	DD	RE	0	Odonat				х	
Chevêchette d'Europe	Glaucidium passerinum (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	NT	-	-	EN	0	INPN	х	х			
Choucas des tours	Corvus monedula (Linnaeus, 1758)	Art.3	11/2	LC	NA ^d	-	NT		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	-	-	EN	0	INPN		х		х	Х
Chouette hulotte	Strix aluco (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	-	LC		Odonat/FL		х	Х	х	х
Cigogne blanche	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	NAc	NA ^d	LC	0	Odonat/FL	Х	х	Х		
Cincle plongeur	Cinclus cinclus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	NT	0	Odonat/FL	Х	х	Х	х	
Cochevis huppé	Galerida cristata (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	EN	0	Odonat				х	
Corbeau freux	Corvus frugilegus (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	LC	-	LC		Odonat/FL	x	х			

				Lis	te Rouge Franc	e	Links							
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Corneille noire	Corvus corone (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	NA ^d	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Coucou gris	Cuculus canorus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	LC		Odonat/FL	х	х	Х	x	
Courlis cendré	Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	VU	LC	NA ^d	CR	0	INPN		х			
Cygne tuberculé	Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Art.3	11/2	LC	NAc	-	NAi		Odonat		х			
Effraie des clochers	Tyto alba (Scopoli, 1769)	Art.3		LC	-	-	LC	0	Odonat				x	
Epervier d'Europe	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	LC	NAc	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NAd	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Faucon émerillon	Falco columbarius (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	-	DD	NA ^d	ı		Odonat		х		х	
Faucon hobereau	Falco subbuteo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAd	VU	0	Odonat		х	Х	х	
Faucon pèlerin	Falco peregrinus (Tunstall, 1771)	Art.3	ı	LC	NA ^d	NA ^d	VU	0	INPN		х	Х		
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NAc	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	Х
Fauvette des jardins	Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	DD	LC		Odonat/FL	х	х			
Fauvette grisette	Sylvia communis (Latham, 1787)	Art.3		LC	-	DD	LC		Odonat		х		х	
Foulque macroule	Fulica atra (Linnaeus, 1758)	Ch	11/1, 111/2	LC	NAc	NAc	LC		Odonat		х			
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	NA ^d	NAd	LC		Odonat		х			
Geai des chênes	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	NA ^d	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Gélinotte des bois	Bonasa bonasia (Linnaeus, 1758)	Ch	I, II/2	NT	-	-	CR	0	INPN		х	Х		
Gobemouche gris	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Art.3		NT	-	DD	NT	0	Odonat		х	Х	х	
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	Art.3		VU	-	DD	NT	0	Odonat/FL	х	х			
Grand Corbeau	Corvus corax (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU	0	Odonat/FL	х	х	Х	х	Х
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	NA ^d	NT	0	INPN		х	х		
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	-	-	VU	0	INPN				х	
Grande Aigrette	Ardea alba (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	NT	LC	-	-	0	Odonat		х	Х		
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Art.3		LC	NA ^d	-	VU		Odonat		х			
Grèbe huppé	Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	-	NT		Odonat			Х		
Grimpereau des bois	Certhia familiaris (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	0	Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla (C. L. Brehm, 1820)	Art.3		LC	-	-	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	х
Grive draine	Turdus viscivorus (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	NA ^d	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Grive litorne	Turdus pilaris (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	LC	-	VU		Odonat/FL	х	х	х	х	
Grive mauvis	Turdus iliacus (Linnaeus, 1766)	Ch	11/2	-	LC	NA ^d	NA°		Odonat		х		х	
Grive musicienne	Turdus philomelos (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	NAd	NAd	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х

				List	e Rouge Franc	e	l into							
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	х
Grue cendrée	Grus grus (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	CR	NT	NAc	-	0	Odonat		х		х	
Guêpier d'Europe	Merops apiaster (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	CR	0	INPN				х	
Harle bièvre	Mergus merganser (Linnaeus, 1758)	Art.3	11/2	NT	LC	-	VU	0	Odonat			Х		
Héron cendré	Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	LC	0	Odonat/FL	х	х	Х	х	
Hibou moyen-duc	Asio otus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NAd	LC		Odonat		х	Х		
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Hirondelle de rivage	Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	VU	0	Odonat		х			
Hirondelle rustique	Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NAc	VU	0	Odonat/FL		х	Х	х	х
Locustelle tachetée	Locustella naevia (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	NAc	EN	0	Odonat		х			
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAc	LC		Odonat		х			
Martinet à ventre blanc	Apus tachymarptis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	EN		Odonat		х			
Martinet noir	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Art.3	_	VU	NA ^c	-	NT	0	Odonat/FL	х	х		х	
Merle à plastron	Turdus torquatus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	EN	0	Odonat		х	Х	х	
Merle noir	Turdus merula (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	NA ^d	NAd	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	Х
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC		Odonat/FL	х	х	х	x	х
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAb	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Mésange boréale	Parus montanus (Conrad, 1827)	Art.3		VU	-	-	NT		Odonat/FL	х	х	х		х
Mésange charbonnière	Parus major (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^b	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Mésange huppée	Parus cristatus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	Х
Mésange noire	Parus ater (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	х
Mésange nonnette	Parus palustris (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC		Odonat/FL	Х	х	Х	х	х
Milan noir	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Art.3	ı	LC	-	NAd	VU	0	Odonat/FL	Х	х			
Milan royal	Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	VU	VU	NAc	EN	0	FL	Х	х	Х	х	
Moineau domestique	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC		Odonat/FL	Х	х	Х	х	
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Art.3	11/2	NT	LC	NA ^d	EN	0	Odonat				х	
Pic cendré	Picus canus (Gmelin, 1788)	Art.3	I	EN	-	-	VU	0	Odonat		х	Х		
Pic épeiche	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC		Odonat/FL	Х	х	Х	х	х

				Lis	te Rouge Franc	ce	1:-4-							
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Pic épeichette	Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	-	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Pic mar	Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Art.3	ı	LC	-	-	LC	0	Odonat/FL	x	х	х	x	
Pic noir	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	-	LC	0	Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Pic vert	Picus viridis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	
Pie bavarde	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	-	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	Х
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio (Linnaeus, 1758)	Art.3, 4	ı	NT	NAc	NAd	VU	0	Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Pigeon biset domestique	Columba livia f. domestica	Ch		-	-	-	LC		Odonat/FL	х	х			
Pigeon colombin	Columba oenas (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	0	Odonat		х	х	х	
Pigeon ramier	Columba palumbus (Linnaeus, 1758)	Ch	III/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Pinson des arbres	Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Pinson du Nord	Fringilla montifringilla (Linnaeus, 1758)	Art.3		-	DD	NA ^d	-		Odonat/FL	х	х	х	х	
Pipit des arbres	Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	DD	-		Odonat/FL	х	х	х	х	
Pipit farlouse	Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	DD	NAd	VU	0	Odonat		х	х	х	
Pipit rousseline	Anthus campestris (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	NA ^d	RE		Odonat		х			
Pipit spioncelle	Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	CR	0	Odonat		х	Х	х	
Pluvier doré	Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)	Ch	I, II/2, III/2	-	LC	-	-		Odonat		х		х	
Pluvier guignard	Charadrius morinellus (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	RE	-	NT	NAº		Odonat/FL	х	х			
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	NT		Odonat/FL		х	х	х	х
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Art.3		NT	-	NA ^d	NT	0	Odonat/FL	х	х	х	х	х
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	NA ^d	NAc	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Roitelet à triple- bandeau	Regulus ignicapillus (Temminck, 1820)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	х
Roitelet huppé	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	Х
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos (Brehm, 1831)	Art.3		LC	-	NAc	LC		Odonat		х			
Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NAd	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	х
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	LC	0	Odonat/FL	х	х	х	х	х
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	х

					Statut									
				List	te Rouge Franc	e	Liste							
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Art.3		LC	-	NAc	LC		Odonat		х			
Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)	Art.3		LC	-	NA ^d	LC	0	Odonat		х			
Sarcelle d'hiver	Anas crecca (Linnaeus, 1758)	Ch	11/1, 111/2	VU	LC	NAd	CR	0	Odonat		х	Х	х	
Serin cini	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Art.3		VU	-	NA ^d	LC		Odonat		х	Х	х	
Sittelle torchepot	Sitta europaea (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	х
Sizerin flammé	Acanthis flammea (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	-		Odonat		х			
Tarier des prés	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	-	DD	EN	0	Odonat		х	Х	х	
Tarier pâtre	Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	0	Odonat		х	Х	х	
Tarin des aulnes	Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	DD	NAd	CR	0	Odonat/FL	х	х	Х	х	Х
Tichodrome échelette	Tichodroma muraria (Illiger, 1811)	Art.3		NT	-	-	-		Odonat			Х		
Torcol fourmilier	Jynx torquilla (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NAc	NT	0	Odonat/FL	х	х		х	
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	VU	-	NAc	NT		Odonat		х			
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto (Frivaldsky, 1838)	Ch	11/2	LC	-	NA ^d	LC		Odonat/FL	х	х			
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	CR	0	Odonat		х	Х	х	
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	х
Vanneau huppé	Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	NT	LC	NA ^d	EN	0	Odonat		х			
Venturon montagnard	Serinus citrinella (Pallas, 1764)	Art.3		NT	-	-	EN		Odonat		х		х	
Verdier d'Europe	Carduelis chloris (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NAd	LC		Odonat/FL	х	х	Х	х	Х

9.2.4. Mammifères (hors chiroptères)

			S	tatut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Blaireau européen	Meles meles (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC		Odonat		Х	Х		
Campagnol roussâtre	Clethrionomys glareolus (Schreber, 1780)			LC	-		Odonat			Х	Х	
Castor d'Eurasie	Castor fiber (Linnaeus, 1758)	Art.2	II, IV	LC	VU	3	Odonat		Х			
Cerf élaphe	Cervus elaphus (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC		Odonat/FL	Х	Х	Х	Х	Х
Chamois	Rupicapra rupicapra (Linnaeus, 1758)		V	LC	LC		Odonat	Х	Х	Х	Х	Х

			9	Statut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Chat forestier	Felis silvestris (Schreber, 1775)	Art.2	IV	LC	LC	2	Odonat		Х	Х	х	
Chevreuil européen	Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC		Odonat/FL		Х	Х	Х	Х
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC		Odonat/FL	Х	Х	Х	Х	Х
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC		Odonat/FL		Х	Х	х	Х
Hermine	Mustela erminea (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	DD		Odonat		Х	Х		
Lièvre d'Europe	Lepus europaeus (Pallas, 1778)	Ch		LC	NT		Odonat	Х	Х	Х	Х	Х
Loir gris	Glis glis (Linnaeus, 1766)			LC	LC	2	Odonat			Х		
Loup gris	Canis lupus (Linnaeus, 1758)	Art.2	II, IV, ∨	VU	EN		Odonat	Х		Х	Х	Х
Lynx boréal	Lynx lynx (Linnaeus, 1758)	Art.2	II, IV, V	EN	CR	2	INPN	Х	Х	Х	х	Х
Martre des pins	Martes martes (Linnaeus, 1758)	Ch	V	LC	LC		Odonat		Х		Х	
Mulot sylvestre	Apodemus sylvaticus (Linnaeus, 1768)			LC	LC		FL	Х				
Putois d'Europe	Mustela putorius (Linnaeus, 1758)	Ch	V	NT	NT		Odonat			Х		
Ragondin	Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ch		NAa	NAi		Odonat		Х			
Renard roux	Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC		Odonat/FL		Х	Х	Х	Х
Sanglier	Sus scrofa (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC		Odonat		Х	х	х	
Taupe d'Europe	Talpa europaea (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		Х	Х	х	

9.2.5. Chiroptères

			9	Statut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Art.2	II, IV	LC	VU	3	Silva Environnement					
Grand Murin	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Art.2	II, IV	LC	NT	3	Odonat			х	х	
Murin à moustaches	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC	3	Silva Environnement					
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Art.2	II, IV	LC	VU	3	INPN		х			
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Art.2	II, IV	NT	NT	3	INPN		Х			
Murin de Brandt	Myotis brandtii (Eversmann, 1845)	Art.2	IV	LC	DD	3	Silva Environnement					
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC	3	Silva Environnement					
Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	NT	3	Silva Environnement					
Noctule commune	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Art.2	IV	VU	NT	3	Silva Environnement					
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	NT	3	Odonat				Х	

			9	Statut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	caise Habitats Rouge France Alsace Lorraine		Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron		
Oreillard gris	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)	Art.2	IV	LC	LC	3	Odonat				Х	
Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	LC	LC	3	Silva Environnement					
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	LC	3	Odonat				х	
Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817) / Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Art.2	IV	LC/NT	LC	3	Silva Environnement					
Sérotine commune	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	VU	3	Silva Environnement					
Sérotine de Nilsson	Eptesicus nilssonii (Keyserling & Blasius, 1839)	Art.2	IV	DD	VU	3	Silva Environnement					

9.2.6. Amphibiens

				Stat	:ut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française		Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	Note ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Crapaud commun ou épineux	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	LC	3	Odonat/FL	х	х	х	х	х
Grenouille rousse	Rana temporaria (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	LC	LC	LC	3	Odonat	Х	Х	х	Х	х
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	LC	3	Odonat		х	х	х	
Triton alpestre	Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)	Art.3		LC	LC	LC	3	Odonat		Х	Х		Х
Triton palmé	Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)	Art.3		LC	LC	LC	3	Odonat		х	Х		х

9.2.7. Reptiles

				Statu	ıt								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Rouge	Liste Rouge Alsace	Liste Rouge Lorraine	Note ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Coronelle lisse	Coronella austriaca (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	NT	2	Odonat		х	х		
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	Art.2		LC	LC	-	3	Odonat		Х	Х	х	Х
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	LC	3	Odonat	Х	х	Х	х	
Lézard des souches	Lacerta agilis (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	NE	LC	NT	3	Odonat/FL	Х	х		х	
Lézard vivipare	Zootoca vivipara (Jacquin, 1787)	Art.3	IV	LC	LC	LC	3	Odonat/FL		Х	Х	х	Х
Orvet fragile	Anguis fragilis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	LC	3	Odonat	Х	х	Х	х	Х

9.2.8. Insectes

			S	tatut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
			Ode	onates								
Aeschne bleue	Aeshna cyanea (Müller, 1764)			LC	LC		Odonat		х	х	х	х
Aeschne grande	Aeshna grandis (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Agrion à larges pattes	Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)			LC	LC		Odonat			х	х	
Agrion hasté	Coenagrion hastulatum (Charpentier, 1825)			VU	EN	0	Odonat		х		х	
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Agrion porte-coupe	Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)			LC	LC		Odonat			x	х	
Anax empereur	Anax imperator (Leach, 1815)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Caloptéryx vierge	Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		Х	х		
Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii (Donovan, 1807)			LC	LC	0	Odonat		х	х	х	
Cordulégastre bidenté	Cordulegaster bidentata (Sélys, 1843)			LC	VU	0	FL	х				х
Cordulie bronzée	Cordulia aenea (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Cordulie métallique	Somatochlora metallica (Vander Linden, 1825)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Gomphe gentil	Gomphus pulchellus (Sélys, 1840)			LC	LC		Odonat				х	
Ischnure élégante	Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)			LC	LC		Odonat			х	х	
Leste fiancé	Lestes sponsa (Hansemann, 1823)			NT	NT		FL		х			
Leste vert	Chalcolestes viridis (Vander Linden, 1825)			LC	LC		Odonat		Х			
Libellule à quatre taches	Libellula quadrimaculata (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat			х	х	
Libellule déprimée	Libellula depressa (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		Х	х		
Naïade à corps vert	Erythromma viridulum (Charpentier 1840)			LC	LC		Odonat				х	
Naïade aux yeux rouges	Erythromma najas (Hansemann, 1823)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Nymphe au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Orthétrum brun	Orthetrum brunneum (Fonscolombe, 1837)			LC	LC	0	Odonat		х			
Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х			
Sympétrum à nervures rouges	Sympetrum fonscolombii (Sélys, 1840)			LC	LC		Odonat			х		
Sympétrum sanguin	Sympetrum sanguineum (Müller, 1764)			LC	LC		Odonat		Х	х	х	
Sympétrum strié	Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)			LC	LC		Odonat			х		

			S	tatut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Sympétrum vulgaire	Sympetrum vulgatum (Linnaeus, 1758)			NT	LC		Odonat		х			
			Lépic	loptères								
Agreste	Hipparchia semele (Linnaeus, 1758)			LC	EN	2	Odonat		х			
Amaryllis	Pyronia tithonus (Linnaeus, 1771)			LC	LC		Odonat		х			
Argus bleu	Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)			LC	LC		Odonat		х		х	
Aurore	Anthocharis cardamines (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Azuré des Anthyllides	Cyaniris semiargus (Rottemburg, 1775)			LC	LC		Odonat		х			
Azuré des Nerpruns	Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х		х	
Azuré du Thym	Pseudophilotes baton (Bergsträsser, 1779)			LC	EN	2	Odonat		х			
Belle-Dame	Vanessa cardui (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Carte géographique	Araschnia levana (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х		
Céphale	Coenonympha arcania (Linnaeus, 1761)			LC	NT		Odonat		х	х	х	
Chiffre	Argynnis niobe (Linnaeus, 1758)			NT	VU	2	Odonat		Х			
Citron	Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	
Collier de corail	Aricia agestis (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	LC		Odonat		х		х	
Cuivré commun	Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1761)			LC	LC		Odonat		х		х	
Cuivré de la Bistorte	Lycaena helle perretei (Weiss, 1977)			-	EN		INPN					Х
Cuivré écarlate	Lycaena hippothoe (Linnaeus, 1761)			LC	NT	2	Odonat		х	х	х	
Cuivré fuligineux	Lycaena tityrus (Poda, 1761)			LC	NT		Odonat		х		х	
Demi-Deuil	Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat/FL		Х	х	х	Х
Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria (Poda, 1761)		II	ı	ı		Odonat		х		х	
Fadet commun	Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Gazé	Aporia crataegi (Linnaeus, 1758)			LC	NT		Odonat		х	х	х	
Grand Collier argenté	Boloria euphrosyne (Linnaeus, 1758)			LC	NT		Odonat		х		х	
Grand Mars changeant	Apatura iris (Linnaeus, 1758)			LC	LC	3	Odonat		х	х	х	
Grand Nacré	Argynnis aglaja (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х		х	
Grand Nègre des bois	Minois dryas (Scopoli, 1763)			LC	VU		INPN			х		
Grande Tortue	Nymphalis polychloros (Linnaeus, 1758)			LC	NT		Odonat				х	
Hespérie de la Bétoine	Carcharodus floccifer (Zeller, 1847)			LC	CR	1	Odonat		Х			
Hespérie de la Houque	Thymelicus sylvestris (Poda, 1761)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Hespérie de la Mauve	Pyrgus malvae (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х			

			S	tatut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Hespérie du Faux-buis	Pyrgus alveus s.l. (Hübner, 1803)			LC	EN	2	Odonat		х			
Machaon	Papilio machaon (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Mégère	Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)			LC	LC		Odonat		х		х	
Mélitée des scabieuses	Melitaea parthenoides (Keferstein, 1851)			LC	VU		Odonat		х			
Mélitée du mélampyre	Melitaea athalia (Rottemburg, 1775)			LC	LC		Odonat		х		х	
Mélitée du plantain	Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)			LC	VU	2	Odonat		х		х	
Mélitée noirâtre	Melitaea diamina (Lang, 1789)			LC	NT		Odonat		х		х	
Mélitée orangée	Melitaea didyma (Esper, 1778)			LC	VU	3	Odonat		х			
Moiré blanc-fascié	Erebia ligea (Linnaeus, 1758)			LC	NT		Odonat		х	х	х	
Moiré de la canche	Erebia epiphron (Knoch, 1783)			LC	NT		Odonat		х	х	х	
Moiré des fétuques	Erebia meolans (Prunner, 1798)			LC	LC	3	Odonat		х	х	х	х
Moiré franconien	Erebia medusa (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	EN		Odonat		х			
Moyen Nacré	Argynnis adippe (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	LC		Odonat		х		х	
Myrtil	Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	
Nacré de la Canneberge	Boloria aquilonaris (Stichel, 1908)	Art.3		NT	EN	1	INPN					х
Nacré de la Ronce	Brenthis daphne (Bergsträsser, 1780)			LC	LC		Odonat		х		х	
Nacré de la Sanguisorbe	Brenthis ino (Rottemburg, 1775)			LC	NT		Odonat		х		х	
Némusien	Lasiommata maera (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Paon du jour	Aglais io (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat/FL	Х	х	х	х	
Petit Collier argenté	Boloria selene ([Denis & Schiffermüller], 1775)			NT	NT		Odonat		х	х	х	
Petit Nacré	Issoria lathonia (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х		х	
Petit Sylvain	Limenitis camilla (Linnaeus, 1764)			LC	LC		Odonat				х	
Petite Tortue	Aglais urticae (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat/FL	х	х	х	х	
Petite Violette	Boloria dia (Linnaeus, 1767)			LC	LC		Odonat		х			
Piéride de la Rave	Pieris rapae (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Piéride du Chou	Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Piéride du Navet	Pieris napi (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х		х	
Robert-le-Diable	Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Silène	Brintesia circe (Fabricius, 1775)			LC	NT	2	Odonat		х		х	
Souci	Colias crocea (Geoffroy, 1785)			LC	LC		Odonat		х		х	

			S	tatut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Sylvaine	Ochlodes sylvanus (Esper, 1777)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Tabac d'Espagne	Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat	Х	х	х	х	
Thécla de la Ronce	Callophrys rubi (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat/FL		х		х	
Thécla de l'Amarel	Satyrium acaciae (Fabricius, 1787)			LC	VU	3	Odonat		х			
Thécla du Chêne	Quercusia quercus (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х			
Tircis	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Tristan	Aphantopus hyperantus (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
Virgule	Hesperia comma (Linnaeus, 1758)			LC	NT	3	Odonat		х			
Vulcain	Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)			LC	LC		Odonat		х	х	х	
			Orth	optères								
Barbitiste des bois	Barbitistes serricauda (Fabricius, 1794)			-	DD		Odonat		х	х	х	
Conocéphale bigarré	Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)			-	LC		Odonat		х	х	х	
Conocéphale gracieux	Ruspolia nitidula (Scopoli, 1786)			-	NAr	2	Odonat		х			
Courtilière commune	Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)			-	NT		Odonat			х	х	
Criquet de Barbarie	Calliptamus barbarus (Costa, 1836)			-	EN		Odonat		х		х	
Criquet de la Palène	Stenobothrus lineatus (Panzer, 1796)			-	NT		Odonat		х	х	х	
Criquet des clairières	Chrysochraon dispar (Germar, 1834)			-	LC		Odonat	Х	х	х	х	х
Criquet des Genévriers	Euthystira brachyptera (Ocskay, 1826)			-	NT	3	Odonat	х	х	х	х	
Criquet des jachères	Chorthippus mollis (Charpentier, 1825)			-	VU	3	Odonat		х		х	
Criquet des pâtures	Chorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)			-	LC		Odonat	Х	х	х	х	х
Criquet des Pins	Chorthippus vagans (Eversmann, 1848)			-	NT		Odonat		х	х	х	
Criquet duettiste	Chorthippus brunneus (Thunberg, 1815)			-	LC		Odonat		х	х	х	
Criquet ensanglanté	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)			-	NT	3	Odonat		х	х	х	
Criquet mélodieux	Chorthippus biguttulus (Linnaeus, 1758)			-	LC		Odonat		х	х	х	
Criquet noir-ébène	Omocestus rufipes (Zetterstedt, 1821)			-	NT		Odonat		х	х	х	
Criquet palustre	Pseudochorthippus montanus (Charpentier, 1825)			-	VU		Odonat		х	х	х	х
Criquet rouge-queue	Omocestus haemorrhoidalis (Charpentier, 1825)			-	EN		Odonat		х			
Criquet verdelet	Omocestus viridulus (Linnaeus, 1758)			-	LC		Odonat	Х	х	х	х	Х
Decticelle bariolée	Roeseliana roeselii (Hagenbach, 1822)			-	LC		Odonat	х	х	х	х	
Decticelle bicolore	Bicolorana bicolor (Philippi, 1830)			-	LC		Odonat		х	х	х	
Decticelle cendrée	Pholidoptera griseoaptera (De Geer, 1773)			-	LC	3	Odonat	х	х	х	х	

			S	tatut								
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	ZNIEFF Lorraine	Source(s)	Bussang	Fellering	Kruth	Oderen	Ventron
Decticelle chagrinée	Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)			-	LC		Odonat		х	х	х	
Decticelle des alpages	Metrioptera saussuriana (Frey-Gessner, 1872)			-	VU	2	Odonat		х		х	
Decticelle des bruyères	Metrioptera brachyptera (Linnaeus, 1761)			3	EN	3	Odonat		х	х	х	х
Dectique verrucivore	Decticus verrucivorus (Linnaeus, 1758)			-	NT	3	Odonat		х	х	х	
Ephippigère des vignes	Ephippiger diurnus (Dufour, 1841)			-	EN	3	Odonat		х		х	
Gomphocère roux	Gomphocerus rufus (Linnaeus, 1758)			-	LC		Odonat		х	х	х	
Gomphocère tacheté	Myrmeleotettix maculatus (Thunberg, 1815)			-	VU		Odonat	х	х		х	
Grande Sauterelle verte	Tettigonia viridissima (Linnaeus, 1758)			-	LC	3	Odonat	Х	Х	х		
Grillon champêtre	Gryllus campestris (Linnaeus, 1758)			-	LC		Odonat		х	х	х	х
Grillon des bois	Nemobius sylvestris (Bosc, 1792)			-	LC		Odonat		Х	х	х	
Grillon d'Italie	Oecanthus pellucens (Scopoli, 1763)			-	LC		Odonat		х	х		
Grillon domestique	Acheta domesticus (Linnaeus, 1758)			-	NA^i		Odonat			х		
Leptophye ponctuée	Leptophyes punctatissima (Bosc, 1792)			-	LC		Odonat		х	х	х	
Méconème fragile	Meconema meridionale (A. Costa, 1860)			-	LC	3	Odonat			х	х	
Miramelle alpestre	Miramella alpina (Kollar, 1833)			-	-		Odonat	Х	х	х	х	х
Oedipode émeraudine	Aiolopus thalassinus (Fabricius, 1781)			-	NT		Odonat		х			
Oedipode turquoise	Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)			-	LC	3	Odonat		х		х	
Phanéroptère commun	Phaneroptera falcata (Poda, 1761)			-	LC	3	Odonat		х	х	х	
Sauterelle cymbalière	Tettigonia cantans (Fuessly, 1775)			-	LC		Odonat	Х	Х	х	х	Х
Sauterelle des Chênes	Meconema thalassinum (De Geer, 1773)			-	LC	3	Odonat		х	х		
Sténobothre nain	Stenobothrus stigmaticus (Rambur, 1838)			-	CR		Odonat		х		х	
Tétrix commun	Tetrix undulata (Sowerby, 1806)			-	LC		Odonat		х	х	х	
Tétrix riverain	Tetrix subulata (Linnaeus, 1758)			-	LC		Odonat		х	х	х	

9.3. Annexe 3 : Résultats des inventaires faunistiques

9.3.1. Oiseaux

				Statut				
				List	te Rouge Frai	nce	l:-t-	Statut de nicheur au
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Oiseaux	Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Rouge Alsace	sein de la zone
Corbeau freux	Corvus frugilegus (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	LC	-	LC	Non nicheur
Corneille noire	Corvus corone (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	NA ^d	-	LC	Probable
Epervier d'Europe	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NA ^d	LC	Possible
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	LC	NAc	LC	Possible
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Non nicheur
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NAc	NAc	LC	Probable
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla (C. L. Brehm, 1820)	Art.3		LC	-	-	LC	Possible
Guêpier d'Europe	Merops apiaster (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	CR	Non nicheur
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	Probable
Martinet noir	Apus apus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	Non nicheur
Merle noir	Turdus merula (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAb	LC	Possible
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	Possible
Mésange charbonnière	Parus major (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^b	NA ^d	LC	Possible
Milan noir	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Art.3	ı	LC	-	NA ^d	VU	Non nicheur
Moineau domestique	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NAb	LC	Possible
Pic épeiche	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	Possible
Pic vert	Picus viridis (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC	Possible
Pie bavarde	Pica pica (Linnaeus, 1758)	Ch	11/2	LC	-	-	LC	Possible
Pigeon biset domestique	Columba livia f. domestica	Ch		-	-	-	LC	Non nicheur
Pigeon ramier	Columba palumbus (Linnaeus, 1758)	Ch	III/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC	Possible
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	NT	Possible
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	NA ^d	NAc	LC	Possible
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos (Brehm, 1831)	Art.3		LC	-	NAc	LC	Probable
Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Probable
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Non nicheur
Serin cini	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Art.3		VU	-	NA ^d	LC	Possible
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto (Frivaldsky, 1838)	Ch	11/2	LC	-	NAd	LC	Possible

9.3.2. Mammifères (hors chiroptères)

			Statut		
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Blaireau européen	Meles meles (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC
Cerf élaphe	Cervus elaphus (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC
Chamois	Rupicapra rupicapra (Linnaeus, 1758)		V	LC	LC
Chat forestier	Felis silvestris (Schreber, 1775)	Art.2	IV	LC	LC
Lynx boréal	Lynx lynx (Linnaeus, 1758)	Art.2	II, IV, ∨	EN	CR
Martre des pins	Martes martes (Linnaeus, 1758)	Ch	V	LC	LC
Renard roux	Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC
Sanglier	Sus scrofa (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC

9.3.3. Chiroptères

			Statut		
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Grand Murin	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	Art.2	II, IV	LC	NT
Murin à moustaches	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)	Art.2	II, IV	LC	VU
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	LC
Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	LC	NT
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Art.2	IV	NT	NT
Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	LC	LC
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	LC
Sérotine bicolore	Vespertilio murinus (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	DD	DD
Sérotine commune	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)	Art.2	IV	NT	VU

9.3.4. Amphibiens

			Sta	tut	
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace
Crapaud commun ou épineux	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC
Grenouille rousse	Rana temporaria (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	LC	LC

9.3.5. Reptiles

			Statut			
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Lézard des murailles	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	

9.3.6. Insectes

			Statut	atut			
Nom commun	Nom scientifique	Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace		
	Odonates						
Aeschne grande	Aeshna grandis (Linnaeus, 1758)			LC	LC		
	Rhopalocères						
Cuivré commun	Lycaena phlaeas (Linnaeus, 1761)			LC	LC		
Fadet commun	Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)			LC	LC		
Mégère	Lasiommata megera (Linnaeus, 1767)			LC	LC		
Myrtil	Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)			LC	LC		
Petite Tortue	Aglais urticae (Linnaeus, 1758)			LC	LC		
Piéride du Navet	Pieris napi (Linnaeus, 1758)			LC	LC		
Thécla de la Ronce	Callophrys rubi (Linnaeus, 1758)			LC	LC		
Tircis	Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)			LC	LC		

9.4. **RÉSULTATS DES IPA**

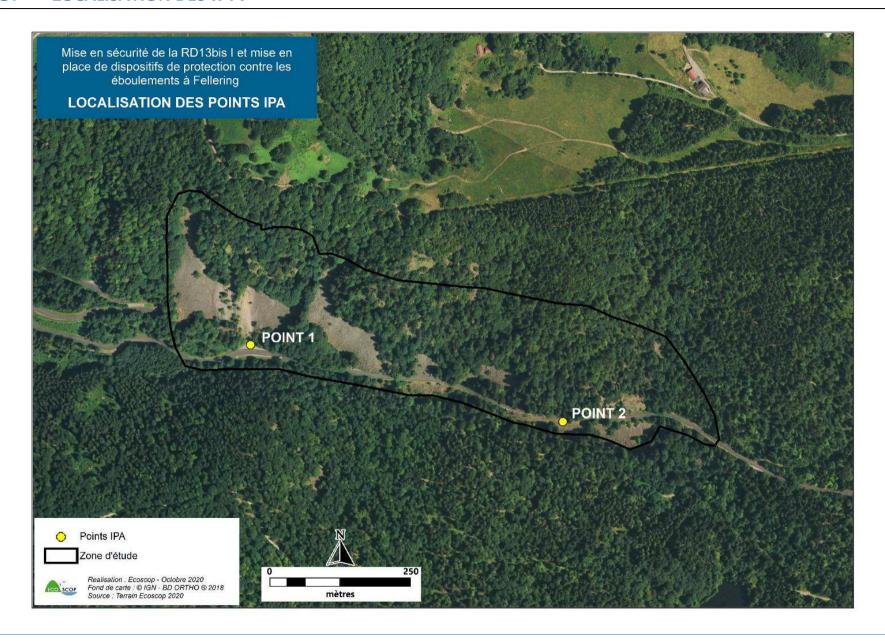
Passage nicheurs précoces					
Pluie Vent Visibilité Température Date					
non	non	bonne	7° C	08/04/2020	

Passage nicheurs tardif					
Pluie	Vent	Visibilité	Température	Date	
non	non	bonne	10° C	27/05/2020	

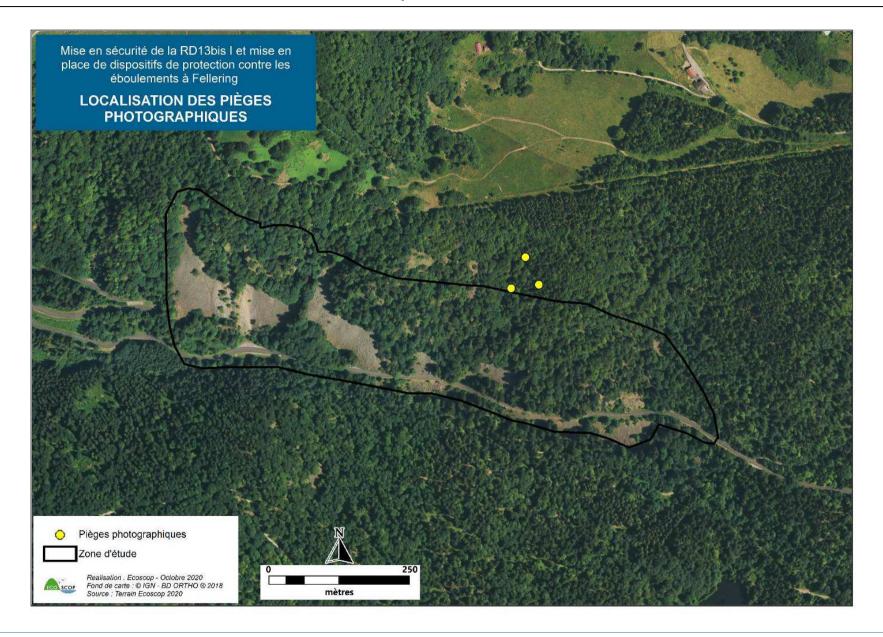
		Point 1			
Habitat principal	Habitat secondaire	Nom commun	Nom scientifique	IPA passage précoce	IPA passage tardif
Forêts de feuillus et de résineux	Eboulis de pente et falaises	Corneille noire	Corvus corone (Linnaeus, 1758)	1	
			Falco peregrinus (Tunstall, 1771)	1	0,5
Passage p	orécoce	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)		2
Début	07:30	Geai des chênes	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	0,5	
Fin	07:45	Grand Corbeau	Corvus corax (Linnaeus, 1758)	0,5	1
		Grive musicienne	Turdus philomelos (Linnaeus, 1758)	1	1
Passage	tardif	Merle noir	Turdus merula (Linnaeus, 1758)		1,5
Début	07:35	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	1	
Fin	07:50	Mésange charbonnière	Parus major (Linnaeus, 1758)		2
		Mésange nonnette	Parus palustris (Linnaeus, 1758)		0,5
		Mésange noire	Parus ater (Linnaeus, 1758)	1	3
		Pic épeiche	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	0,5	
		Pigeon ramier	Columba palumbus (Linnaeus, 1758) 1		1,5
		Pinson des arbres	Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)	3	3
		Pouillot véloce	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)		1
		Roitelet à triple-bandeau	Regulus ignicapillus (Temminck, 1820)	1	1
		Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	2	2
		Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)		1
		Sittelle torchepot Sitta europaea (Linnaeus, 1758)		1	
		Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)		2	1
			TOTAL	16,5	22

		Point 2			
Habitat principal	Habitat secondaire	Nom commun	Nom scientifique	IPA passage précoce	IPA passage tardif
Forêts de feuillus et de résineux	Falaises	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea (Tunstall, 1771)	1	1
		Buse variable	Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	0,5	
Passage p	orécoce	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)		3
Début	07:50	Geai des chênes	Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	0,5	0,5
Fin	08:05	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla (C. L. Brehm, 1820)	1	
		Grive musicienne	Turdus philomelos (Linnaeus, 1758)		1
Passage	tardif	Merle noir	Turdus merula (Linnaeus, 1758)	1,5	1,5
Début	07:15	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	0,5	
Fin	07:30	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	1	1
		Mésange charbonnière	Parus major (Linnaeus, 1758)		0,5
		Mésange noire	Parus ater (Linnaeus, 1758)	2	2
		Pic épeiche	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)		0,5
		Pigeon ramier	Columba palumbus (Linnaeus, 1758)	1	
		Pinson des arbres	Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)	3	1,5
		Roitelet à triple-bandeau	Regulus ignicapillus (Temminck, 1820)	1	2
		Roitelet huppé	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)		1
		Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	3	3
		Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	1	
		Sittelle torchepot	Sitta europaea (Linnaeus, 1758)	2	0,5
		Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)		2
			TOTAL	20	21

9.5. LOCALISATION DES IPA



9.6. LOCALISATION DES PIEGES PHOTOGRAPHIQUES



9.7. RESULTATS DES RELEVES FLORISTIQUES

R1				
03/06/2020	100 m ²			
Hêtraie-Sapiniaire neutrophile				
Code CORINE: 41.133				
Mercurialo perennis - Abie	tum albae			
Espèce	Coefficient			
Strate arborescente	95%			
Abies alba	5			
Fagus sylvatica	2			
Strate arbustive	10%			
Abies alba	1			
Fagus sylvatica	1			
Strate herbacée	5%			
Galium odoratum	1			
Hedera helix	1			
Acer pseudoplatanus (j.p)	+			
Anemone nemorosa	+			
Apiacée sp.	+			
Asarum europaeum	+			
Dryopteris filix-mas	+			
Fraxinus excelsior (j.p)	+			
Oxalis acetosa	+			
Polypodium vulgare	+			
Prenanthes purpurea	+			
Arum maculatum	r			
Festuca altissima	r			
Luzula luzuloides	r			
Mercurialis perennis	r			
Polygonatum multiflorum	r			
Rubus sp.	r			
Viola sp.	r			
Euphorbia amygdaloides	i			
Impatiens noli-tangere	i			

R2				
03/06/2020	25 m²			
Friche montagnard	e			
Code CORINE : 31.841 x	31.871			
(Cytisetea scopario-striati x	Epilobion			
angustifoli)				
Espèce	Coefficient			
Strate arbustive	5%			
Abies alba	1			
Betula pendula	1			
Strate herbacée	60%			
Thymus pulegioides	3			
Cytisus scoparius	2			
Digitalis purpurea	2			
Luzula luzuloides	1			
Origanum vulgare	1			
Fragaria vesca	+			
Linaria vulgaris	+			
Carex muricata	r			
Hypericum perforatum	r			
Lotus corniculatus	r			
Stellaria sp.	i			

R3				
03/06/2020	50 m ²			
Hêtraie-Sapiniaire neutr	ophile			
Code CORINE : 41.13	33			
Mercurialo perennis - Abietum albae				
Espèce	Coefficient			
Strate arborescente	80%			
Acer pseudoplatanus	5			
Abies alba	3			
Fraxinus excelsior	2			
TTUXITUS CACCISIOI	2			

R3				
03/06/2020	50 m ²			
Hêtraie-Sapiniaire neutr	ophile			
Code CORINE : 41.13	33			
Mercurialo perennis - Abiet	um albae			
Espèce	Coefficient			
Fagus sylvatica	1			
Strate arbustive	20%			
Corylus avellana	3			
Sorbus aucuparia	1			
Ulmus glabra	r			
Strate herbacée	100%			
Cytisus scoparius	2			
Digitalis purpurea	1			
Dryopteris filix-mas	+			
Teucrium scorodonia	+			
Valeriana officinalis	+			

R4	
03/06/2020	100 m
Ourlet nitrophile	
Code CORINE: 37	.72
Aegopodion podagr	ariae
Espèce	Coefficient
Strate herbacée	100%
Alliaria petiolata	
Anthriscus sylvestris	
Carex pallescens	
Filipendula ulmaria	
Heracleum sphondylium	
Lunaria rediviva	
Myosotis sp.	
Ranunculus acris	
Rumex obtusifolius	

R4		
03/06/2020	100 m	
Ourlet nitrophile		
Code CORINE: 37.72		
Aegopodion podagrariae		
Espèce	Coefficient	
Silene dioica		
Urtica dioica		

Surligné en bleu : espèces hygrophiles d'après l'arrêté interministériel du 24 juin 2008

Surligné en rouge : espèces exotiques envahissante